



DÉCLARATION
DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE
2023

#INTELLIGENCE COLLECTIVE
ÉCOUTE DES PARTIES PRENANTES
VISION RESPONSABLE
RESPECT DES ENGAGEMENTS
SENS DU SERVICE
STRATÉGIE SOUTENABLE
ÉTHIQUE
INNOVATION #

BRL
GROUPE

Ensemble, nous pouvons changer le cours des choses !

SOMMAIRE

1. Le Groupe BRL : une expertise complète pour répondre aux défis des territoires	4
1.1 Un modèle d'affaires pensé pour répondre aux défis des domaines de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité	4
1.2 L'organisation du Groupe	6
1.2.1 Une complémentarité de métiers et de savoir-faire au service de ses clients	6
1.2.2 Le Groupe BRL en chiffres	12
1.3 Les principaux clients du Groupe	14
1.4 Une gouvernance dynamique et impliquée	14
1.5 Un dialogue soutenu et continu avec les parties prenantes	16
1.6 CAP 2025 : la nouvelle feuille de route stratégique pour accompagner les challenges du Groupe	18
2. La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, un levier stratégique	19
2.1 Présentation de la politique RSE	19
2.2 Une démarche RSE liée aux Systèmes de Management de la Qualité	23
2.3 Identification des principaux risques RSE	23
2.3.1 Méthodologie d'analyse et d'identification des principaux risques RSE	23
2.3.2 Présentation des risques prioritaires	23
3. Limiter l'impact de nos activités sur l'environnement et contribuer à la transition écologique et énergétique	28
3.1 L'empreinte environnementale	28
3.2 Exposition aux risques physiques du changement climatique et pérennité des activités	35
3.3 Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité	45
4. Assurer le développement et l'épanouissement des collaboratrices et collaborateurs pour être en capacité de transformer le Groupe	48
4.1 Conditions de travail des salarié-e-s	48
4.2 Les collaboratrices et collaborateurs au cœur du dialogue social	52
4.3 Égalité de traitement, diversité et inclusion	55
5. Accompagner le développement et la transformation des territoires et des clients en agissant avec éthique	60
5.1 Empreinte socio-économique et implication dans la vie des territoires	60
5.2 Sécurité et confidentialité des données	66
5.3 Loyauté des pratiques	69
6. Évolution des obligations de reporting extra-financier	71
7. Résultats des indicateurs de performance du Groupe BRL	73
8. Synthèse de la méthodologie et du périmètre de reporting	75
8.1 Organisation et méthode de reporting	75
8.2 Construction du modèle d'affaires	75
8.3 Période et périmètre de reporting	76
8.4 Définition et fiabilité des indicateurs de performance	76
8.5 Outils de reporting	76
8.6 Exclusions	76
9. Annexes	77
Tableau sociétal des engagements du Groupe BRL	78
Plan de transition BEGES	80

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2023

AVANT-PROPOS

Le Groupe BRL a produit une **Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)** dans le respect des dispositions de l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017, qui assure la transposition en droit français de la directive RSE (directive 2014/95/UE) relative à la publication d'informations extra-financières par les entreprises. Elle constitue une annexe du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration de BRL, pour l'information de l'Assemblée générale des actionnaires, en vue de l'approbation des comptes annuels de la maison-mère BRL et des comptes consolidés du Groupe.

La DPEF présente les mesures prises au sein des entreprises pour identifier et prévenir les atteintes sociales, sociétales et environnementales liées à leurs activités, dans le cadre d'une obligation de moyens. Ce cadre réglementaire privilégie une approche par les risques et aspire à la publication d'informations pertinentes, en lien avec les enjeux matériels des entreprises.

La présente déclaration concerne la maison-mère BRL et l'ensemble de ses filiales de droit français consolidées en intégration globale, à l'exclusion des exceptions notamment précisées dans la note méthodologique annexée à la déclaration.

Avec le déploiement de sa stratégie **CAP 2025**, le Groupe BRL s'inscrit au cœur des défis du développement durable avec une raison d'être d'utilité territoriale et sociétale, respectueuse de l'environnement et de l'intérêt à long terme des populations. Les priorités stratégiques prennent en considération les 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'Organisation des Nations Unies, dans un contexte marqué par l'accélération et l'accentuation des effets du changement climatique.

Face à un monde ainsi confronté à de grandes évolutions et incertitudes, la trajectoire stratégique CAP 2025 contribue à soutenir une vision du futur, fondée sur l'éthique, la collaboration, la recherche de la minimisation des impacts négatifs et de la maximisation des impacts positifs de ses activités.

Le Groupe BRL continue de faire évoluer sa politique de responsabilité sociétale et de développement durable (RSE-DD), déclinée autour de quatre piliers : social, environnemental, économique et solidarité, territoire et culture. Contrôlée par un organisme tiers indépendant, la présente déclaration rend compte, en transparence, du respect des engagements pris auprès de nos parties prenantes.

Jean-François Blanchet
Directeur Général du Groupe BRL



1

LE GROUPE BRL : UNE EXPERTISE COMPLÈTE POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DES TERRITOIRES

1.1 UN MODÈLE D’AFFAIRES PENSÉ POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DES DOMAINES DE L’EAU, DE L’ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ

Créé en 1955, le Groupe BRL participe, aux côtés des acteurs locaux, à l’aménagement de l’Occitanie méditerranéenne, ainsi qu’à des projets structurants d’aménagement hydraulique et de développement des territoires, en France et à l’International.

La **vocation du Groupe** est de proposer des **solutions durables d’aménagement territorial dans les domaines de l’eau, de l’environnement et de la biodiversité**, en s’appuyant sur les métiers de ses sociétés :

- › **Concessionnaire et maître d’ouvrage** du Réseau Hydraulique Régional pour le compte de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée ;
- › **Gestionnaire de grands ouvrages hydrauliques et exploitant de services publics d’eau brute, d’eau potable et d’assainissement** ;
- › **Ingénieur-conseiller et maître d’œuvre** ;
- › **Création, entretien d’espaces verts et pépinières** (production de végétaux d’ornement adaptés au contexte méditerranéen).

La singularité du Groupe BRL est de faire dialoguer un **trio de compétences en matière de maîtrise d’ouvrage, de maîtrise d’œuvre et d’exploitation de services**, avec une expérience de près de **70 ans d’intervention** sur le territoire régional et à l’International.



MODÈLE D’AFFAIRES DU GROUPE EN 2023

NOTRE VISION : ce qui nous mobilise

Intelligence collective orientée innovation

Actionnaire responsable, vision du futur pour une stratégie soutenable

Éthique, respect des engagements, sens du service

Écoute des parties prenantes

NOS RESSOURCES EN 2023

Ressources humaines
802 salarié-e-s (périmètre monde) et 702 (périmètre France)

Ressources naturelles et infrastructures
223,2 Mm³ prélevés

Autres ressources
Matières premières et fournitures
Énergie électrique consommée
97 529 MWh

Ressources financières
Taux d’endettement : 5,2 %

Promouvoir l’aménagement durable et soutenable du territoire vers les transitions écologique et énergétique, en intégrant les évolutions générationnelles et la transformation digitale

Investisseur, Aménageur Régional et Concessionnaire du Service Public



Ingénierie de l’eau et de l’environnement



Dialogue/Concertation en continu

avec nos parties prenantes (chapitre 1.5 du présent document)

Exploitation de grands ouvrages et services publics de l’eau



Végétalisation du cadre de vie



Notre performance sociale

33,48 % de femmes (34,16 % des recrutements en 2023 concernent des femmes) et 40,83 % de femmes cadres sur la population totale des cadres
5,41 % d’apprentis/alternants
Intéressement et participation : 53 % du REX consolidé

Notre performance environnementale

98 % des eaux de surface renouvelables utilisées pour le RHR

Notre performance sociétale : Solidarité, territoires et culture

Mécénat : 0,315 % du CA de BRL Holding
144,5 h effectuées auprès des clubs FACE (Hérault : 14, Gard : 118,5 et Aude : 12)

Notre performance économique

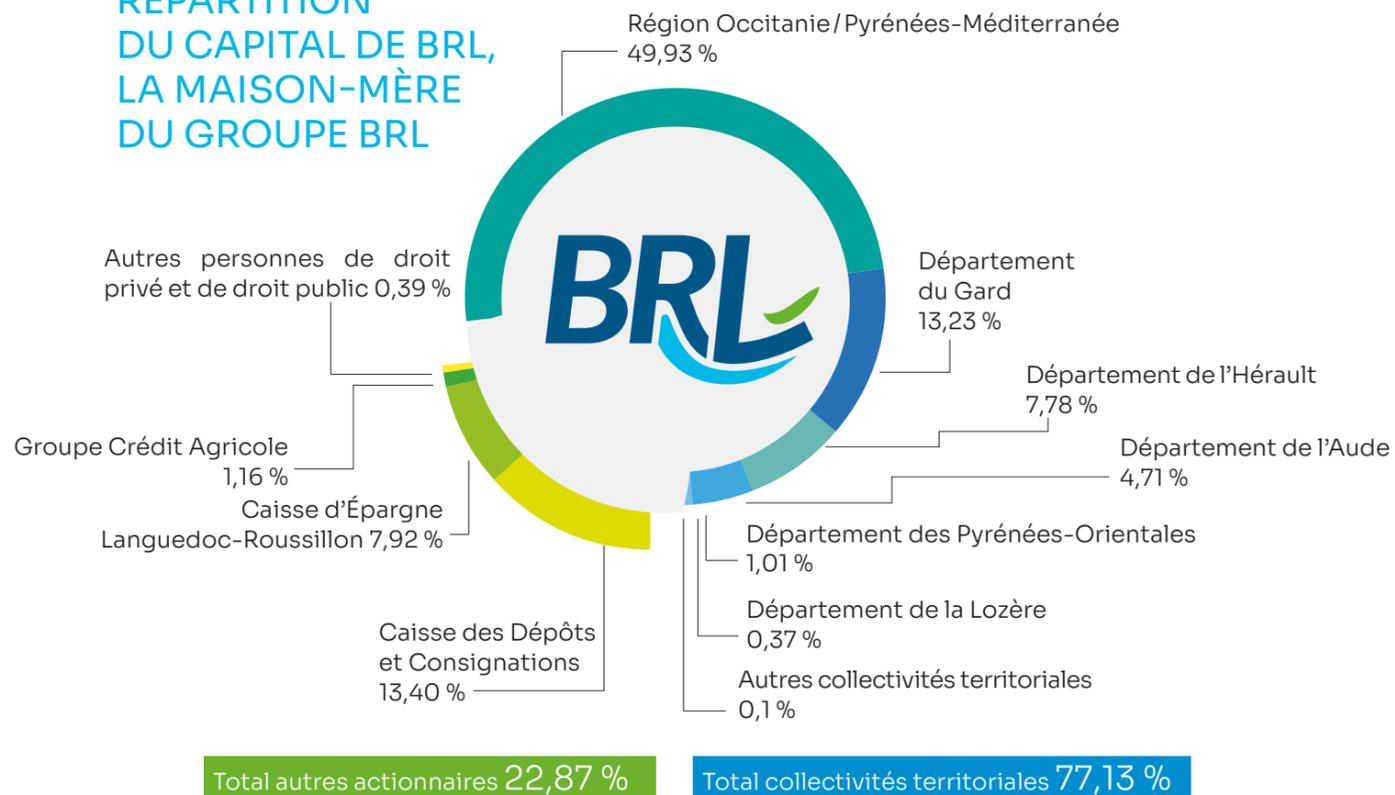
CA consolidé : 100,5 M€
RN consolidé : 4,8 M€
Investissement sur le RHR : 16,6 M€
138,8 Mm³ d’eau brute distribués sur le RHR

1.2 L'ORGANISATION DU GROUPE

1.2.1 UNE COMPLÉMENTARITÉ DE MÉTIERS ET DE SAVOIR-FAIRE AU SERVICE DE SES CLIENTS

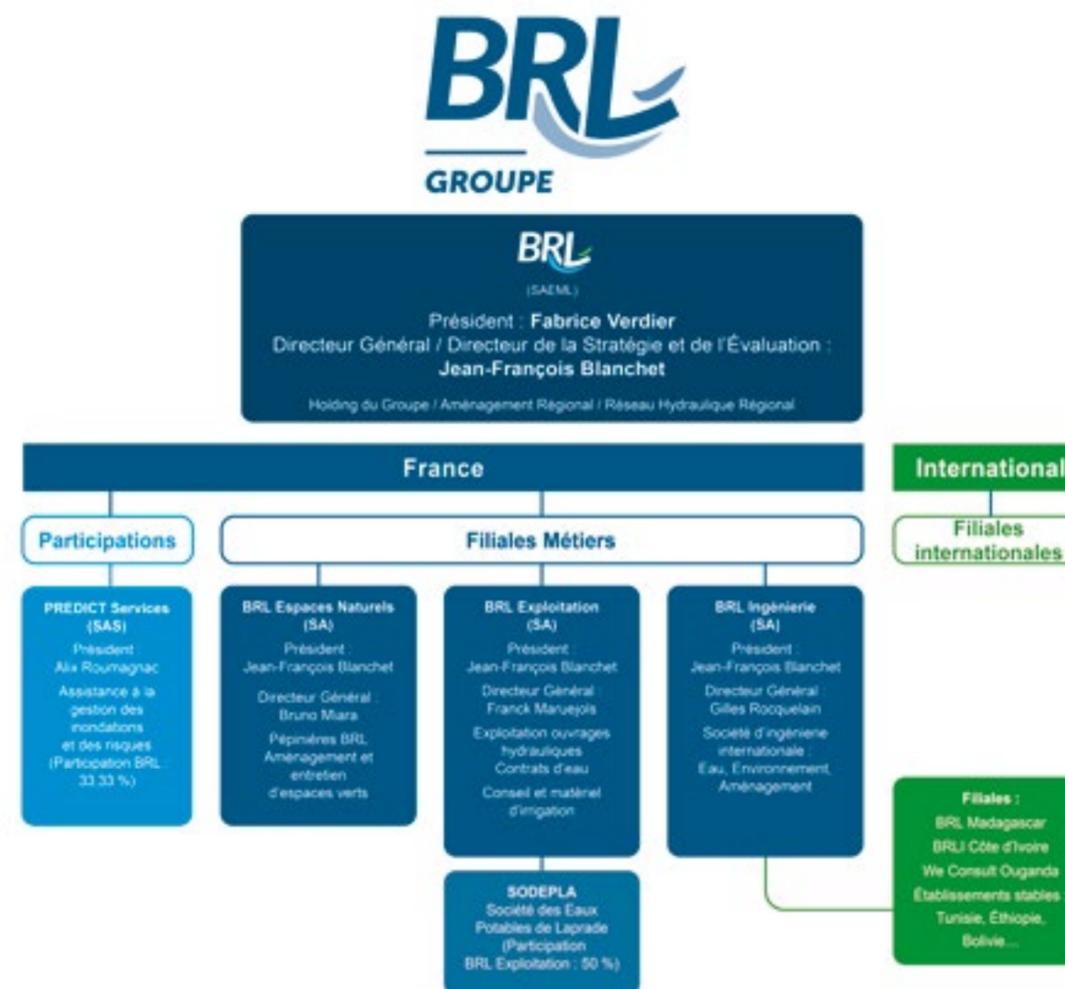
BRL, la maison-mère du Groupe, est une société anonyme d'économie mixte locale (SAEML), dont le capital est majoritairement détenu par des intérêts publics : la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et les départements du Gard, de l'Hérault, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de la Lozère ainsi que divers organismes et collectivités de droit public.

RÉPARTITION DU CAPITAL DE BRL, LA MAISON-MÈRE DU GROUPE BRL



Le Groupe, de la taille économique d'une **ETI** (entreprise de taille intermédiaire), se compose de **PME** (petites et moyennes entreprises) lui conférant ainsi une agilité particulière pour proposer des solutions innovantes et adaptées aux besoins de ses client-e-s.

Organigramme juridique du Groupe BRL



Depuis 2018, BRL a engagé la rationalisation de ses participations capitalistiques stratégiques (détention de parts de sociétés) en les rassemblant autour des « blocs métiers » du Groupe. C'est dans ce cadre qu'a été effectué, le 23 juin 2022, le reclassement à BRL Ingénierie des titres détenus par BRL au capital de BRL Madagascar. BRL Ingénierie en est donc le nouvel actionnaire.

Le capital hors actionnaire BRL de BRL Ingénierie (0,34 %) est détenu par des personnes physiques salariées ou anciennement salariées de la société.

LA GESTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE GRANDES CONCESSIONS HYDRAULIQUES

› **BRL, maison-mère du Groupe**, assure trois missions principales :

- Elle est concessionnaire du grand Réseau Hydraulique, propriété de la région Occitanie, dont le patrimoine est évalué à plus de 2 milliards d'euros. Ce réseau est principalement alimenté par le Rhône, ressource renouvelable pour laquelle BRL bénéficie d'un droit de prélèvement octroyé par l'État. BRL assure la **maîtrise d'ouvrage des travaux de modernisation et d'extension** de ce réseau et met en œuvre notamment le **programme Aqua Domitia**, lancé par la Région afin de sécuriser l'alimentation en eau d'un vaste territoire entre Montpellier et le littoral audois.
- Elle établit la stratégie du Groupe et veille à la gestion de ses intérêts, au travers de l'administration des filiales et des participations de BRL dans diverses entités.
- En sa qualité de holding, elle centralise l'ensemble des directions de services (finances, fiscalité, juridique, assurances, ressources humaines, responsabilité sociétale, systèmes d'information, communication, audit, contrôle interne et services généraux) qui viennent en appui à toutes les sociétés du Groupe, avec un triple objectif : sécuriser les processus les plus sensibles pour maîtriser les risques, optimiser les moyens et mutualiser les bonnes pratiques.

Schéma d'organisation du Réseau Hydraulique Régional



LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'EAU, EN VEILLANT À UNE IRRIGATION PLUS ÉCONOME EN EAU

› **BRL Exploitation** est la filiale métier « **Gestion des services d'eau** » :

- Elle a pour vocation première d'exploiter le Réseau Hydraulique Régional (3 barrages, 1 ouvrage digue, 1 microcentrale hydroélectrique, 106 km de canaux, près de 5 500 km de conduites enterrées, 93 sites de pompage et 6 usines de potabilisation), dans le cadre d'un contrat d'affermage et d'un apport partiel d'actifs de son actionnaire unique BRL (concessionnaire de la région Occitanie). Cet affermage de la concession constitue près de 80 % de son chiffre d'affaires.
- À partir des ouvrages du Réseau Hydraulique Régional, BRLE distribue chaque année entre 100 millions et 140 millions de m³ d'eau sous pression. Cela permet d'alimenter plus de 1 million de personnes en été, près de 5 300 agriculteurs et 8 700 clients non-agriculteurs, dont 70 entreprises et 250 collectivités (eau à usages divers : jardins, parcs, stades, divers besoins en eau, etc.). BRL dispose également de 250 contrats « appoint incendie ». Les volumes distribués ces dernières années sont en constante augmentation par rapport aux années précédentes. L'année 2023 est, avec 2019, une année record.
- BRLE a diversifié ses activités dans quatre domaines proches de son cœur de métier et représentant environ 20 % de l'activité :
 - prestations de services publics d'eau potable et assainissement pour le compte de collectivités ;
 - participation à la gestion de grands ouvrages hydrauliques et proposition de services associés ;
 - vente et installation de matériels d'irrigation ;
 - prestations de services publics d'eau brute.

Hors région Occitanie, BRLE gère plusieurs barrages et retenues, notamment Saint-Martial et Coucouron en Ardèche, Villerest et Lavalette dans la Loire, La Caserne au Mont-Saint-Michel (en collaboration avec VEOLIA).

L'INGÉNIERIE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT

› **BRL Ingénierie** est la filiale métier « **Ingénierie-Conseil** » :

- Elle intervient, d'une part, au service du développement du Réseau Hydraulique Régional, et d'autre part, comme bureau d'études, en France et à l'International, dans les domaines de l'eau, de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Elle réalise des missions d'études, de conseil et de maîtrise d'œuvre pour des clients publics et privés. Ses experts sont mobilisés sur les grands défis du XXI^e siècle : favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement, anticiper et accompagner l'adaptation au changement climatique et aux transitions écologique et énergétique, préserver la biodiversité, lutter contre la raréfaction des ressources naturelles, les risques de pénuries alimentaires, les inondations, la submersion marine, l'appauvrissement des sols, etc.
- Son savoir-faire est regroupé autour de dix domaines d'activités stratégiques (DAS) : eau potable et assainissement, ouvrages hydrauliques et transferts, eau agricole et sécurité alimentaire, eau et risques, gestion intégrée des ressources en eau, mer et littoral, navigation et ports, évaluation environnementale, gestion de la biodiversité et développement durable, développement territorial.
- BRL Ingénierie, référencée par la plupart des grands bailleurs de fonds nationaux ou internationaux, est également membre de plusieurs pôles de compétitivité et organisations professionnelles en France comme à l'International.
- Pour mener à bien ses activités à l'International, BRL Ingénierie s'appuie sur plusieurs filiales, la société BRLI Côte d'Ivoire et le bureau d'études We Consult, ainsi que sur des établissements stables (en Bolivie, Éthiopie et Tunisie). Ses équipes interviennent également en concertation avec BRL Madagascar.

› **BRL Madagascar** est la filiale de droit malgache de BRLI, spécialisée en ingénierie territoriale, basée à Antananarivo. Elle intervient seule, ou avec BRL Ingénierie, sur des projets dans les domaines de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement et du développement. BRL Madagascar détient par ailleurs 60 % d'une société de droit malgache, BEST, spécialisée en ingénierie sociale et socio-économique.

LA PRODUCTION VÉGÉTALE, LA VALORISATION ET L'ENTRETIEN DU PAYSAGE

› **BRL Espaces Naturels** est la filiale métier « **Végétal et Espaces verts** » :

- Elle est spécialisée dans l'aménagement, la gestion et l'entretien de grands espaces paysagers, publics ou privés, et dispose, avec les Pépinières BRL, d'un des plus vastes centres de production de végétaux ornementaux du sud de la France (dont les productions sont labellisées « Sud de France »). BRL Espaces Naturels figure parmi les cinq entreprises les plus importantes de son secteur sur la partie orientale de la région Occitanie.

Contributions aux objectifs de développement durable : des solutions pragmatiques à forte valeur ajoutée profitables à tous

Mobiliser nos savoir-faire... en développant nos métiers et nos compétences...

Investisseur - Maître d'ouvrage - Holding

Stratégie du Groupe
Opérateur de grands aménagements hydrauliques pour les collectivités publiques
Gestion d'actifs à long terme dans les secteurs de l'eau, l'énergie et l'environnement

Exploitant

Gestion de grands ouvrages hydrauliques
Exploitant des services publics d'eau brute, d'eau potable et d'assainissement

Ingénieur - Conseil

Activités de bureau d'études en France et à l'International dans les domaines de l'eau, l'environnement, la biodiversité, et l'aménagement du territoire

Gestionnaire des espaces verts

Activités végétales et espaces verts : entretien paysager, pépinières

Supports Groupe

- Sécurisation des processus sensibles
- Maîtrise des risques
- Mutualisation des pratiques
- Politique de ressources humaines au service de la performance
- Sécurité juridique du Groupe et des dirigeants
- Principes de compliance
- Démarches qualité, sécurité, environnement et responsabilité sociétale
- Système d'information répondant aux besoins des métiers et à la stratégie du Groupe
- Conditions financières, matérielles et d'hébergement de travail
- Développement de la marque employeur
- Notoriété et réputation du Groupe et de ses activités

... pour bâtir des solutions durables avec nos parties prenantes,

dans les domaines de l'eau, l'environnement et la biodiversité en Occitanie, en France et à l'International...

Maître d'ouvrage et concessionnaire du Réseau Hydraulique Régional (RHR) pour la région Occitanie : gestion du patrimoine, sûreté des installations.

Sécurisation de l'alimentation en eau : réalisation du programme d'investissements Aqua Domitia et des réseaux de desserte hydroagricole.

Maîtrise d'ouvrage des travaux de modernisation et d'extension du RHR.

Conception, réalisation, gestion et exploitation d'infrastructures hydrauliques et sécurité des installations (eau brute, eau agricole, EUD, eau potable en gros) : équipement de stockage, transport d'eau, potabilisation, microcentrales, périmètres irrigués, distribution d'eau.

Prestations d'exploitation de services publics d'eau brute et d'eau potable et assainissement : gestion qualité des eaux, maintenance du cycle de l'eau, relations clients-abonnés.

Savoir-faire et expertises hydrauliques au service d'une irrigation et d'une consommation d'eau responsable et économe en ressource en France et à l'International : études de faisabilité, maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, expertise et conseil, vente de matériel d'irrigation.

Aménagement, gestion et entretien de grands espaces paysagers, production de végétaux ornementaux du sud de la France.

IMPACT

... en respectant les populations, l'environnement et les générations futures

En intégrant les objectifs du développement durable, en ayant conscience de ceux auxquels nous contribuons le plus.



En pensant l'aménagement territorial en triple A :

- » Anticipation des besoins en eau
- » Adaptation au changement climatique
- » Acceptation des solutions et projets

Promouvoir les démarches participatives avec les parties prenantes locales et en associant les citoyens.

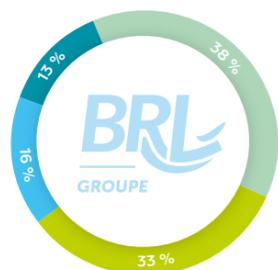
1.2.2 LE GROUPE BRL EN CHIFFRES

EFFECTIFS FRANCE ET INTERNATIONAL

L'effectif du Groupe BRL au 31 décembre 2023 est de 802 salarié-e-s, réparti-e-s de la façon suivante :

702 salarié-e-s sur le périmètre France dont 93 salarié-e-s à BRL, 264 salarié-e-s à BRL Exploitation, 233 salarié-e-s à BRL Ingénierie et 112 salarié-e-s à BRL Espaces Naturels

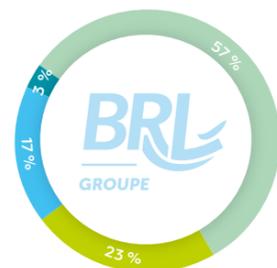
Répartition des effectifs en France



- salarié-e-s à BRL
- salarié-e-s à BRL Exploitation
- salarié-e-s à BRL Ingénierie
- salarié-e-s à BRL Espaces Naturels

100 salarié-e-s basé-e-s à l'International dont 57 salarié-e-s à BRL Madagascar, 23 salarié-e-s à BRL Ingénierie Côte d'Ivoire, 17 salarié-e-s en Ouganda, et 3 salarié-e-s en Éthiopie

Répartition des effectifs à l'International



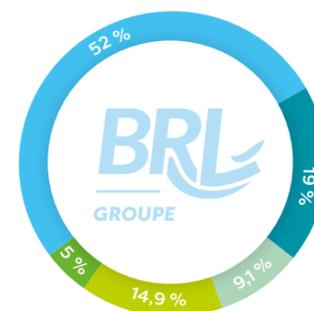
- salarié-e-s à BRL Madagascar
- salarié-e-s à BRL Ingénierie Côte d'Ivoire
- salarié-e-s en Ouganda
- salarié-e-s en Éthiopie

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à **100,5 M€** (pour un résultat net consolidé de **4,83 M€**), dont **16,76 M€** à l'export. Géographiquement, il se répartit de la façon suivante : 83,3 % en France, dont 74 % en région Occitanie, et 16,7 % à l'export, dont 11,8 % en Afrique, 2,6 % en Méditerranée et Moyen-Orient, 1 % en Asie/Extrême-Orient, et 1,2 % dans d'autres pays.

La vision des administrateur-trice-s et de la Direction générale du Groupe consiste à disposer de compétences et d'expertises couvrant l'ensemble du cycle de l'eau, de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la biodiversité.

La répartition du chiffre d'affaires par métier



52 % pour la vente d'eau, dont 32,9 % d'eau agricole, 26,2 % d'eau potable, 24,8 % d'eau à usage industriel, 14,3 % d'eau pour l'arrosage (hors agriculture) et 1,9 % pour l'assainissement

19 % pour les travaux, mandats, et autres études France

14,9 % pour les études et autres ventes export

5 % pour la vente de matériel d'irrigation et d'énergie

9,1 % pour les espaces verts (entretien de parcs et jardins et vente de végétaux)

1.3 LES PRINCIPAUX CLIENTS DU GROUPE

Les **grands clients** du Groupe BRL sont principalement :

En France

Collectivités territoriales
Services de l'État
Agriculteurs et Industriels
Acteurs économiques

À l'International

Organismes gouvernementaux
Industriels
Organisations publiques et privées et Bailleurs de fonds internationaux

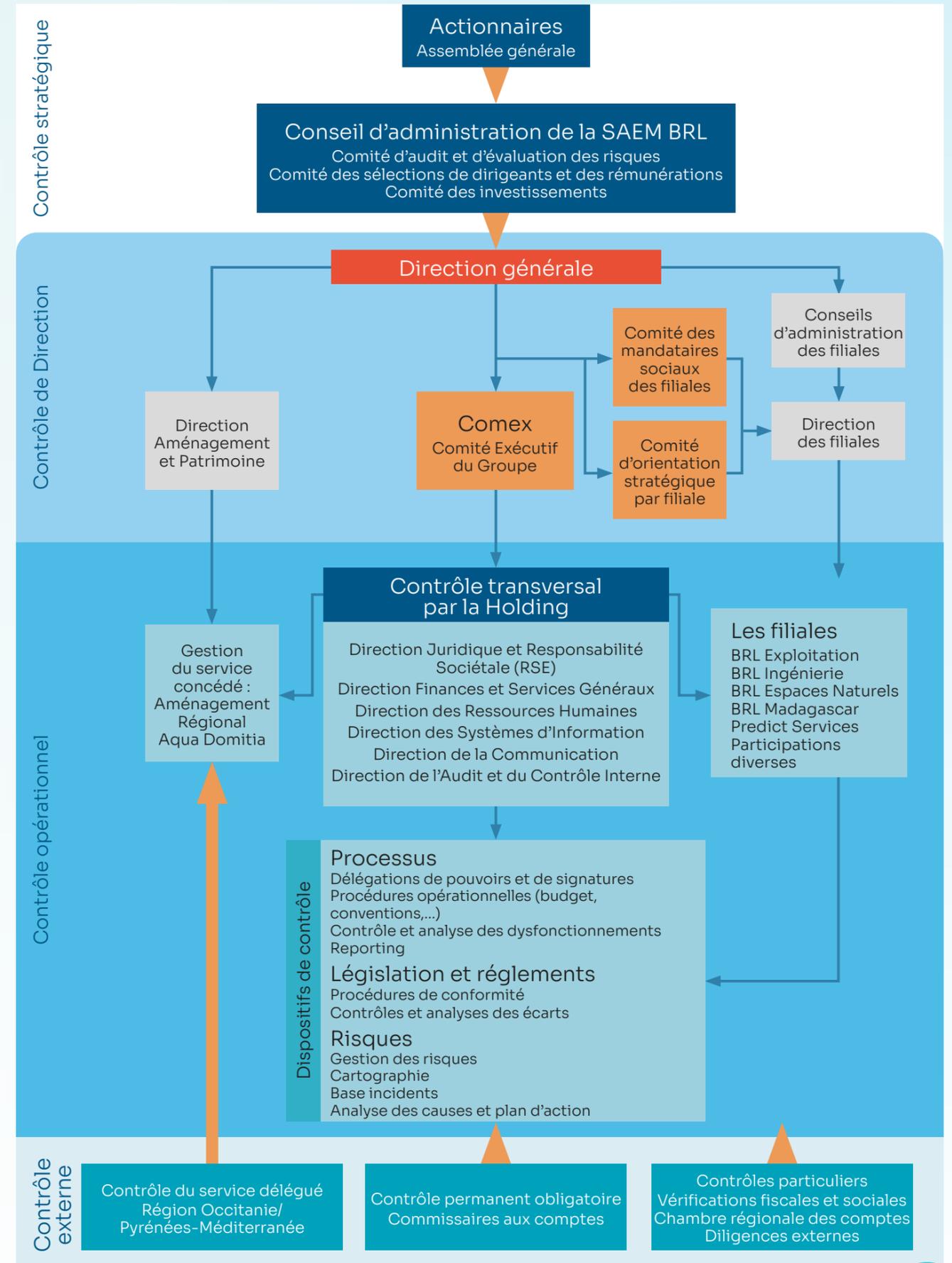
La typologie de clients varie selon les métiers du Groupe :

- › **BRL** : La région Occitanie est le client principal de la maison-mère, avec, à la marge, des activités de mandat de maîtrise d'ouvrage ou de concessions pour le compte de collectivités d'Occitanie.
- › **BRL Exploitation (BRLE)** : Elle agit majoritairement en qualité de société fermière de BRL pour l'exploitation du RHR, qui représente plus de 74 % de son CA (distribution d'eau agricole et d'eau brute aux agriculteurs, collectivités et industriels, ainsi que des prestations de travaux). Ses autres clients sont principalement des collectivités territoriales, pour lesquelles elle assure la gestion de services d'eau brute, potable et d'assainissement ou l'exploitation de grandes infrastructures hydrauliques sur le territoire national français.
- › **BRL Ingénierie (BRLI)** : Elle a réalisé 46 % de son chiffre d'affaires en 2023 à l'International pour des clients principalement publics ou parapublics financés par des fonds d'État ou des bailleurs internationaux (Banque mondiale, Agence française de développement, Banque européenne de reconstruction et développement, Banque africaine de développement, etc.). L'activité en France est assurée principalement auprès de collectivités territoriales, dans le cadre d'appels d'offres publics et, plus marginalement, auprès d'opérateurs privés spécialisés dans les métiers de l'aménagement, des travaux publics et de l'énergie.
- › **BRL Espaces Naturels (BRLEN)** : Sa clientèle est concentrée sur la région Occitanie. Elle est composée de collectivités et d'aménageurs publics ou privés, pour lesquels la filiale réalise des travaux, et qui s'approvisionnent en végétaux auprès de ses pépinières.

1.4 UNE GOUVERNANCE DYNAMIQUE ET IMPLIQUÉE

Pour garantir le respect de ses obligations et de ses engagements auprès des parties prenantes, le Groupe BRL a défini, depuis 2013, une **gouvernance globale**. Elle intègre quatre niveaux de contrôle et renforce la concertation avec la communauté des administrateur·trice·s (trois comités spécialisés rapportant au Conseil d'administration).

Dispositif de Gouvernance du Groupe BRL



1.5 UN DIALOGUE SOUTENU ET CONTINU AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le Groupe BRL entretient un dialogue régulier, créateur de valeurs partagées avec l'ensemble de ses parties prenantes, qu'il considère comme de véritables partenaires. Dialoguer avec celles-ci est donc indispensable pour identifier leurs besoins et leurs attentes, dans une optique de réponse à des enjeux communs, comme le démontrent certains exemples figurant dans les chapitres suivants de la présente DPEF. Le tableau ci-dessous résume les principaux modes de dialogue privilégiés avec chacune des **grandes catégories de parties prenantes** du Groupe.

ODD	Catégories de parties prenantes	Principaux enjeux	Principales modalités de dialogue ou d'expression
	Salarié-e-s et représentant-e-s du personnel	<ul style="list-style-type: none"> Disposer de conditions de travail et de rémunérations attractives Travailler au sein d'une entreprise responsable Dialogue social en continu Développer les compétences et l'employabilité des collaborateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue social avec les partenaires sociaux Entretiens (professionnels ou annuels d'évaluation) Enquêtes internes Plans de formation Communications internes : les lettres de la Direction générale, l'intranet, les écrans d'informations, flash RSE, les newsletters, événements, échanges collectifs, BRLINK, la présentation des résultats, etc. Dispositif d'alerte éthique anonyme, accessible à tous les collaborateurs
	Actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir une information fiable, transparente, conforme et claire : les résultats financiers, la stratégie et vision long terme Comprendre la stratégie et la vision long terme du Groupe Veiller à l'éthique des affaires 	<ul style="list-style-type: none"> Assemblées générales des actionnaires Rapport de gestion et sur la gouvernance de l'entreprise, la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), le rapport d'activité et RSE, le rapport du concessionnaire, le rapport du RHR
	Administrateurs-trices		<ul style="list-style-type: none"> Conseils d'administration Comités de gouvernances : comités d'audits et d'évaluation des risques, comités des investissements, comités des sélections et rémunération, comités d'orientations stratégiques (pour les filiales) Rapport de gestion et sur la gouvernance de l'entreprise, la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), le rapport d'activité et RSE, le rapport du concessionnaire, le rapport du RHR
	Client-e-s	<ul style="list-style-type: none"> Déployer les projets d'aménagement dans les budgets et les délais Accéder à des services et produits de qualité et innovants, en restant dans les prix du marché Une expérience client qualitative Bénéficier de prestations innovantes et à valeur ajoutée Collaborer et coconstruire autour de projets collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> Études Réunions de concertation Enquêtes de satisfaction Événements : inaugurations, salons, forums, colloques, tables rondes, etc. Communications : les réseaux sociaux, le site internet « service client » BRLE, les sites internet des sociétés du Groupe, le rapport d'activité et RSE, le rapport d'activité du concessionnaire, la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)
	Riverains des aménagements, acteurs locaux (agriculteurs, collectivités locales, gestionnaires des ressources, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une concertation étroite et un dialogue constructif Veiller à des projets d'aménagement responsables (respect des paysages, de la biodiversité, etc.) Limiter les nuisances liées aux projets 	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux instances de concertation locales dédiées, en fonction des projets et réunions de concertation Événements : inaugurations, salons, forums, colloques, tables rondes, etc. Communications : articles de presse, sites internet des sociétés du Groupe, rapport d'activité et RSE, rapport d'activité du concessionnaire, la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)
	Associations environnementales, sociales et ONG	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir des soutiens financiers ou en compétences Coconstruire des programmes sociaux ou environnementaux Échanger autour de problématiques sociétales et engager une dynamique collective Créer des partenariats métiers ou territoriaux 	<ul style="list-style-type: none"> Mécénat de compétences ou financier Partenariats et collaboration sur des événements ponctuels ou des projets de moyen terme Rencontres et échanges réguliers Signatures de chartes d'engagements : Charte de l'engagement LGBT, Charte de la diversité en entreprise, Charte des entreprises inclusives, etc.
	Prestataires et fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> Créer une relation équilibrée avec les sociétés du Groupe Développer des partenariats sur le long terme Assurer une transparence et équité dans le choix des prestataires et fournisseurs Être accompagné pour accroître leur maturité RSE 	<ul style="list-style-type: none"> Espace dédié aux achats publics sur le site internet de BRL Signature d'une Charte d'achats responsables dans tous les marchés de BRL Schéma d'achats responsables Réponses aux appels d'offres, processus de référencement Évaluation des fournisseurs dans le cadre des SMQ (Système Management Qualité) des sociétés du Groupe
	Financiers institutionnels, organismes prêteurs, banques et assurances	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à la pérennité du modèle économique Nouer un dialogue et une relation de confiance Obtenir des informations transparentes et complètes 	<ul style="list-style-type: none"> Bilans financiers et compte de résultat Communications diverses : le rapport de Gestion, le rapport d'activité et RSE, le rapport d'activité du concessionnaire, la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), les communiqués de presse Signature de chartes avec la région Occitanie : la Charte d'engagement sur les EnR et la croissance verte, la Charte pour une gestion durable de l'eau sur le Réseau Hydraulique Régional, etc.
	Organismes tiers, auditeurs/certificateurs légalement obligatoires (Commissaires aux comptes, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le respect des exigences légales et réglementaires Contribuer à accroître la qualité des services et de l'organisation 	<ul style="list-style-type: none"> Membre actif de cercles professionnels et de réflexion sur les sujets légaux et réglementaires Missions d'audit des comptes et de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) Audits de certification (ISO 90001, 14001, 50001, 18000)
	Médias	<ul style="list-style-type: none"> Garantir la fiabilité de l'information transmise Faire comprendre les enjeux des sociétés du Groupe Présenter et valoriser les projets et actions engagées par le Groupe 	<ul style="list-style-type: none"> Relations presse : communiqués de presse, dossiers de presse, points presse, articles divers Événements : inaugurations, lancement de projets
	Établissements d'enseignements scolaires et supérieurs (universités, grandes écoles, collèges, lycées, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer au développement de l'emploi local (stages, alternances, etc.) Créer des synergies à valeur ajoutée entre partenaires publics et privés (recherches, etc.) Faire découvrir les différents métiers du Groupe 	<ul style="list-style-type: none"> Participation à la recherche : chaires industrielles, partenariats universitaires, Présidence du conseil d'orientation de l'Université de Nîmes et membre fondateur du MUSE (Montpellier Université Site d'excellence), soutien à la Fondation partenariale Grenoble IN Accueil d'étudiants : stages d'observation (collège, lycée), stages et alternances dans le cadre des études supérieures, accueil de publics cibles* en période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), etc.

*Publics cibles : salarié-e-s de l'insertion par l'activité économique, jeunes en parcours Garantie Jeune, jeunes de l'École de la 2^e Chance, résident-e-s des Quartiers Politique de la Ville, publics en situation de handicap, réfugié-e-s

1.6 CAP 2025 : LA NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE STRATÉGIQUE POUR ACCOMPAGNER LES CHALLENGES DU GROUPE

La **stratégie CAP 2025** est issue d'une réflexion partagée avec les salarié-e-s, le management et le Conseil d'administration. Elle constitue la boussole du Groupe BRL.

Portée par un véritable engagement de responsabilité individuelle et collective d'entreprise, elle définit le cadre de transformation du Groupe pour contribuer à un aménagement durable et soutenable du territoire, résolument tourné vers les transitions écologique et énergétique, tout en contribuant aux objectifs du développement durable du Pacte mondial des Nations Unies (Global Compact) :

- › favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement ;
- › anticiper et accompagner l'impact du dérèglement climatique ;
- › proposer des solutions de gestion intégrée et durable des ressources naturelles ;
- › prévenir les risques majeurs (inondations, submersions marines, pénuries alimentaires, appauvrissement des sols) ;
- › préserver la biodiversité et les milieux naturels.

Elle s'articule autour d'un socle commun de six priorités stratégiques à long terme, auxquelles l'ensemble des sociétés du Groupe contribueront :

- › **CONSTRUIRE LA RÉSILIENCE** du Groupe face à la crise sanitaire pour rétablir sa trajectoire de croissance en adaptant ses modèles d'affaires Occitanie, France et International et en innovant pour répondre aux nouveaux enjeux sociétaux et économiques ;
- › **ACCÉLÉRER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE** de l'Occitanie méditerranéenne, en amplifiant les économies d'eau et en sécurisant l'accès à l'eau, avec un nouveau programme d'investissement du RHR, dans le prolongement du programme Aqua Domitia ;
- › **DEVENIR UN GROUPE À ÉNERGIE POSITIVE EN 2030**, en investissant pour produire plus d'énergie renouvelable que la consommation en énergie du Groupe ;
- › **CONTRIBUER À L'OBJECTIF COLLECTIF DE NEUTRALITÉ CARBONE DU GROUPE EN 2030**, en réduisant et en compensant ses émissions de carbone ;
- › **TRANSFORMER** le Groupe en un acteur intégré et numériquement orienté de la **RÉSILIENCE CLIMATIQUE**, dans les métiers de l'aménagement territorial, de l'ingénierie et de l'exploitation de services publics des secteurs de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité ;
- › **ACCOMPAGNER LES PROJETS DE TRANSFORMATION DE SES CLIENTS** et améliorer leur expérience des usages de l'eau, en proposant des solutions bas carbone d'économie d'eau, de préservation de la biodiversité et des systèmes d'information environnementale et territoriale.

Cette nouvelle stratégie est déployée dans toutes les sociétés du Groupe, qui ont renforcé, à cette occasion, leurs engagements de responsabilité sociétale.



LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE, UN LEVIER STRATÉGIQUE

2.1 PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE RSE

Dans le cadre du déploiement de sa stratégie CAP 2025, **BRL a révisé la politique RSE et Développement Durable du Groupe** pour l'orienter plus fortement sur la contribution aux 17 objectifs du développement durable du Global Compact et la déployer autour d'orientations majeures : **le social, les achats responsables, la qualité et la sécurité, l'environnement dont la préservation des ressources, et l'énergie**. La politique d'achats responsables a été révisée par l'adoption d'un schéma pour une relation client-fournisseur socialement et écologiquement responsable. De plus, une charte d'achats responsables est systématiquement intégrée à tous les marchés de BRL Holding.

Dans le cadre du déploiement de la stratégie CAP 2025 du Groupe, les projets issus du plan d'action de BRLE portent notamment sur l'amélioration de la performance énergétique, la santé et la sécurité au travail, la déclinaison de la politique d'achats responsables et l'efficacité des réseaux.

Après son adhésion au Global Compact en 2021 et la publication de sa première Communication sur le Progrès (CoP) en 2022, BRL a poursuivi son action en faveur de l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) en publiant son RAP (Rapport sur le Progrès), nouvelle dénomination de la CoP. Dans une volonté de co-construction de la démarche ODD avec l'ensemble des équipes de BRLI, plusieurs groupes de travail ont été mis en place en 2023. Ceux-ci ont notamment pour objectif de décliner la politique d'achats responsables du Groupe dans les achats de BRLI et ont abouti à la rédaction d'une charte achats responsables portant sur 4 volets : voyages, partenaires, fournitures et informatique. Le volet voyages a été mis en application en 2023 et les trois autres le seront en 2024.

À l'occasion du « SDG Flag Day » pour l'anniversaire des ODD, BRL et ses filiales ont hissé un drapeau en soutien aux objectifs du développement durable et à l'Agenda 2030.

UNE APPROCHE PROSPECTIVE AGILE ET DURABLE

Le Groupe BRL, par sa vocation et ses missions, accorde une attention particulière à la soutenabilité de son modèle économique ainsi qu'à la préservation de l'environnement et à l'impact territorial de ses activités. Cette attention et cette vigilance sont définies dans la politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise, avec une forte mobilisation du Comité exécutif du Groupe, du management et des salarié-e-s, comme l'illustrent les rapports d'activités.

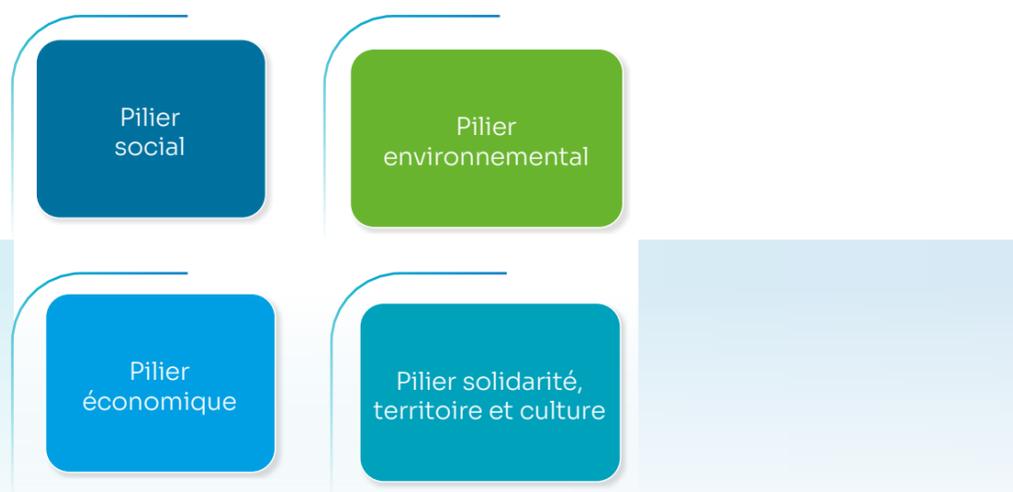
La dynamique de projet portée par BRL pour l'avenir s'inscrit dans une logique de « Triple A » :

- › **A...** pour **Anticipation** ;
- › **A...** pour **Atténuation et Adaptation** au Changement Climatique ;
- › **A...** pour **Acceptation** des projets par les parties prenantes locales.

Cette démarche guide, coordonne et oriente directement la manière d'agir et de se comporter de l'ensemble des équipes de BRL, favorisant ainsi la dynamique d'innovation du Groupe pour répondre aux enjeux territoriaux.

UNE STRUCTURATION AUTOUR DE QUATRE PILIERS

Déoulant de la stratégie du Groupe, la politique de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale est établie dans le respect des principes du Pacte mondial (Global Compact) et des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Déployée depuis 2015, elle a été révisée en 2021 pour s'inscrire dans les orientations de la stratégie CAP 2025. Elle se déploie en 25 axes de travail, autour de 4 piliers d'intervention en Occitanie, et plus largement en France et à l'International, avec une contribution plus significative aux ODD :



Pilier social

Inscrit dans la politique de ressources humaines et déployé par le management opérationnel et la DRH, ce pilier regroupe les actions à destination des salarié-e-s du Groupe : négociations collectives, initiatives sociales, politique d'égalité professionnelle, insertion, démarches handi-accueillantes, apprentissage, actions de sensibilisation, développement des compétences et des talents favorisant une entreprise apprenante, prévention des risques psychosociaux.

Pilier environnemental

Il rassemble les actions innovantes en faveur de l'environnement et de la biodiversité : mise en œuvre ou soutien de projets en lien avec les métiers du Groupe et/ou ses territoires d'intervention, actions pour les économies de ressources, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, développement des énergies renouvelables, solutions bas carbone, gestion concertée des ressources en eau, application du principe Éviter-Réduire-Compenser (ERC) pour limiter les impacts des projets d'aménagement, modèles d'affaires intégrant les transitions écologique et énergétique.

Pilier économique

Toute entreprise a vocation à créer de la valeur économique et financière par la performance, tout en veillant à l'impact de ses activités. Il est donc indispensable d'identifier les facteurs d'innovation permettant d'éventuels effets leviers en matière de création d'emplois internes et externes et de redistribution économique des activités de BRL. Les relations du Groupe sont soutenues auprès des chambres consulaires et des pôles de compétitivité. Elles se renforcent progressivement auprès des acteurs de l'économie sociale et solidaire, en y associant les principes de l'économie circulaire. Le Groupe veille, parallèlement, à sécuriser à long terme ses actifs patrimoniaux et sa capacité de réinvestissement, tout en garantissant un niveau de résultat en ligne avec sa stratégie, avec une redistribution équilibrée par l'intéressement pour ses salarié-e-s et par les dividendes pour ses actionnaires. Il est également attentif au juste niveau de rémunération de ses sous-traitants et prestataires et au niveau des prix pratiqués à ses clients au regard des prestations et services fournis.

Pilier solidarité, territoire et culture

Ce pilier concerne l'implication du Groupe BRL dans des actions de soutien aux acteurs de la solidarité, de l'inclusion ou de la responsabilité sur les territoires, en élaborant des partenariats sur des projets en lien avec les métiers ou les territoires d'intervention du Groupe, en France et à l'International. Il intègre également le soutien aux initiatives locales à destination de publics fragiles ou précaires (jeunes, seniors, travailleurs en situation de handicap, insertion sociale...), la participation ou la mise en valeur de projets culturels ou dans le secteur de la santé sur le territoire régional, les partenariats locaux avec l'enseignement supérieur et les centres de recherche publics ou privés.

Cette politique globale est intégrée et complétée par des politiques spécifiques sur des thématiques en lien avec les enjeux et les métiers du Groupe. Par ailleurs, sous l'impulsion de la Direction générale, la démarche RSE, confiée depuis 2013 à la Direction juridique et de la responsabilité sociétale (membre du Comité exécutif du Groupe), s'appuie sur l'ensemble des métiers pour en assurer à la fois le déploiement et l'évolution, au travers des retours des salarié-e-s et du management.

LA TRAJECTOIRE RSE DU GROUPE BRL JUSQU'EN 2040

Stratégie
BRL
CAP 2025

Cadre régional : Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET) Occitanie 2040, Scénario Région à Énergie Positive (REPOS) 2050

Cadre national : loi PACTE, décret sur les baisses de consommation énergétique des bâtiments tertiaires, loi d'orientation sur les mobilités, loi sur l'économie circulaire, loi Décentralisation, Différenciation, Déconcentration dite « 3D »

Cadre international : Global Compact et ODD, Green Deal de l'UE

Vision en 2025 :

- » Intensifier l'innovation
- » Adapter le modèle aux enjeux en cohérence avec la raison d'être
- » Accroître l'acceptabilité des changements
- » Promouvoir les talents et compétences

Perspectives
2030/2040

Cadre régional : SRADDET Occitanie 2040, Scénario REPOS 2050

Cadre international : Global Compact, Green Deal de l'UE

Grandes orientations :

- » Neutralité carbone
- » Enjeux liés au dérèglement climatique et aux déplacements de populations
- » Enjeux générationnels

2.2 UNE DÉMARCHE RSE LIÉE AUX SYSTÈMES DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ

Les **Systèmes de Management Qualité (SMQ)** des sociétés contribuent activement au bon déploiement de la stratégie du Groupe et à son développement, en visant à :

- » renforcer la satisfaction de ses clients ;
- » prendre en compte les demandes de ses parties intéressées pertinentes ;
- » déterminer et suivre les enjeux matériels nécessaires à sa pérennité ;
- » s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires.

Ils permettent ainsi d'évaluer les **risques et opportunités associés aux principaux enjeux du Groupe**, avec une double finalité :

- » améliorer la performance des activités du Groupe ;
- » assurer aux clients et parties intéressées pertinentes une prise en compte optimale de leurs demandes et une gestion efficace de leurs éventuelles réclamations.

2.3 IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES RSE

2.3.1 MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE ET D'IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES RSE

Le Système de Management Qualité (SMQ) de BRL Holding synthétise les enjeux stratégiques du Groupe, en décrit les risques et opportunités et les hiérarchise selon la grille d'évaluation des risques. Ces **enjeux, risques et opportunités** sont régulièrement révisés dans le cadre du pilotage du SMQ.

Par ailleurs, toutes les sociétés du Groupe BRL sont certifiées ISO 9001, chacune déclinant sa cartographie des risques et opportunités. La filiale BRL Exploitation est certifiée ISO 14001, ISO 50001 et ISO 45001, ce qui atteste de ses efforts pour minimiser les impacts environnementaux de ses activités, maîtriser sa performance énergétique et optimiser les mesures de santé et de sécurité des collaborateurs. Depuis juillet 2021, le secteur de La Grande-Motte de BRLLEN est également certifié ISO 14001.

Ainsi, en s'appuyant sur les enjeux de la stratégie du Groupe BRL, des stratégies des filiales et des risques suivis dans le cadre des SMQ des sociétés du Groupe, la Direction juridique et de la responsabilité sociétale a identifié les principaux risques environnementaux, sociaux et sociétaux liés aux activités du Groupe. Ces risques, rapportés à des catégories d'informations définies par le Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, ont ensuite été priorisés selon leur impact et probabilité d'occurrence, puis validés par la Direction générale du Groupe.

Sur la base de cette analyse, 25 axes de travail ont été définis et sont venus enrichir la politique de responsabilité sociétale. Pour suivre l'avancement du déploiement de cette politique et l'efficacité des mesures mises en œuvre, des indicateurs clés de performance ont également été définis et sont revus annuellement par la Direction générale.

2.3.2 PRÉSENTATION DES RISQUES PRIORITAIRES

Afin de faciliter la lecture des informations présentées dans ce chapitre, le tableau ci-dessous récapitule les 11 risques prioritaires identifiés par le Groupe BRL, leur définition ainsi que les axes de la politique RSE associés.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RISQUES RSE - ENJEUX - KPI

Item	Risques	Description du risque	Opportunités	Hierarchisation du risque : occurrence/ importance	Thématique visée	Axes associés à la politique RSE	KPI
Orientation 1 : Limiter l'impact de nos activités sur l'environnement et contribuer à la transition écologique et énergétique					ODD 6 : Eau propre et assainissement - ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable - ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure - ODD 12 : Consommation et production durables - ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques - ODD 14 : Vie Aquatique - ODD 15 : Vie Terrestre		
1	Manque de maîtrise des impacts environnementaux et des pollutions	Exposition liée à la raréfaction des ressources fossiles et naturelles, et à la volatilité des prix et la disponibilité des ressources. Mauvaise gestion de la ressource en eau, des déchets, des matières premières ou de l'énergie (gaspillage des matières premières) Non-respect des obligations de gestion des effluents, des émissions atmosphériques, des rejets dans l'eau, de la production de déchets (notamment les déchets dangereux) ainsi que nuisances ou autres pollutions Mauvaise anticipation de l'évolution des normes environnementales	Développement d'Aqua Domitia et du RHR	Fort	Conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit Engagements sociétaux en faveur du développement durable Engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire	Axe 1 : Préservation de l'environnement dans les activités de gestion de l'eau - ODD 6, ODD 12 Axe 2 : Maintenance et modernisation du patrimoine : limiter les impacts sur l'environnement et sur les tiers - ODD 7, ODD 9, ODD 12 Axe 3 : Continuité du Service public régional de l'eau et sécurisation de l'accès à l'eau potable et brute - ODD 6, ODD 13 Axe 4 : Amplification des économies d'eau et utilisation raisonnée des ressources pour accélérer l'adaptation au changement climatique du territoire de l'Occitanie méditerranéenne - ODD 6, ODD 12 Axe 5 : Prévention en matière de pollution et maîtrise de l'origine de la ressource en eau et de sa qualité - ODD 6, ODD 12	KPI 1.1 : Rapport énergie totale consommée/Volume total distribué par le RHR (en kWh/m³) KPI 1.2 : Part de la production d'énergie hydroélectrique par rapport à la consommation totale d'énergie du RHR (en %) KPI 2.1 : Taux de rendement des réseaux [en % (hors Lauragais)] KPI 2.2 : Indice de perte linéaire [en m³/j/km (hors Lauragais)] KPI 3 : Part du montant de la maintenance et de la modernisation du RHR par rapport au chiffre d'affaires de la concession régionale (en %)
2	Non-adaptation aux risques physiques liés au changement climatique pour les actifs du Groupe	Dégradation des actifs du Groupe du fait d'événements climatiques extrêmes	Trajectoire vers la neutralité carbone en 2030 (énergies renouvelables, innovations, compensation carbone)	Modéré	Conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit Engagements sociétaux en faveur du développement durable	Axe 6 : Contrôle des émissions de gaz à effet de serre des activités du Groupe pour atteindre la neutralité carbone - ODD 7 Axe 7 : Sélection des sources d'énergie (renouvelables) pour devenir un Groupe à énergie positive - ODD 7	KPI 1.2 : Part de la production d'énergie hydroélectrique par rapport à la consommation totale d'énergie du RHR (en %) KPI 4.1 : Émissions GES liées aux déplacements routiers)/CA [en Kg eqCO₂/K€ (BRLE)] KPI 4.2 : Émissions GES liées aux déplacements aériens)/CA [en Kg eqCO₂/K€ (BRLI export)]
3	Atteinte aux espèces ou espaces protégés	Non-prise en compte de zones protégées. Non-respect des restrictions légales concernant les espèces protégées/menacées, ou concernant des zones de biodiversité riche	Développement des métiers, savoir-faire et compétences dans les domaines environnementaux et biodiversité : faire de BRL un acteur de référence	Modéré	Engagements sociétaux en faveur du développement durable	Axe 8 : Respect et préservation de la biodiversité et des milieux naturels - ODD 15 Axe 20 : Pertinence des études, conseils et maîtrise d'œuvre pour accompagner la transformation de nos clients - ODD 2, ODD 6, ODD 9, ODD 14, ODD 15, ODD 16	KPI 5 : Part du budget mesures compensatoires en matière environnementale par rapport aux montants totaux des projets engagés (en %)

Orientation 2 : Assurer le développement et l'épanouissement des collaboratrices et collaborateurs pour permettre la transformation du Groupe					ODD 5 : Égalité entre les sexes - ODD 8 : Travail décent et croissance économique - ODD 16 : Paix et Justice		
4	Défaut de protection de la santé et sécurité des collaborateur-trice-s et dégradation des conditions de travail des salarié-e-s du Groupe	Développement des risques psychosociaux, du harcèlement moral et/ou sexuel, de l'accidentologie (e.g. risque électrique), mesures disciplinaires inadéquates (e.g. licenciements abusifs), déséquilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, environnement de travail inadéquat, charge de travail trop importante	Qualité de vie au travail (santé et bien-être des salarié-e-s, confiance, attractivité)	Modéré	Accords collectifs conclus et impacts sur la performance économique de la société ainsi que sur les conditions de travail des salarié-e-s	Axe 9 : Amélioration continue de conditions harmonieuses de travail - ODD 8 Axe 10 : Prévention des risques psychosociaux (RPS) - ODD 8 Axe 11 : Optimisation et amélioration des conditions de travail : santé et sécurité au travail, sécurité des salarié-e-s lors des déplacements à l'international - ODD 8	KPI 6 : Nombre de fins de CDI de l'année N x 100/Nombre de CDI total [en % (Groupe et par société)] KPI 7 : Taux de fréquence des accidents du travail Taux de gravité des accidents du travail
5	Détérioration du dialogue social entre l'employeur et les collaborateur-trice-s (dont les IRP)	Climat de tension entre instances représentatives du personnel et la direction, grève	Écoute des salarié-e-s, expression de leurs attentes	Modéré	Accords collectifs conclus et impacts sur la performance économique de la société ainsi que sur les conditions de travail des salarié-e-s	Axe 12 : Promotion de la négociation collective et de la qualité du dialogue social - ODD 8	KPI 8 : Nombre d'accords signés par tous les syndicats par rapport au nombre d'accords négociés au niveau de l'UES BRL (en %)
6	Gestion des compétences inadéquate	Gestion prévisionnelle des carrières insuffisante, manque de formation, inadéquation des compétences avec la stratégie de l'organisation, perte de savoir-faire clés pour la continuité de l'activité, notamment dans le cas des réorganisations	Montée en compétences, fidélisation des talents, marque employeur	Faible	Accords collectifs conclus et impacts sur la performance économique de la société ainsi que sur les conditions de travail des salarié-e-s Actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités	Axe 13 : Gestion des carrières et des compétences pour développer les métiers et les savoir-faire autour des objectifs de la Stratégie CAP 2025 et favoriser la mobilité au sein du Groupe et plus largement l'employabilité - ODD 5, ODD 8 Axe 14 : Renforcement des pratiques et compétences managériales - ODD 5, ODD 8	KPI 9 : Nombre de salarié-e-s en CDI formé-e-s sur l'année N/Nombre de salariés en CDI au 31/12/N [en % (Groupe et par société)]
7	Discriminations, manque de diversité (y compris mixité), non-respect de l'égalité des chances	Discrimination ou traitement inégal des candidat-e-s/ salarié-e-s (salaires, évolutions de carrières ou traitement) basés sur le genre, l'appartenance ethnique, la religion ou les croyances, le handicap, la nationalité, l'orientation sexuelle ou tous types de motifs non liés aux exigences des tâches qu'un individu est chargé d'accomplir	Enrichissement des échanges et ouverture au monde et aux talents : égalité des chances, égalité de traitement, diversité	Modéré	Actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités Mesures prises en faveur des personnes handicapées	Axe 15 : Promotion de l'égalité de traitement dans le respect des diversités - ODD 5, ODD 8 Axe 16 : Promotion de la coopération entre les salarié-e-s (intergénérationnelle, handicap, insertion sociale, etc.) - ODD 5, ODD 8	KPI 10 : Taux de salarié-e-s en situation de handicap par société (en %)

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RISQUES RSE ENJEUX - KPI

Item	Risques	Description du risque	Opportunités	Hierarchisation du risque : occurrence/ importance	Thématique visée	Axes associés à la politique RSE	KPI
Orientation 3 : Accompagner le développement et la transformation des territoires et des clients en agissant avec éthique					ODD 2 : Éradication de la pauvreté - ODD 8 : Travail décent et croissance économique - ODD 9 : Industrie, innovation et Infrastructure - ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques		
8	Désengagement dans la vie des territoires (en tant qu'employeur, acheteur et partenaire/mécène)	Désengagement de la société dans le soutien qu'elle peut apporter en tant qu'entreprise active sur son territoire (en tant qu'employeur de premier plan, acheteur et mécène/sponsor dans la vie sociale, culturelle et sportive de son territoire)	Équilibre des relations économiques et commerciales dans le respect des parties prenantes, nouer de nouveaux partenariats	Modéré	Actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités Engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire	Axe 17 : Concertation avec les parties intéressées sur les projets d'investissements structurants - ODD 8, ODD 9 Axe 18 : Dialogue structuré avec les parties prenantes locales - ODD 5 ODD 6, ODD 12, ODD 13 Axe 19 : Contribution au développement et à la compétitivité des territoires - ODD 8, ODD 12, ODD 15 Axe 20 : Pertinence des études, conseils et maîtrise d'œuvre pour accompagner la transformation de nos clients - ODD 2, ODD 6, ODD 9, ODD 14, ODD 15, ODD 16 Axe 21 : Solidarité pour le développement culturel des territoires - ODD 5, ODD 8, ODD 13 Axe 22 : Équilibre dans la relation d'achats responsables avec les autres acteurs économiques - ODD 12	KPI 11 : Taux de réalisation du budget de mécénat (en %)
9	Violation des systèmes d'information et non-protection des données personnelles (actionnaires, client-e-s et salarié-e-s)	Extinction/inaccessibilité des outils informatiques, intrusion dans les systèmes informatiques et cybercriminalité, collecte et exploitation des données personnelles des client-e-s/salarié-e-s sans leur consentement	Systèmes d'information sûrs, performants et efficaces	Fort	Engagements sociétaux en faveur du développement durable Engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire	Axe 23 : Performance des systèmes d'information : protection des données personnelles et politique de sécurité des systèmes d'information - ODD 9	KPI 12 : Taux de réalisation des recommandations issues de l'audit RGPD mené (en %)
10	Absence de politique et de prévention de lutte contre la corruption, le trafic d'influence, le favoritisme et les conflits d'intérêts	Risque de corruption et de mauvaises pratiques concurrentielles selon l'implantation géographique et les parties prenantes (utilisateurs, clients amont, partenaires, fournisseurs)	Éthique des relations d'affaires	Fort	Lutte contre la corruption	Axe 24 : Politique d'intégrité - ODD 16	KPI 13.1 : Nombre d'engagements d'intégrité et d'éthique signés rapporté au nombre de marchés signés à l'international KPI 13.2 : Nombre de déclarations de conformité signées rapporté au nombre d'offres concernant des marchés publics export comprenant des partenaires sous-traitants ou co-traitants

Orientation 4 : Pérenniser l'activité pendant une crise sociale, sanitaire ou environnementale					ODD 8 : Travail décent et croissance économique - ODD 12 : Consommation et production durables		
11	Crise impactant significativement les activités dans et en dehors de l'entreprise ainsi que ses modes de fonctionnement habituels Risque à suivre seulement en cas de crise	Impacts significatifs sur la performance de l'entreprise, en matière de disponibilité des collaborateurs, d'approvisionnement, de production, de livraison ou de réalisation de projets pouvant aller jusqu'à l'arrêt des activités : <ul style="list-style-type: none"> Augmentation de l'absentéisme des collaborateurs Perturbation des modes d'organisation des activités des sociétés du groupe Arrêt partiel ou total des activités Interruption des livraisons de fournitures Baisse ou arrêt de la productivité Retard ou interruption des plannings de réalisation de travaux/projets/études 	Résilience de l'entreprise Évolution des modalités d'organisation interne Évolution des modes d'échanges et de partenariats	Majeur	Accords collectifs conclus et impacts sur la performance économique de la société ainsi que sur les conditions de travail des salarié-e-s	Axe 25 : Capacité de résilience pour assurer la continuité des activités dans un environnement contraint - ODD 8, ODD 9, ODD 12	KPI 14.1 : Taux de recours à l'activité partielle (en %) KPI 14.2 : Taux d'avis favorables sur les consultations des CSE des sociétés du Groupe concernant les mesures d'adaptation à la crise liée à la cyberattaque (en %)

3

LIMITER L'IMPACT DE NOS ACTIVITÉS SUR L'ENVIRONNEMENT ET CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE



Notre contribution aux objectifs de développement durable

Le Groupe BRL a poursuivi la prise en compte, dans ses activités, d'engagements en matière de développement durable et d'environnement, couvrant tou-te-s les collaborateur-trice-s et l'ensemble des sociétés, tous sites confondus. Ils sont impulsés au plus haut niveau par la Direction générale du Groupe, soutenus par l'ensemble du management et partagés régulièrement avec les représentant-e-s du personnel et les salarié-e-s.

3.1 L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Les engagements du Groupe BRL en matière de **préservation de l'environnement et de maîtrise des risques liés au changement climatique** sont déclinés par l'intermédiaire d'une approche systémique et structurée autour d'un système de management, par la R&D et l'innovation des méthodes.

À ce titre, BRL Exploitation renouvelle régulièrement la certification ISO 14001, relative à la mise en place de son Système de Management de l'Environnement (SME). Ce dernier permet de réduire et de maîtriser les consommations d'énergie et les rejets vers le milieu naturel, de limiter la production de déchets et l'amélioration de leur valorisation, de favoriser l'achat de produits et services économes en énergie, démontrant ainsi la prise en compte et l'intégration des considérations environnementales dans ses projets.

Depuis 2021, BRL Espaces Naturels est certifié ISO 14001 sur le secteur de La Grande-Motte. Forte de ce succès, la Direction de BRLLEN a décidé d'étendre à moyen terme cette démarche à l'ensemble du périmètre de la société.

Les pépinières BRL ont également obtenu le niveau 2 du label Plante Bleue depuis 2021. Cette reconnaissance atteste des bonnes pratiques en matière d'irrigation, de fertilisation, de protection des cultures, de gestion de l'énergie et des déchets, de respect de l'environnement, et d'un point de vue social et sociétal. La candidature à l'obtention du niveau 3 est prévue pour l'année 2024.

MAINTENANCE ET MODERNISATION DU PATRIMOINE

Afin de limiter les impacts sur l'environnement et les tiers, le Groupe BRL déploie **une stratégie de maintenance et de modernisation du patrimoine**, avec la programmation de travaux de renouvellement et de maintenance des équipements, de remise en état des ouvrages de la concession régionale et de modernisation des infrastructures. Ces travaux sont menés dans l'objectif d'améliorer le service de l'eau, tout en respectant l'évolution de la réglementation, en fonction des possibilités techniques offertes par les nouveaux équipements industriels et les nouvelles technologies (notamment plus économes en énergie). Cette démarche engagée depuis plusieurs années se poursuit pour faire évoluer l'ensemble des stations et ouvrages stratégiques de la concession régionale.

Le volet « maintenance » regroupe les programmes « classiques » de renouvellement ou de remise en état des ouvrages et des équipements de la concession régionale, dans les domaines électriques, électromécaniques, génie civil, mécaniques, réseaux, ainsi que des opérations de maintenance « exceptionnelles », complétées enfin par des interventions urgentes ou stratégiques, dites de « maintenance programmée ».

Le volet « modernisation » porte, quant à lui, principalement sur les opérations concernant des stations de pompage, des stations de production d'eau potable, des ouvrages connexes et des équipements :

- > mise en conformité réglementaire et préservation de l'environnement ;
- > modernisation des systèmes d'automatisme ;
- > amélioration des systèmes de protection et de sécurité du personnel et de manutention ;
- > installation de groupes de pompage intermédiaires pour mieux répondre aux demandes plus soutenues en demi-saison et de secours sur certaines installations ;
- > mise en place de systèmes de télégestion des ouvrages permettant de réduire les temps de coupure d'eau et d'améliorer les interventions du personnel d'entretien ;
- > amélioration des protections des ouvrages et réseaux ;
- > installation d'équipements de métrologie et d'instrumentation sur les ouvrages ;
- > augmentation de la capacité de pompage de stations saturées ;
- > renforcement et sécurisation d'usines de production d'eau potable.

Les décisions concernant les budgets de maintenance et de modernisation du Réseau Hydraulique Régional de la concession (RHR) sont prises en début d'année, en fonction des besoins identifiés conjointement par BRL Exploitation, délégataire de service public des ouvrages, et par BRL, maître d'ouvrage (exigences liées aux évolutions réglementaires, mises en conformité et modernisation des ouvrages).

En 2023, le budget global de modernisation et de maintenance du RHR s'élevait à 8,9 M€, dont :

- > 3 394 M€ pour les travaux de modernisation, intégrant le budget récurrent et la poursuite de plusieurs opérations spécifiques de modernisation des ouvrages ;
- > 4 532 M€ pour la maintenance patrimoniale, comprenant le budget récurrent (conforme au plan à cinq ans), complété par un budget spécifique pour certaines infrastructures (pont-bâche de Saint-Gilles, siphons, barrages et canaux).

Les prévisions d'activité du chiffre d'affaires de la concession régionale permettent de définir une tendance, qui s'affine au fur et à mesure de l'avancement de la saison d'irrigation, en raison notamment de la forte influence de la météorologie sur les consommations (année sèche ou année humide). Celle-ci peut en effet modifier le résultat de l'activité d'exploitation, et ce jusqu'aux derniers mois de l'année (connaissance exhaustive du produit de la vente d'eau après la relève des compteurs en novembre-décembre de chaque exercice). En 2023, la vente d'eau était à un niveau élevé, comparable à celui de 2022, en raison d'une période estivale exceptionnelle (sécheresse et températures élevées sur une longue période).

Indicateur	2020	2021	2022	2023	Objectif 2023
KPI 3 : Suivi de la modernisation du RHR Part du montant de la maintenance et de la modernisation du RHR par rapport au chiffre d'affaires de la concession régionale	15,1 %	13,4 %	16 %	18,8 %	Entre 12 et 18 % du chiffre d'affaires de la concession régionale

Cet indicateur permet de mesurer les investissements effectués sur l'année N dans le cadre de la maintenance et de la modernisation du RHR par rapport au chiffre d'affaires de l'année N de la concession régionale. Le ratio est calculé par la somme des montants consacrés aux maintenances « classique » et « exceptionnelle » et à la modernisation, divisée par le chiffre d'affaires de la concession régionale.

Ajusté en 2021, l'objectif correspond à une fourchette (entre 12 et 18 %), alors qu'il s'établissait à une valeur de 15 % les années précédentes. Cette décision a été prise en raison du décalage entre les choix d'investissements, faits en début d'exercice, et le chiffre d'affaires, connu en fin d'exercice, après relève des compteurs de vente d'eau, situation qui ne permet pas le niveau de précision requis.

L'engagement du Groupe BRL d'assurer la continuité du Service public régional de l'eau du RHR se traduit par un service 24 h/24 et 365 jours par an pour l'exploitation de l'ensemble des ouvrages. À cet effet, **BRLE a mis en place Concert'Eau : cellule d'ordonnancement pendant les heures ouvrables en semaine et un système de télésurveillance et des personnels d'astreinte pour la nuit, les jours fériés et les week-ends.** Cette organisation garantit aux différents sites des prestations d'appuis opérationnels homogènes : élaboration et mise en œuvre des programmes de maintenance, de gros entretiens et de modernisation, gestion du système de télésurveillance des équipements et de télérelève des consommations, coordination de la sécurité et apport d'expertises techniques.

Pour les opérations complexes ou en cas de difficultés, les équipes de terrain, réparties sur différents secteurs géographiques, reçoivent également l'appui des moyens transversaux disponibles pour l'ensemble des secteurs de BRLE (gestion technique et ingénierie pour des appuis en hydraulique, génie civil, électromécanique, automatisme, qualité eau-environnement, sécurité, etc.).

Le **taux de rendement des réseaux** de 2023 atteint la valeur des objectifs ciblés. Il est cohérent avec les valeurs de rendement des années précédentes. Bien que les volumes produits et distribués soient bien supérieurs à ceux des années précédentes, **l'indice de perte linéaire** reste au-dessus de la cible fixée et en légère augmentation par rapport aux années précédentes. En effet, l'année 2023 se distingue par un nombre de fuites en hausse de 10 % par rapport à 2022 et de 15 % par rapport à 2021, ce qui impacte directement le KPI performance des réseaux. Une forte augmentation des fuites sur les canalisations de petits diamètres (de 200 à 400 mm), essentiellement en fonte ou acier, est constatée (premier signe de l'état de vieillissement de ce matériau sur le réseau).

Des efforts importants sur les délais de réparation des fuites ainsi que le remplacement de conduites programmé dans le cadre du renouvellement du patrimoine du RHR ont permis de limiter ces volumes d'eau perdus. Six kilomètres de conduites ont ainsi été renouvelés en 2023 avec une priorité sur les réseaux d'eau potable (1 km de conduites sur le Grand Narbonne et 1,7 km de conduites sur Nîmes Métropole). L'impact de ces travaux de renouvellement sur les volumes de fuites devrait se ressentir sur les indicateurs de l'année 2024.

Indicateurs	2021	2022	2023	Objectifs 2023
KPI 2 : Performance des réseaux				
KPI 2.1 : Taux de rendement des réseaux (hors Lauragais) (Taux de rendement des réseaux hors Lauragais prenant en considération les volumes de service des usines d'eau potable)	72,8 %	72 % (72,6 %)	73 % (73,4 %)	Au moins 73 %
KPI 2.2 : Indice de perte linéaire (hors Lauragais) (Indice de perte linéaire hors Lauragais prenant en considération les volumes de service des usines d'eau potable)	Indice annuel : 24,8 m³/j/ km	Indice annuel : 26,8 m³/j/ km (26,3 m³/j/ km)	Indice annuel : 27,9 m³/j/ km (27,4 m³/j/ km)	Année N < 22 m³/j/km
Moyenne sur 3 ans	24,7 m³/j/ km	24,5 m³/j/ km	26,5 m³/j/ km	Moyenne des indices sur 3 ans de l'année N < moyenne sur 3 ans de l'année N-1

*Le **taux de rendement** est le rapport entre le volume d'eau pompé en amont des réseaux et le volume effectivement distribué. Plus le rendement est élevé, moins les pertes d'eau (fuites, utilisation pour des besoins d'incendie, purges et nettoyage des ouvrages, vols d'eau, sous-comptages, etc.) sont importantes.*

La valeur de ce taux et son évolution au fil des années sont des indicateurs de la politique de lutte engagée par l'entreprise contre les pertes d'eau du réseau. Sur le plan environnemental, cela permet de cibler les interventions pour améliorer les performances des installations en vue de limiter les prélèvements sur la ressource en eau et réduire les consommations énergétiques.

*L'**indice de perte linéaire** mesure le volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par la différence entre le volume d'eau distribué et le volume d'eau effectivement facturé.*

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau visant à lutter contre les pertes d'eau et des actions menées pour lutter contre les volumes détournés.

En 2023, plusieurs scénarios ont été testés pour utiliser le maillon Aqua Domitia dans les deux sens de fonctionnement (Orb-Rhône, mais surtout Rhône-Orb). Ces essais ont nécessité d'utiliser les réseaux avec des pressions très différentes et ont engendré de fortes consommations d'eau de service liées au déclenchement des décharges d'antibéliers. Ces volumes, bien qu'utilisés pour des besoins de service et d'exploitation, sont aujourd'hui comptabilisés comme des pertes dans le calcul actuel et ont donc un impact direct sur les valeurs des indicateurs. On constate également une corrélation directe entre la valeur de l'indice de perte linéaire et les années sèches (2019-2022-2023) dont la saison démarre beaucoup plus tôt que les autres années. Une réflexion météorologique est en cours pour quantifier d'éventuels sous-comptages pendant ces périodes.

En 2022, la possibilité d'intégrer l'ensemble de ces volumes de service (vidange, mise en eau pour essais de nouvelles conduites et pour réparation de fuites, purges et nettoyage des ouvrages, défense incendie, volumes de service des usines AEP du RHR, sous-comptage, etc.) dans le calcul des indicateurs de performance avait été évoquée. Certains volumes sont facilement quantifiables (comme les volumes de service nécessaires au fonctionnement des usines d'eau potable), d'autres nécessitent de mettre en place des comptages et des méthodes qui permettront d'obtenir des consommations précises. Ainsi, les volumes de service nécessaires au fonctionnement des usines d'eau potable ont été ajoutés afin de compléter le KPI 2. Les autres volumes seront progressivement intégrés dès lors qu'ils seront quantifiables.

Limitier les volumes perdus et mieux appréhender les volumes non comptabilisés sont des préoccupations quotidiennes dans l'esprit des équipes d'exploitation.

En 2023, pour la cinquième année, le Groupe BRL a poursuivi son partenariat avec le forum Aqua Sûreté, événement labellisé dans le cadre de la Journée nationale de la résilience par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Cette édition était consacrée à la sécurité des installations hydrauliques, et plus particulièrement à la gestion des situations d'exception. Après une sécheresse exceptionnelle et des périodes d'intenses canicules, qui ont fortement sollicité l'ensemble des acteurs publics et privés de la filière de l'eau, ce forum a permis à BRL de confronter son expérience avec celle d'autres acteurs du domaine de l'eau, de partager des solutions technologiques innovantes, ainsi que des bonnes pratiques.

PRÉVENTION DES RISQUES DE POLLUTION

Dans le cadre de son engagement pour la **prévention des risques de pollution** et grâce à la dynamique de son système de management environnemental, BRLE s'attache à réduire les risques de pollution lors de ses interventions et de l'exploitation de la ressource en eau.

Elle veille notamment à maîtriser et à gérer les pollutions liées à d'éventuels déversements accidentels d'hydrocarbures, à l'utilisation de réactifs des stations de traitement, à la production de déchets, et s'interdit le recours au désherbage chimique. À cette fin et pour garantir une gestion efficace de son action, BRLE a développé une approche globale d'analyse environnementale, l'obligeant à dresser annuellement un état des lieux et à se fixer des objectifs environnementaux.

L'attention est donc portée sur l'identification des aspects environnementaux et leurs impacts, la gradation de leur importance, la priorisation du traitement des impacts les plus significatifs et la mise en œuvre des actions de maîtrise pour supprimer ou diminuer l'impact.

Parallèlement, l'analyse environnementale menée lors de situations accidentelles permet de prendre des mesures rapides pour minimiser et maîtriser les impacts. Les situations d'urgence (pollution, incendie, fuite de gaz, etc.) sont définies dans l'analyse environnementale réalisée dans le cadre de la certification ISO 14001. Des fiches ont été établies afin de déterminer les actions à mener lors de situations d'urgence et des simulations sont régulièrement réalisées par les secteurs d'exploitation.

PROMOTION ET SOUTIEN À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le Groupe BRL considère que la **gestion des déchets** est au cœur du défi de la transition énergétique et de l'économie circulaire. Le tri constitue la première étape dans le processus de réduction et de transformation des déchets.

Les déchets informatiques (PC, écrans, câbles réseau, etc.) sont collectés, traités et valorisés par un organisme spécialisé dans la gestion des déchets, dont les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

En ce qui concerne les téléphones professionnels, dans la mesure du possible, leur réparation est privilégiée, plutôt que leur remplacement systématique. Les téléphones qui ne sont pas réparables sont remis à une société nîmoise qui les reconditionne grâce aux pièces détachées. Ceux-ci sont remis à une association de réinsertion professionnelle.

Au siège de BRL, les cartouches d'encre sont collectées et recyclées par une société puis remises sur le marché de l'occasion.

Il s'agit également d'un enjeu important pour BRLE, qui cherche constamment à réduire ses déchets par la mise en place de filières de tri ou de recyclage sur les secteurs d'exploitation. Les principaux déchets générés par ses activités sont les boues de traitement, la ferraille, les déchets industriels banaux (DIB), les déchets verts, ainsi que le coton et le papier. En 2023, 656 tonnes de déchets (incluant 352 tonnes de boues d'épuration) ont ainsi été collectées par BRLE. Le taux de déchets valorisés (78 %) est toutefois en baisse par rapport à 2022 (87 %), du fait de l'augmentation des quantités de DIB (la valorisation de ces déchets ne pouvant pas être réalisée).

Dans le cadre de son activité « vente de matériel d'irrigation », BRL Exploitation a adhéré au programme de collecte des déchets de l'ADIVALOR (Agriculteurs, distributeurs, industriels pour la valorisation des déchets agricoles). Il permet aux irrigants qui achètent à BRLE des gaines souples d'irrigation à usage unique, essentiellement utilisées en cultures maraîchères, de bénéficier de la collecte et du traitement des déchets organisés par la filière ; 2,7 tonnes de déchets ont ainsi pu être collectées pour être recyclées en 2023.

BRL Espaces Naturels porte aussi une attention particulière au traitement et recyclage des déchets polluants et aux déchets dits « verts », et n'utilise que des traitements phytosanitaires biologiques.

En 2023, le Groupe BRL a reconduit l'opération « Recyclerie de BRL ». Cette année, en plus de la recyclerie hivernale organisée à l'occasion de la Semaine européenne de réduction des déchets (SERD), une recyclerie estivale a également été proposée. Dans un esprit **solidaire et de soutien à l'économie circulaire**, l'objectif de la « Recyclerie de BRL » est de donner une seconde vie à des biens, en permettant aux salarié-e-s de les échanger plutôt que de les jeter. Cette action a permis de limiter le gaspillage, en particulier dans la période d'ultra-consommation qu'est le Black Friday, de sensibiliser les collaborateur-trice-s à l'impact négatif de l'achat du « neuf » et à l'impact positif du réemploi. Les 350 salarié-e-s présent-e-s au siège se sont mobilisé-e-s et environ 3 000 biens ont été échangés entre les collaborateur-trice-s (dépôts/retraits) à l'occasion de cette opération semestrielle. Tout bien n'ayant pas trouvé preneur au sein de la Recyclerie a pu être redistribué aux associations du territoire : Le Tremplin, Réa-Nîmes, La Recyclerie étudiante de Montpellier, Les P'tits Trésors (environ 800 dons).

UTILISATION RAISONNÉE DES RESSOURCES : INNOVATION ET SENSIBILISATION

Afin de contribuer à l'**utilisation raisonnée des ressources**, BRLE développe plusieurs programmes fondés sur le conseil et la recherche de références.

Pilotage des irrigations agricoles

› **L'avertissement hebdomadaire** pour les irrigants : il s'agit d'un bulletin hebdomadaire diffusé entre avril et septembre, décliné sur l'ensemble du RHR pour les principales cultures. Ces avertissements font le point dans chaque grande région agricole sur les pluies et les évapotranspirations potentielles mesurées, et sur cette base, les doses d'irrigation à appliquer chaque semaine à chaque culture. Les prévisions de Météo-France permettent de donner une indication sur une éventuelle modification à la hausse ou à la baisse des apports d'irrigation, pour les jours qui suivent la publication des avertissements.

Ces bulletins sont couramment utilisés par les irrigants, en particulier pour les cultures à fort besoin en eau, le maraîchage et l'arboriculture.

Depuis 2022, ces avertissements ont été complétés par des cartes de cumul de pluie hebdomadaires permettant d'illustrer l'hétérogénéité de leur répartition géographique.

Un format propre à la culture de l'olivier est disponible depuis 2021. Rédigé une fois par mois, il est complété par des bulletins vidéo permettant d'illustrer et d'approfondir certains messages techniques.

› Résultat d'un travail partenarial piloté par les agronomes du Groupe BRL avec une large contribution de la Chambre régionale d'agriculture, des Chambres départementales d'agriculture du Gard, de l'Aude et de l'Hérault, des instituts techniques et des stations régionales d'expérimentation, le **Mémento Irrigation Agricole** est disponible sur le site internet du Groupe. C'est un guide pratique et concret à destination des agriculteurs permettant de situer les besoins en eau des principales cultures régionales, en fonction de la saisonnalité.

› Déployé depuis 2020, **l'outil d'aide à la décision Eau'Capi** pour l'irrigation de la vigne est proposé gratuitement en ligne à tous les abonnés du RHR. Il consiste, à partir d'un modèle de bilan hydrique (consommation d'eau du sol) élaboré par l'Institut français de la vigne et du vin (IFV), à prévoir le démarrage des irrigations après épuisement du stock d'eau du sol. Il est alimenté quotidiennement par des données météorologiques spatialisées au kilomètre carré. Les préconisations sont déclinées selon le type de vin produit, la précocité de la parcelle et la capacité de stockage du sol.

Eau'Capi est utilisé de manière individuelle. Depuis 2021, une convention de partenariat est également signée avec la coopérative viticole Héraclès de Vergèze pour améliorer la pratique d'irrigation chez ses adhérents.

› BRLE participe à l'**acquisition de références sur les besoins en eau en arboriculture fruitière et vigne** (partenariat avec la station d'expérimentation SUDEXPE pour les cultures fruitières et l'IFV pour la viticulture). Les thématiques étudiées concernent notamment la tolérance au stress hydrique de différents porte-greffes du pêcher et le pilotage des irrigations en fonction de mesures de volume d'arbres, sur pêchers et pommiers. En viticulture, l'intérêt et la faisabilité de la recharge hivernale des sols ont été testés, ainsi que l'efficacité d'un dessalement des sols en zone littorale par des irrigations hivernales.

› Engagé fin 2021, le **projet Terra OccitanIA** a pour but d'affiner la connaissance du réservoir utile en eau des sols en Occitanie.

Ce projet conduit par un consortium constitué de BRLE, INRAE, ATOS et Open IG a permis de mobiliser les informations pédologiques détenues par BRL dans des fiches de profils et de sondages réalisées dans les années 1950 à 1970. Ces données, conservées sur des supports papier et scans, ont été extraites grâce à un outil de reconnaissance numérique (intelligence artificielle). Une base de données a ensuite été constituée avec les informations extraites des fiches. À partir de ces informations et de l'algorithme mis au point dans le cadre d'une thèse CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche) coencadrée par l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture) et BRLE, une carte du réservoir utile des sols a ainsi pu être générée sur tout le territoire concerné par ces fiches.

Ces informations, très précieuses pour différents usages agricoles, tels que le calcul de bilans hydriques, l'ajustement de fréquences d'irrigation, le choix de culture ou de matériel végétal à privilégier, ou encore pour des usages relatifs à l'urbanisme et à l'assainissement, intéressent de nombreux utilisateurs. La carte des données de réserve utile alimente Eau'Capi, ce qui permet d'apporter une précision supplémentaire au calcul de bilans hydriques.

› En mars 2023, le Groupe BRL a signé une **convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture du Gard** pour favoriser une irrigation écoresponsable face au dérèglement climatique. Cette convention participera activement à l'adaptation des pratiques agricoles face aux conséquences du changement climatique.

Pilotage des irrigations des espaces verts et des stades

› Sur le même modèle que celui pour les cultures agricoles, BRLE met également en ligne dès le 1^{er} avril de chaque année un **avertissement hebdomadaire** qui permet de faciliter le calcul des apports en eau nécessaires pour les espaces verts publics et privés.

› BRLE édite aussi un **Mémento technique Irrigation des Espaces Verts** disponible sur le site internet du Groupe. Il fournit des préconisations et des bonnes pratiques pour accompagner les collectivités de la région dans leur démarche d'optimisation d'arrosage des parcs et jardins, permettant de concilier ainsi préservation de l'environnement et verdissement des espaces publics.

L'ensemble de ces démarches d'accompagnement du Groupe BRL pour un bon usage de l'eau par les irrigants permet d'être plus économe.

Programmes innovants

› BRLE est porteur depuis 2017 d'un projet pilote de **réutilisation des eaux usées** sur la commune de Roquefort-des-Corbières, conduit en partenariat avec la cave coopérative viticole Cap Leucate, les viticulteurs de Roquefort-des-Corbières (ASL du Rieu), avec l'appui de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne et de l'IFV. Ce projet, qui a obtenu une autorisation préfectorale fin 2018, répond à un triple objectif :

- offrir une nouvelle ressource renouvelable, pour favoriser la résilience des productions agricoles au changement climatique, en compensant les augmentations d'évaporation des cultures et en limitant la sollicitation d'eau souterraine ;
- proposer un modèle simple, qualitatif et adapté aux impératifs financiers des agriculteurs, reproductible sur d'autres territoires ;
- contribuer à la préservation de la lagune de Bages en limitant le transfert d'eau encore riche en éléments polluants pour les milieux naturels, malgré le traitement d'épuration.

En 2023, quinze hectares de vignes ont à nouveau été irrigués avec les eaux usées traitées issues de la station d'épuration de Roquefort-des-Corbières complétée d'un traitement de filtration et de désinfection, comme depuis 2020. Pour valider cette pratique, les eaux destinées à l'irrigation sont analysées dans le cadre réglementaire et les parcelles ont bénéficié d'un suivi agronomique conduit par l'IFV. Les plantes et les sols ont fait l'objet de mesures afin d'évaluer les impacts liés à l'utilisation de cette ressource, moyennant des doses différenciées en comparaison des témoins secs ou irrigués à l'eau potable. Les résultats sont conformes aux engagements de l'arrêté préfectoral. Au regard des faibles doses d'eau apportées, les effets sont positifs pour la pérennité des cultures, les rendements et l'environnement. En 2023, année particulièrement sèche sur le secteur de Roquefort-des-Corbières, les parcelles irriguées ont été trois fois plus productives (en kilogramme de raisins par cep de vigne) que les parcelles non irriguées.

› En 2023, les projets d'extension du périmètre de Roquefort-des-Corbières et l'étude concernant la création de stockages pour l'irrigation, alimentés par des ressources mixtes (REUT et eau brute du RHR), ont été initiés. Ils ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets sur la thématique **Réutilisation des eaux usées traitées (REUT)** lancé par la région Occitanie et l'Agence de l'eau.

Dans cette perspective, BRLE a constitué une équipe projet en partenariat avec l'INRAE afin de mener une étude sur trois ans. Le projet consiste à étudier l'évolution de la qualité des eaux au sein des stockages alimentés par des ressources de qualité différente (REUT et Rhône), à partir de mesures in situ et de modélisations, afin de garantir une qualité d'eau compatible avec l'usage d'irrigation des cultures. L'objectif est de valider la faisabilité de ce type d'ouvrages, non testés en France à ce jour, et de définir les principes pour optimiser leur dimensionnement et leur gestion. Ce projet fait l'objet de financements publics de la part de la région Occitanie et du département de l'Hérault.

› **La Compagnie des Amandes**, qui s'est engagée activement auprès des professionnels pour la relance de l'amande « Made in France », avec des variétés locales et une politique de vente en circuit court, s'est appuyée sur l'expertise de BRLE pour les études préalables de cinq projets dans l'Hérault et l'Aude. En 2023, trois projets d'équipement de vergers d'amandiers ont été réalisés par BRLE.

› BRL est partenaire et membre fondateur de la **chaire industrielle « Eau, Agriculture et Changement climatique » (EACC)**, lancée en 2021 avec l'institut Agro, l'INRAE et Montpellier Sup-Agro-Fondation, dont l'ambition est d'objectiver et d'organiser le débat sur l'avenir de la gestion de l'eau pour l'agriculture méditerranéenne, particulièrement touchée par les effets du dérèglement climatique. En 2023, BRL a participé au colloque : « Anticiper pour mieux planifier : Quelle demande en eau pour quelle agriculture demain ? » avec notamment la participation de BRL sur le sujet de « l'évolution des prélèvements sur les réseaux collectifs », en partenariat avec la SCP, ainsi que la participation de BRLI sur le sujet : « De l'assiette au bassin versant : vers des scénarios intégrés Eau x Alimentation x Énergie ».

En 2023, BRL a également contribué à l'ensemble des travaux de la chaire, avec plusieurs webinaires, conférences et forums.

3.2 EXPOSITION AUX RISQUES PHYSIQUES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PÉRENNITÉ DES ACTIVITÉS

CONTRIBUTION À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le défi du changement climatique est une préoccupation au cœur des métiers du Groupe BRL. Au regard de l'impact de ses activités sur l'environnement, et conscient de l'enjeu que représentent les émissions de gaz à effet de serre sur le réchauffement climatique, le Groupe s'est fixé un objectif de réduction ambitieux dans le cadre de son nouveau plan stratégique BRL CAP 2025 :

› Contribuer à la **NEUTRALITÉ CARBONE** à horizon 2030, en réduisant et compensant les émissions du Groupe.

Aucune des sociétés du Groupe BRL n'est soumise à l'obligation d'établir un Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), en application de l'article L229-25 du Code de l'environnement.

Cependant, les sociétés du Groupe BRL, employant toutes plus de 50 salarié-e-s et **ayant bénéficié des aides ouvertes par la Loi de finances 2021** au titre de la mission « Plan de relance », **sont soumises à l'obligation d'établir des BEGES simplifiés** tous les trois ans.

Toutefois, en ligne avec sa politique de responsabilité sociétale, le Groupe BRL réalise depuis 2009 et tous les quatre ans, **de manière volontaire, un BEGES complet**, sur l'ensemble de ses activités afin d'évaluer les émissions générées, et un **BEGES simplifié** tous les ans depuis 2023.

La dernière évaluation a été réalisée en 2023 (pour l'exercice 2022) sur les catégories 1 et 2 ainsi que sur les postes 3.1 et 3.2, en réponse à l'obligation de publier les émissions directes et indirectes de GES liées aux activités de transports amont et aval de l'activité (Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 relative à la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets). Le poste 4.1 (achats de biens) a été intégré au bilan bien qu'il ne fasse pas partie du périmètre d'un BEGES simplifié, car il intègre les émissions de GES générées par la production et le transport d'énergies fossiles et d'électricité, contrairement aux postes de la catégorie 1 qui n'intègrent que celles liées à la combustion.

Le résultat du BEGES simplifié 2023 (données de l'exercice 2022) est de **6 852 tCO₂e**, soit une diminution de 5,5 % par rapport au résultat de l'exercice 2021 (7 255 tCO₂e, sur la base des postes du BEGES simplifié).

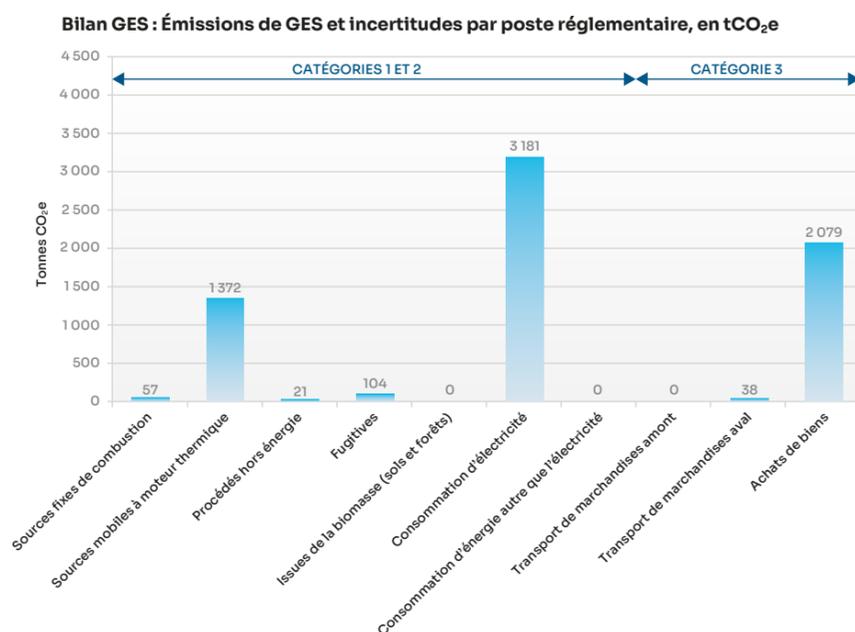
Cette diminution représente un effort important, sachant qu'en 2021 l'activité était encore au ralenti dû à la crise liée au Covid 19.

Les émissions de la catégorie 1 (émissions directes de GES) sont de **1 554 tCO₂e** sur l'exercice 2022. Elles représentent une diminution de 9,3 % par rapport à l'exercice 2021 (1 713 tCO₂e), expliquée par l'électrification du parc automobile et l'arrêt du chauffage au fioul d'une des serres de BRLEN, mais une augmentation de 46,3 % par rapport à l'année de référence 2017 (1 062 tCO₂e), en partie due à l'augmentation de la flotte de véhicules légers.

Les émissions de la catégorie 2 (émissions indirectes de GES associées à l'énergie) sont de **3 181 tCO₂e** sur l'exercice 2022, soit une diminution de 1,7 % par rapport à l'exercice 2021 (3 236 tCO₂e) et une diminution de 21 % par rapport à l'année de référence 2017 (4 014 tCO₂e).

Les émissions de la catégorie 3 (émissions indirectes associées au transport) liées au transport de marchandises amont et aval sont de **38 tCO₂e** sur l'exercice 2022 (275 tCO₂e pour l'exercice 2021 et 26 tCO₂e l'année de référence 2017). Pour les trois années, notons que ces émissions sont probablement très sous-évaluées, seules les données facilement accessibles ayant été fournies. Dans l'objectif d'identifier plus précisément la part des émissions de GES liées aux activités de transport amont et aval de marchandises, les dossiers de consultation des entreprises et les nouveaux contrats intégreront dès que possible une clause imposant à chaque fournisseur de produire, au plus tard en fin d'année, une évaluation des émissions de GES générées par les livraisons annuelles. Lorsque les émissions et leur répartition seront évaluées avec plus de précisions, des actions seront proposées pour les réduire.

Le principal poste d'émission de GES du Groupe correspond aux consommations d'électricité (**46 %** des émissions globales sur la base des postes du BEGES simplifié).



Sur un total d'émissions évaluées à 6 852 tCO₂e, les incertitudes (prenant en compte les incertitudes sur les différents facteurs d'émissions et les incertitudes sur les données d'activités) représentent **1 141 tCO₂e**, soit au global environ **17 %** par rapport aux émissions totales.

Un plan de transition, mis à jour annuellement, est élaboré pour synthétiser l'ensemble des actions mises en place par le Groupe BRL dans le but de réduire ses émissions de GES. Il comporte les actions engagées spontanément par le Groupe, dans le cadre de sa politique environnementale et d'atténuation des effets sur le changement climatique, des audits énergétiques (2015 et 2023) et des Bilans Carbone® (2023 sur données 2022, 2022 sur les données 2021, 2018 sur les données 2017, 2015 sur les données 2013 et 2009 sur les données 2006) et de l'ACV-O 2021. Il vise également à diminuer la part d'incertitude dans la collecte des données.

Les thématiques et les principales actions sont présentées à la fin du présent document.

FOCUS SUR LE PLAN DE MOBILITÉ (PDM) : VÉRITABLE OUTIL EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

L'engagement du Groupe pour une mobilité plus douce et responsable est renforcé chaque année. Il dépasse le champ réglementaire.

En effet, BRL a élaboré son PDM (anciennement Plan de déplacement d'entreprise), obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2020, de façon volontaire dès 2015. En 2023, le budget du PDM est de 200 000 € (toutes mesures confondues), soit 0,2 % du chiffre d'affaires du Groupe. Les actions suivantes ont été déployées en 2023 :

- › **Sensibiliser en interne** : dans le cadre du Plan de Sobriété énergétique, le Groupe a engagé un programme de sensibilisation à l'écoconduite visant à réduire les consommations de carburant des véhicules. Dans la continuité de 2022, neuf collaborateurs ont été sensibilisés en 2023. De manière générale, tous sont invités à privilégier les transports collectifs et la mobilité douce et à limiter la vitesse sur autoroute à 110 km/h.

En 2023, les salariés ont également été sensibilisés à l'écoconduite et aux bons gestes à adopter à l'occasion des départs en congés d'été.
- › **Favoriser les transports en commun** : la possibilité de bénéficier d'un remboursement à hauteur de 50 % des frais d'abonnement aux transports en commun est régulièrement rappelée aux collaborateurs. En 2023, 59 salariés ont bénéficié de ce dispositif.

À l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité, le Groupe BRL a invité la SNCF et Tango pour faire découvrir aux collaborateurs les différentes options de transports en commun et tester les vélos à assistance électriques (VAE) de Vélo Tango.
- › **Développer le recours à des véhicules électriques et hybrides** : le Groupe a poursuivi l'acquisition de véhicules à faibles émissions. Fin 2023, la flotte comptabilise 18 véhicules électriques et 21 hybrides.

Fin 2023, le Groupe a engagé la mise en place d'une flotte de 5 vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels des salariés, qui sera opérationnelle au printemps 2024.
- › **Installation de bornes de recharge électriques** :

 - 8 bornes de recharge avec 16 branchements au siège de BRL, à Nîmes (en 2022, 3 nouvelles bornes de recharge ont été installées, disponibles pour les véhicules personnels des collaborateurs).
 - Après une période de test gratuite jusqu'au 31 décembre 2022, l'accès au dispositif de recharge est tarifé mensuellement à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
 - 13 bornes sur les sites de BRLE ;
 - 2 bornes sur le site de BRLEN, à La Grande-Motte.

› **Véhicules renouvelés en 2023** : sur 55 véhicules légers renouvelés (voitures particulières et camionnettes dont le poids maximal est inférieur ou égal à 3,5 t), 19 sont des véhicules à faibles émissions (électriques ou hybrides), soit un taux de renouvellement de 34,5 %.

Ce taux respecte les obligations de la Loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 et de son décret du 29 avril 2021, qui imposent aux entreprises dont le parc automobile comporte plus de 100 véhicules légers d'acquiescer une part minimale de véhicules à faibles émissions lors de son renouvellement annuel :

- 20 % à partir du 1^{er} janvier 2024 ;
- 35 % à partir du 1^{er} janvier 2027 ;
- 50 % à partir du 1^{er} janvier 2030.

› **Promouvoir l'usage du vélo** : depuis plus de dix ans, l'usage du vélo pour se rendre au travail est encouragé par BRL. Le siège est équipé d'un parking à vélo de 80 places, avec des éclairages, un point d'eau, une caisse à outils et des prises électriques. Il répond ainsi à l'augmentation de l'usage du vélo par les salarié-e-s du siège (environ 70 usagers réguliers, soit plus de 20 % des effectifs du siège).

À l'occasion de « Mai à Vélo », le Groupe BRL a participé au Challenge Vélo National Inter-entreprises. Au total, 4 526 kilomètres ont été cumulés par les collaborateur-trice-s du Groupe, classant BRL 3^e sur 7 entreprises nîmoises participantes et 29^e sur 166 entreprises en Occitanie. Les salarié-e-s ont également fait réviser, entretenir ou réparer leurs vélos par le prestataire AtelierVélo34, présent au siège de BRL sur une journée.

› **Inciter au covoiturage** : les collaborateur-trice-s ont été sensibilisé-e-s au covoiturage et à ses bienfaits (financiers, environnementaux, solidarité entre collègues) à l'occasion des départs en congés estivaux, ainsi qu'à l'occasion de la Semaine de la mobilité.

Afin de contribuer à une mobilité plus douce et responsable, le Groupe BRL a souhaité faire un état des lieux des besoins individuels et globaux des salarié-e-s en matière de covoiturage : 226 collaborateur-trice-s ont répondu au questionnaire dont les résultats seront analysés dès début 2024. À l'occasion de divers événements, les salarié-e-s du Groupe ont été invité-e-s à covoiturer pour se rendre sur place, via la plateforme de covoiturage CovoitTribu.

En cohérence avec son PDM et son objectif de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone, la Direction générale a fixé deux **objectifs complémentaires** en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, spécifiques aux **déplacements professionnels*** :

- réduction de 20 % à l'horizon 2030 des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation de carburant de la flotte de véhicules (année de référence 2018) ;
- baisse de 10 % à l'horizon 2030 des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements en avion (année de référence 2018).

Indicateurs	2021	2022	2023	Objectifs 2023
KPI 4 : Émissions de GES				
KPI 4.1 : Émissions GES Déplacements routiers/CA**	17,29 kgCO ₂ e/k€	15,26 kgCO ₂ e/k€	13,59 kgCO₂e/k€	20 % de réduction en 2030 (2018 année de référence, soit 19,03 kgCO ₂ e/k€)
Évolution N/Année 2018	-9,1 %	-19,8 %	-28,5 %	
KPI 4.2 : Émissions GES Déplacements aériens/CA***	33,97 kgCO ₂ e/k€	35,71 kgCO ₂ e/k€	39,88 kgCO₂e/k€	10 % de réduction en 2030 (2018 année de référence, soit 46,1 kgCO ₂ e/k€)
Évolution N/Année 2018	-26,3 %	-22,5 %	-13,5 %	

*La notion de déplacements professionnels comprend les déplacements de personnes, ainsi que les déplacements réalisés dans le cadre des activités de chantier et des transports de marchandises.

**Périmètre de l'indicateur : BRL Exploitation

***Périmètre de l'indicateur : BRL Ingénierie

Concernant les déplacements routiers, le KPI 4.1 est encore en baisse pour l'année 2023 du fait de la baisse des consommations de carburant de 4 % et d'une augmentation du chiffre d'affaires.

BRLE, principale entité concernée, a ciblé plusieurs axes de travail :

- Elle dispose d'une flotte complète avec des motorisations respectant les normes antipollution Euro 5 et Euro 6. Tous les nouveaux achats de poids lourds de BRLE prennent en compte cet engagement.
- Elle fait évoluer son parc qui compte désormais 10 voitures électriques (+3 en 2023) et 10 voitures hybrides (+4 en 2023) sur les 176 véhicules légers.
- L'achat de 10 bornes électriques supplémentaires en 2023, qui seront installées en 2024, favorisera l'utilisation des voitures électriques.
- Concernant les déplacements des « salarié-e-s de terrain », le recours à l'outil informatique d'ordonnancement Concert'Eau permet à BRLE de mieux organiser les interventions et d'optimiser les trajets et les kilomètres parcourus.
- La généralisation des visioconférences et du télétravail contribuera également à limiter les déplacements pour des réunions pouvant être réalisées à distance.

En 2023, la hausse des déplacements aériens est principalement liée à l'augmentation du facteur d'émissions des voyages long-courriers qui représentent trois quarts des émissions des déplacements aériens.

PROMOTION ET ENGAGEMENTS EN FAVEUR DES ÉCONOMIES DE RESSOURCES

Économiser les ressources énergétiques est également un levier majeur de la contribution du Groupe BRL à la lutte contre le dérèglement climatique. Le Groupe, dans le cadre de son plan stratégique BRL CAP 2025, s'est d'ailleurs fixé l'objectif ambitieux de « Devenir un Groupe à ÉNERGIE POSITIVE en 2030 », en investissant pour produire plus d'énergie renouvelable que les besoins du Groupe. À ce titre, et dans l'optique de valoriser le patrimoine de la concession régionale, un schéma directeur de valorisation des énergies renouvelables sur le patrimoine de la concession régionale est engagé depuis 2020. Il permettra de valoriser et de définir une feuille de route pour 2024 afin d'atteindre l'objectif fixé à l'horizon 2030.

En outre, le Groupe participe et accompagne la démarche de la région Occitanie, Région à énergie positive (REPOS 2050), qui vise à couvrir 100 % des besoins en énergie du territoire par des énergies renouvelables locales à l'horizon 2050.

En conséquence, BRL a engagé trois axes de réflexion pour contribuer à la démarche « REPOS 2050 » :

- › réduire la consommation d'énergie électrique sur le RHR ;
- › produire de l'énergie renouvelable à partir des ouvrages du RHR ;
- › prendre des participations financières dans le capital de structures spécifiquement déployées par la Région pour atteindre les objectifs REPOS 2050.

Il est également à noter que BRLE a obtenu, dès 2015, la certification ISO 50001 sur la totalité du RHR. Cette certification s'étend non seulement à l'efficacité énergétique des stations de pompage, mais aussi à l'efficacité du réseau de distribution (canaux, réseaux). La certification a été renouvelée en 2023.

Ainsi, en lien avec ses engagements, le Groupe BRL a mis en œuvre plusieurs actions concrètes, au cours de l'année 2023, en matière de réduction et d'optimisation des consommations d'énergie :

› **Détermination du rendement des pompes** par une expertise (puissance, débit, intensité, etc.). Le but est de vérifier leur bon fonctionnement. Une dégradation de ce critère permet d'engager une maintenance (prédictive). L'objectif est d'avoir le parc de pompes le plus efficace possible. Cette étude permet de connaître, par ces mesures ponctuelles, l'efficacité énergétique de chaque pompe et en particulier de celles qui ne sont pas équipées de débitmètres. Ces informations permettent de définir un programme de maintenance optimisé.

› L'adducteur Aqua Domitia a pour objectif essentiel d'assurer la continuité du service de l'eau en réduisant la dépendance des ressources en tension, par exemple en période de sécheresse, ou pour substituer des ouvrages en chômage pour des raisons de maintenance curative ou préventive. Une fois cet objectif assuré, Aqua Domitia est géré **en privilégiant la ressource qui favorise la sobriété énergétique** entre le Rhône ou l'Orb.

› En hiver, les besoins en eau sont plus faibles et la **réserve utile des biefs des canaux peut être réduite**. Cette réduction permet de limiter les fuites ainsi que les hauteurs de pompage en tête. Un projet est à l'étude afin de vérifier l'efficacité énergétique des stations de pompage grâce à cet abaissement des niveaux d'eau (initié en 2023).

› **Une climatisation adiabatique** a été installée sur l'atelier de Pichegu et la station de Fabrègues. Cette installation a permis d'améliorer les conditions de travail du personnel et de préserver les équipements et leur rendement. Ce type de climatisation plus coûteuse à l'installation est très sobre en énergie (consommation d'énergie divisée par dix).

Les actions initiées au cours de ces dernières années se sont également poursuivies :

› **Ajustement de la pression en sortie des stations de pompage** en fonction des besoins du réseau. Par exemple, sur la station de Mas Soulet, les besoins hors saison d'irrigation étant moins importants, la pression en tête de réseau est alors sensiblement réduite tout comme la hauteur de la colonne de régulation de la variation de vitesse du château d'eau.

› **11 variateurs de vitesse** (de puissance de 3 à 1 000 kW) ont été installés en 2023 sur les surpresseurs des stations du RHR. Au total, 189 variateurs permettent de réduire la consommation d'énergie électrique, tout en préservant les conditions de distribution d'eau.

› Dans le cadre de la surveillance des équipements auxiliaires des stations principales (5 à 8 % de la consommation du RHR l'hiver), **des analyseurs d'énergie** ont été installés sur ceux de la station de pompage de Pichegu afin de recueillir des informations précises sur l'énergie consommée (intensité, tension, puissance active, réactive, etc.), et ainsi améliorer leur performance énergétique individuelle.

› **Les groupes de pompage ont fait l'objet de travaux d'amélioration** en matière de mécanique et d'hydraulique : mise en place de résine sur les corps des pompes pour limiter les frottements et améliorer les écoulements, modification des jeux entre les roues de pompe et son corps, amélioration de la mécanique des paliers, des roulements, des coefficients de frottement des bagues, etc.

› Sur les stations pas encore équipées de variateurs de vitesse, le **contrôle en continu des intensités des moteurs et des débits des pompes** permet d'anticiper les dérives de rendement et d'engager précocement les opérations de maintenance nécessaires. Les capteurs ont été raccordés au système de télégestion, afin de disposer en temps réel des mesures d'intensité de chaque moteur et des débits de sa pompe associée. Le paramétrage d'une alerte en cas d'atteinte d'un seuil élevé du ratio « puissance/débit » permet ainsi d'identifier une consommation anormale. Des investigations et des recherches sont alors engagées pour en connaître la cause : perte de charge singulière (aspiration ou refoulement), défaillance de la pompe, envasement de l'aspiration, vieillissement du groupe de pompage, etc.

› **L'expérimentation Smart Occitania**, engagée depuis 2020, s'est poursuivie en 2023 dans le cadre de la démarche REPOS 2050, en partenariat avec ENEDIS et Actia Telecom, pour réguler à distance la consommation en électricité des stations de pompage de Gaujac et de l'Amarine et faciliter l'intégration des énergies renouvelables, notamment pour écrêter les consommations de pointe en hiver. Des études complémentaires avaient été conduites, débouchant sur la proposition d'une solution de gestion optimisée de la distribution d'eau, favorisant l'utilisation d'électricité d'origine renouvelable, dénommée Flex'eau. Ce projet est devenu Ekitia en 2023. La dernière démarche de Flex'eau a mis BRLE en contact avec deux agrégateurs dont les offres sont à l'étude.

› **10 stations exposées au risque de hautes températures sur les transformateurs extérieurs ont été équipées d'ombrières**. Ces protections ont été suffisamment efficaces face aux fortes températures de l'été 2023. La mise en place d'un système de ventilation forcée, alimenté en énergie par des panneaux solaires comme ceux installés sur la station de Boissière en 2022, ne semble pas nécessaire pour le moment.

Quant à la consommation de ressources liées aux activités du siège social du Groupe, et à la suite de l'audit énergétique de 2015 et aux BEGES de 2018 et 2022, les **actions en faveur de l'économie d'énergie** se sont poursuivies en 2023, dans la continuité des actions précédemment menées. Le **schéma directeur décret tertiaire (SDDT)** réalisé sur les bâtiments du siège de BRL a été présenté en juillet 2023 par le prestataire ACCEO. Il a été retenu, après mise en concurrence, dans le cadre du déploiement du décret tertiaire visant la réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires (-40 % en 2030, -50 % en 2040 et -60 % en 2050 par rapport aux consommations de l'année de référence [2011]).

Le SDDT du siège de BRL a permis d'identifier les principaux postes de déperdition énergétique des bâtiments et de proposer des travaux qui permettraient de réduire les consommations du site. Le bâtiment principal, du fait de sa date de construction (1997), a été conçu après les premières réglementations thermiques françaises, ce qui a permis de mettre en œuvre une isolation avec des vitrages assez performants ainsi que l'isolation en paroi opaque et en toiture.

Cependant, le SDDT a permis de faire plusieurs propositions d'amélioration des performances énergétiques du bâtiment du siège social, afin d'atteindre les objectifs de réduction des consommations énergétiques, d'améliorer le confort des usagers et de diminuer les charges d'exploitation. Sur le lot de préconisations, une première série a été retenue pour une mise en œuvre dans les prochaines années après mise en concurrence :

› l'installation de luminaires à modules LED au siège, terminée en début d'année 2023 ;

› l'isolation des porches donnant sur l'extérieur, réalisée en fin d'année 2023 ;

› l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation, réalisée au deuxième semestre 2023 et mis en service au premier semestre 2024 ;

› l'isolation des murs d'origine par l'extérieur (selon la durée de la procédure, début des travaux courant du second semestre 2024 pour terminer fin 2025) ;

› la mise en place de systèmes de ventilation double flux (année 2025) ;

› la mise en place d'un système de gestion technique du bâtiment (étude à poursuivre) ;

› la mise en place de sous-compteurs pour les bornes de recharge des véhicules électriques (2025).

Des consignes ont également été données aux collaborateur-trice-s afin qu'ils poursuivent leurs efforts sur la réduction de la climatisation (pas de mise en fonctionnement tant que la température n'excède pas 26 °C) et du chauffage (rappel des consignes gouvernementales à 19 °C). Dans ce cadre, des plaids 100 % laine française, tissés et confectionnés en Occitanie, ont été offerts à l'ensemble des collaborateur-trice-s.

Grâce aux travaux réalisés ces dernières années et à l'ensemble des efforts fournis par le personnel, une première baisse de consommation de 5 % a été constatée en 2022 par rapport à 2021, notamment -16,9 % pour le gaz. En ce qui concerne la consommation d'électricité, elle avait augmenté de 1,1 %, du fait de la climatisation pendant la saison estivale particulièrement chaude.

Pour l'année 2023, 171 381 kWh (électricité et gaz cumulés) ont été économisés, soit une nouvelle baisse de consommation de 16,7 % entre 2022 et 2023 : une baisse de près de 17 % des consommations de gaz (187 308 kWh en 2023 contre 302 605 kWh en 2022) et de 7,7 % pour l'électricité (669 397 kWh en 2023 contre 725 481 kWh en 2022)*.

Afin de poursuivre ses efforts d'économie d'énergie **en optimisant la sollicitation des réseaux électriques** lorsqu'ils sont moins contraints, plusieurs échanges ont été conduits entre le Groupe BRL, EDF, ENEDIS et RTE pour optimiser la souscription des contrats d'énergie.

› **Le Plan de continuité d'activité énergie (PCAE)** : il permet la gestion des coupures d'énergie en fonction des risques identifiés, avec des plans d'action et des moyens adaptés, afin d'optimiser la continuité du service de l'eau en cas de crise. Le PCAE a été déployé pour l'hiver 2022/2023, avec notamment des procédures d'échanges d'information avec ENEDIS, et il est fonctionnel pour l'hiver 2023/2024. Dans ce cadre, BRL a notamment procédé à l'achat de groupes électrogènes.

› **La baisse des consignes de pression de 0,5/3 bar sur les variateurs de vitesse des surpresseurs** : en hiver les surpresseurs sont moins sollicités et les besoins en pression moins importants, que ce soit pour le réseau RHR, mais aussi pour les clients (moins de pertes de charge). Si les régulations sont déjà optimisées, compte tenu des modèles hydrauliques hivernaux, il est envisagé de baisser les consignes au cas par cas afin de coller au mieux à la réalité des besoins des clients sans affecter la continuité de service. Vingt-six stations ont été identifiées pour une réduction de pression. Depuis décembre 2022, vingt stations ont fait l'objet d'une baisse de consigne de pression hivernale. Cela a permis une économie d'énergie d'environ 80 MWh sur onze stations ; les autres restent à l'étude. Cette action s'est poursuivie sur l'hiver 2023/2024.

* Ces résultats ne sont pas corrigés des variations saisonnières, ce qui est une obligation lors de leur déclaration sur la plateforme gouvernementale OPERAT.

BRLE a mis en place des indicateurs de performance énergétique (kWh/m³ pompé), avec un historique depuis 2019. Les indicateurs de performance énergétique (kWh/m³ pompé, kWh/m² de bureaux) font désormais l'objet d'un suivi trimestriel, permettant notamment de quantifier les économies d'énergie à la suite des actions mises en place et qui intégreront le tableau de bord de suivi de 2024.

Dans le but de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux de développement durable, une plaquette « Nos écogestes au bureau » est disponible sur l'intranet du Groupe et accessible à tous.

En 2023, le Groupe BRL a célébré ses 30 ans. À cette occasion, tous les collaborateurs se sont réunis sur le site du Pont du Gard pour faire le bilan du chemin parcouru et participer à des ateliers sur le thème du développement durable : Fresque du Climat, Fresque Océane, Fresque de la Biodiversité, Atelier 2 tonnes, World café autour de la thématique « énergie ». Cette journée constitue la première grande réunion de cohésion avec l'ensemble du personnel depuis la crise de la Covid 19.

Dans le cadre de la Journée mondiale du climat et de sa convention de mécénat avec le GRAINE Occitanie, BRL a sensibilisé ses salariés au changement climatique en leur proposant une exposition pédagogique sur les causes, les impacts et les moyens d'agir.

BRLEN a déployé des actions dans la même logique de réduction de la consommation des ressources avec des investissements dans du matériel récent économe en énergie fossile et même totalement électrique (mini-pelle, véhicules légers, matériel électroportatif), l'optimisation des transports de marchandises ou encore la maintenance régulière des installations. Pour la filiale, l'enjeu de l'économie d'eau est essentiel et de nombreuses initiatives ont été menées dans ce sens : la réduction des fuites pour l'irrigation des espaces verts, la création de réseaux d'aspersion goutte à goutte sur les chantiers et la pépinière de pleine terre, ou encore la mise en place de relevés et l'entretien des compteurs d'eau.

Bien que son activité ne soit pas par nature une grande consommatrice d'énergie électrique, BRLEN a mis en place une politique de réduction de ses consommations avec un suivi. Ceci s'est traduit par une diminution de 15 % de la consommation de ses sites en kWh sur 2023.

BRL Espaces Naturels envisage de développer la production d'énergie photovoltaïque sur la surface non utilisée du site hors-sol des pépinières.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR MÈTRE CUBE DISTRIBUÉ

En 2023, les tensions sur les ressources en eau ont été très marquées sur l'ouest de l'Hérault et l'Aude. L'ensemble des cours d'eau de cette zone a été soumis à des restrictions des usages de l'eau. Le barrage des Monts d'Orb a débuté la saison avec un des niveaux les plus bas de ces vingt dernières années, la dernière pluie efficace pour son remplissage remontant à mars 2022. La Direction de BRL a mis en place un Comité de gestion des ressources en eau dès le printemps 2023 pour optimiser, avec BRLE, un plan de gestion global pour le système Orb, le canal du Midi, l'adducteur Aqua Domitia et la réserve de Jouarres.

Grâce à un débit relâché des Monts d'Orb optimisé, tenant compte de l'ensemble des paramètres du fleuve (VNF, lâcher d'eau par EDF en aval du barrage, etc.) et une sollicitation très forte d'Aqua Domitia, le service de l'eau a pu être assuré avec des tours d'eau très limités, seulement en fin de période d'irrigation et sans impacts majeurs.

Indicateur	2021	2022	2023	Objectif 2023
KPI 1.1 Suivi énergétique : Rapport énergie totale consommée/ Volume total distribué par le RHR	0,66 kWh/m ³	0,68 kWh/m ³	0,71 kWh/m ³	RHR hors Lauragais Année humide : 0,74 Année sèche : 0,70

Cet indicateur mesure l'énergie totale consommée pour l'année N par rapport au volume total distribué par le RHR pour l'année N.

Si en 2022 nous avons pu constater un impact d'Aqua Domitia sur la consommation d'énergie totale de +3,5 %, en 2023, cet impact s'est accentué. En effet, depuis 2022, Aqua Domitia permet de réduire les sollicitations de la station de Réals. En 2023, l'adducteur d'Aqua Domitia a permis également de substituer partiellement et parfois totalement des secteurs alimentés jusqu'à présent par la ressource Orb, par le Rhône.

Dans ce contexte de tension exceptionnelle sur la ressource Orb, l'exploitation d'Aqua Domitia a entraîné une augmentation d'énergie consommée de l'ordre de 10 % en 2023.

PRODUCTION D'ÉNERGIE

Les conditions hydrauliques du barrage du fait de la sécheresse (comme indiqué précédemment : débit relâché faible et cotes trop basses) n'étaient pas compatibles avec le fonctionnement de la turbine tout le long de l'année 2023. Il n'y a donc pas eu de production d'énergie hydroélectrique en 2023.

De plus, le contrôle commande de la turbine des Monts d'Orb étant obsolète, il est difficile de trouver des équipements pour remplacer ceux défectueux ou fragilisés à la suite de l'incendie dans le local turbine survenu le 19 septembre 2022. Des investissements pour son renouvellement sont prévus par BRL, mais doivent être sécurisés par la prolongation de la concession de turbinage au-delà de 2031. Le risque de panne de la turbine est donc plus élevé jusqu'à son renouvellement.

RHR	2018	2019	2020	2021	2022	2023
kWh produit	2 355 893	5 373 541	6 544 696	4 680 760	4 182 171	0
kWh consommé	65 468 169	89 256 461	77 471 153	80 045 561	88 231 600	97 529 330
Part kWh produit/ kWh consommé	3,6 %	6 %	8,4 %	5,8 %	4,7 %	0
	Moyenne glissante/3 ans		6,1 %	6,7 %	6,3 %	3,5 %

Cet indicateur mesure la part de la production d'énergie hydroélectrique produite pour l'année N par rapport à la consommation totale d'énergie de l'année N.

En 2023, le taux moyen sur trois ans est de 3,5 %, inférieur à l'objectif fixé, ce qui s'explique par l'année atypique de 2023.

Indicateur	2021	2022	2023	Objectif 2023
KPI 1.2 Suivi énergétique : Part de la production d'énergie hydroélectrique par rapport à la consommation totale d'énergie du RHR	5,8 %	4,7 %	0 %	Au moins 5 % en moyenne sur 3 ans
Moyenne sur 3 ans	6,7 %	6,3 %	3,5 %	

Cet indicateur mesure l'énergie totale consommée pour l'année N par rapport au volume total distribué RHR pour l'année N.

QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

La qualité de la ressource en eau constitue un enjeu majeur pour le Groupe BRL. À ce titre, BRLE assure le suivi de l'eau prélevée et distribuée afin de veiller au respect des exigences en matière de qualité de l'eau, en fonction des usages. Cette surveillance repose sur un dispositif de contrôles et de mesures réguliers :

- > réalisation de veilles techniques et sanitaires pour surveiller l'émergence de nouveaux risques ;
- > analyses quotidiennes des paramètres clés ;
- > suivi réglementaire et définition d'un programme complémentaire de mesures sur les ouvrages du RHR, comprenant des analyses multiparamètres réalisées par des laboratoires agréés. Selon les ressources mobilisées, près de 800 paramètres sont surveillés.

En fonction des enjeux et des contextes, des campagnes de prélèvements et de mesures spécifiques ont commencé sur certaines masses d'eau afin de suivre l'évolution de paramètres tels que les radionucléides, cyanobactéries, polychlorobiphényles (PCB) et substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS).

Le suivi des peuplements de cyanobactéries, débuté en 2020 et 2021, s'est étendu à un caractère plus opérationnel, avec la mise en place d'un arbre de décision partagé entre BRLE et BRL, visant à définir les procédures et actions selon le risque identifié. En 2023, un peuplement de cyanobactéries non toxigènes a été identifié au niveau de la prise d'eau de Méjanelle.

Les campagnes d'analyse des PFAS de 2023 ont permis de constater la présence des composés perfluorés dans l'eau captée et produite, à des niveaux de concentration très faibles (plus de 100 fois inférieurs à la norme sur l'eau brute potabilisable [< 2000 ng/l] et au minimum 5 fois inférieurs à la future norme [< 100 ng/l]).

Les moyens de suivi de la qualité de l'eau se sont renforcés avec l'acquisition d'une station d'alerte mobile, déployée lors de travaux ou d'événements ayant un risque d'impact sur la qualité d'eau brute des canaux. Cette station assure l'analyse en continu de cinq paramètres physico-chimiques avec transmission des données et alertes en temps réel, de manière autonome.

BRLE poursuit actuellement l'expérimentation d'un nouveau capteur de toxicité globale appelé « NODE », en parallèle des truitomètres existants, afin d'évaluer sa pertinence pour l'amélioration de la sécurisation de la qualité des eaux de surface.

OCCITANIE : UNE CHARTE POUR UNE GESTION DURABLE DE L'EAU SUR LE RHR

La Charte pour une gestion durable de l'eau sur le Réseau Hydraulique Régional, signée en 2019, définit les objectifs de la décennie à venir en matière de bonne gestion de l'eau. Elle s'inscrit dans un plan d'intervention pour l'eau ambitieux initié par la région Occitanie. Il a pour vocation, d'une part, d'organiser la gestion durable de l'eau, de préserver et de restaurer les milieux aquatiques en harmonie avec le développement économique du territoire, et d'autre part, de prévenir les risques d'inondation. Pour répondre à ces enjeux, six grandes ambitions sont déclinées en actions à mettre en œuvre : la sécurisation et le maillage des ressources, l'innovation en matière de transition numérique, la gestion responsable et économe des ressources en eau, la transition écologique et énergétique, la valorisation d'un foncier équipé sécurisé, la solidarité territoriale et la responsabilité sociétale.

En 2023, les principales actions engagées sont en cours de finalisation. Parmi elles :

- > la finalisation de trois schémas prospectifs (schéma d'amélioration des pratiques pour favoriser la biodiversité sur le patrimoine du RHR, un schéma directeur de valorisation des énergies renouvelables et un schéma d'adaptation du territoire au dérèglement climatique) ;
- > la finalisation du déploiement d'Aqua Notitia et d'Eau'CAPI ;
- > les actions menées dans le cadre de la chaire « Eau, Agriculture et Changement climatique » ;
- > la substitution de plus de 3,5 Mm³ de prélèvements dans les milieux en tension avec la mise en service d'Aqua Domitia et les économies d'eau sur les réseaux de Réals.

Une nouvelle charte pour une gestion durable de l'eau du Réseau Hydraulique Régional est envisagée, à partir de 2024, en cohérence avec le Plan régional Eau Occitanie.

UN SAVOIR-FAIRE DÉPLOYÉ EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

Le Groupe BRL agit également tant à l'échelle nationale qu'internationale pour répondre aux défis du changement climatique, au travers de compétences développées, notamment, dans le cadre d'études conduites pour le compte de donneurs d'ordres publics (ministères, collectivités, etc.). Les projets confiés concernent essentiellement l'évaluation des impacts potentiels du changement climatique sur l'environnement, les ressources en eau, l'agriculture, le littoral, ainsi que la proposition de solutions d'adaptation à travers l'élaboration de plans d'action, la définition de politiques publiques et l'étude de solutions techniques.

BRLI intervient principalement pour des bailleurs de fonds et des clients français et internationaux très largement engagés dans la protection de l'environnement et la lutte contre le dérèglement climatique. Les prestations de BRLI sont ainsi réalisées en conformité avec leurs exigences contractuelles, dans le respect des valeurs de son actionariat et du Groupe.

La filiale est par ailleurs régulièrement sollicitée pour mener des études, preuve de la reconnaissance de son expertise. Elle réalise actuellement pour le département du Rhône une étude stratégique intitulée « Rhône Aujourd'hui et Demain », commandée par le Département du Rhône, qui comprend un diagnostic et une approche prospective de l'évolution des besoins et des ressources en eau à moyen et long terme (2030 et 2050), suivant l'évolution du climat, de la démographie et des activités économiques.

3.3 LES MESURES PRISES POUR PRÉSERVER OU RESTAURER LA BIODIVERSITÉ

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

En tant que maître d'ouvrage, BRL est conscient des impacts sur la nature des travaux d'aménagement du projet Aqua Domitia ou des réseaux hydroagricoles secondaires. Acteur engagé dans la préservation de la biodiversité et des milieux naturels, le Groupe BRL respecte, dès la conception de ses projets d'investissement, l'article L.122 du Code de l'environnement sur les études d'impact. Celui-ci impose d'intégrer « les mesures envisagées pour supprimer, réduire et, si nécessaire, compenser les conséquences dommageables pour l'environnement ». Le travail mené en étroite collaboration entre le maître d'ouvrage BRL, le maître d'œuvre BRLI et la DREAL est un facteur clé pour garantir la qualité du recensement de la faune et la flore, de l'analyse des impacts environnementaux et la définition de pistes pertinentes permettant d'éviter ou de réduire ces impacts. La priorité du Groupe BRL est d'abord d'éviter les impacts environnementaux.

Les cahiers des charges des dossiers de consultation des entreprises intègrent donc ces considérations : adaptation des calendriers par rapport au contexte écologique, définition des zones d'emprise et de préservation des zones sensibles, sessions de formation-sensibilisation à la biodiversité par des écologues des entreprises de travaux intervenant sur les zones à risques, etc.

Ces dispositions figurent notamment dans les cahiers des clauses techniques particulières des marchés de travaux, réalisés entre 2022 et 2023, et mis en service au 1^{er} semestre 2023 :

- > les réseaux de desserte hydroagricole des Collines des Costières, permettant l'irrigation de 630 hectares avec la pose de 25 km de canalisations de diamètre de 90 mm à 400 mm, alimentées à partir de la ressource Rhône ;
- > les réseaux de desserte hydroagricole de Florensac/Pomerois/Pinet, permettant l'irrigation de 800 hectares avec la pose de 24 km de canalisations de diamètre de 90 mm à 400 mm, alimentées à partir d'Aqua Domitia.

Par ailleurs, préalablement aux travaux, des actions spécifiques, suivies par un bureau d'études en environnement, sont mises en place par BRL :

- > définition de la méthodologie à suivre pour permettre la réduction des impacts ;
- > recensement des zones à protéger pendant les travaux (repérage des sujets à enjeu) ;
- > déplacement des gîtes à reptiles afin de libérer la zone des travaux.

Ces interventions ont été menées sur la totalité des tracés des canalisations en cours de travaux. Depuis 2021, l'ensemble des travaux réalisés a fait l'objet d'un suivi continu. Toutes les prescriptions environnementales décidées en amont et pendant les travaux ont été respectées par les entreprises.

Indicateur	2021	2022	2023	Objectif 2023
KPI 5 : Engagement environnemental Éviter-Réduire-Compenser Part du budget des mesures compensatoires en matière environnementale par rapport aux montants totaux des projets engagés	0 %	NA (pas de nouveau projet en 2022)	NA (pas de nouveau projet en 2023)	Inférieur à 2 %

La fixation d'un objectif de cet indicateur à 2 % répond à l'engagement d'œuvrer pour limiter le plus possible le recours à la compensation, en privilégiant l'évitement et la réduction des impacts environnementaux.

La cible est de limiter au maximum les coûts de la compensation demandés par la DREAL dans les dossiers de financement, en travaillant en amont sur les projets pour éviter et réduire, autant que possible, les impacts environnementaux. Il est donc important que l'indicateur soit le plus proche possible de 0 : moins il y a de montant consacré aux mesures compensatoires, plus l'indicateur est performant.

La démarche d'optimisation ayant permis d'éviter ou réduire la totalité des impacts sur la biodiversité a été déployée sur les projets de Vendres et Loupian en 2020, puis sur le projet du Pouget en 2021. La DREAL, en tant qu'autorité environnementale, a validé les projets en confirmant l'absence de mesures de compensation nécessaires, à la suite de l'analyse des mesures d'évitement et de réduction des impacts sur la biodiversité proposées dès la phase de conception. Ces résultats démontrent l'engagement et le savoir-faire de BRL. En 2023, BRL n'a pas engagé de nouveau projet nécessitant le déploiement de la séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC). L'activité de BRL a été principalement orientée vers la réalisation de projets déjà autorisés, dans le respect des engagements d'évitement et de réduction, sur les territoires Nord-Est Béziers (phase 2), de Florensac/Pomerols/Pinet et des Collines des Costières. Ces opérations, suivies par un écologue pendant toute la durée des travaux, n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part de la DREAL et se sont déroulées dans le respect des engagements.

Dans l'objectif d'éviter et de réduire l'impact de son activité sur les milieux naturels, BRL a engagé l'élaboration d'un schéma directeur de la biodiversité qui permettra de faire un diagnostic de la biodiversité et de la gestion des espaces naturels (recensement de la faune et la flore, analyse des impacts environnementaux) sur le périmètre du RHR. BRL établira ensuite un programme d'action destiné à la mise en place et à la diffusion de pratiques favorables au patrimoine naturel du RHR. En complément de ce dispositif, deux stages de six mois sur les thèmes suivants ont été effectués en 2023 :

- > élaboration de préconisations pour la prise en compte d'espèces protégées dans les opérations d'entretien et de gestion du Réseau Hydraulique Régional ;
- > développement d'un outil d'aide à la décision pour définir la vocation de la forêt d'Avène et prise en compte du changement climatique dans la gestion des écosystèmes du RHR.

BRL est partenaire de l'Agence régionale de la Biodiversité (ARB) Occitanie depuis 2022. L'objectif de ce partenariat est de développer l'engagement, les projets et les actions au service de la préservation et de la restauration de la biodiversité. À travers cette convention et dans le cadre du déploiement de ses activités pouvant impacter la biodiversité ainsi que de sa politique RSE et Développement Durable, BRL s'engage à :

- > communiquer avec l'ARB Occitanie sur ses pratiques et sur les projets de recherche qu'elle finance en faveur de la biodiversité ;
- > diffuser les productions de l'ARB Occitanie et promouvoir le programme « Territoire engagé pour la nature » auprès de ses partenaires, sur son territoire d'intervention ;
- > offrir la possibilité à l'ARB Occitanie d'organiser des journées techniques thématiques sur ses sites d'implantation ;
- > intégrer des contenus sur la préservation-restauration de la biodiversité et des espaces naturels dans des documents tels que le mémento de l'arrosage-irrigation.

Le Groupe BRL contribue, par ailleurs, **à la préservation des territoires et à la protection des biens et des personnes contre les incendies**, en facilitant le raccordement des moyens de défense incendie sur le Réseau Hydraulique Régional pour le compte de la région Occitanie. Un partenariat est en place avec le Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Gard, département particulièrement concerné par le risque incendie avec plus de 50 % du territoire occupé par des forêts, landes ou garrigues, et qui enregistre des températures de plus en plus élevées chaque année. Un partenariat similaire est engagé avec le SDIS de l'Hérault depuis 2022 et le SDIS de l'Aude en 2023. Une convention avec le SDIS de l'Hérault est également en place pour favoriser les interventions des salarié-e-s de BRL pompiers volontaires.

BRLE, quant à elle, réalise des prestations d'assistance technique pour le compte de structures diverses (caves coopératives et particulières, moulins oléicoles, industries agroalimentaires, élevages), et de collectivités locales, pour le traitement de leurs sous-produits organiques (effluents, déjections animales, boues d'épuration) par épandage agricole.

BRLI démontre également son engagement par la pertinence et la qualité des études, conseils et missions menés en tant que maître d'œuvre dans les domaines de gestion de la biodiversité, du développement durable et de l'évaluation environnementale. La filiale conduit régulièrement des projets en France comme à l'étranger, pour la préservation des espaces naturels et des écosystèmes sensibles (lagunes, milieux marins, mangroves, zones humides, rivières, habitats dunaires, forêts tropicales et méditerranéennes...), tout en prenant en compte les effets du changement climatique. Le bon niveau de satisfaction des clients dans ces domaines confirme la pertinence de ces prestations.

En 2023, BRLI a également mis en place des initiatives plébiscitées par ses collaborateur-trice-s :

- > Le challenge biodiversité : un groupe de travail analyse trois projets menés par BRLI et propose des solutions pour intégrer la préservation de la biodiversité dans leur conception ou leur mise en œuvre ;
- > Le café trans@ BRLI : quatre ateliers de 30 minutes par semaine pour aborder les sujets liés à la transition écologique et sociale, animés par des salarié-e-s de BRLI ;
- > La Journée du climat à l'occasion des 30 ans de BRLI : une animation et des ateliers de sensibilisation au changement climatique conçus et animés par des collaborateurs de BRLI.

En janvier 2023, les agents de BRLEN ont procédé à la plantation d'une haie mellifère dans la commune de Saint-Martin-de-Boubaux, dans le cadre du programme « Pollinisateurs » du Parc national des Cévennes. Les haies permettront de lutter contre l'érosion des sols et d'attirer les abeilles et insectes avec une diversité de ressources en nectar et en pollen.

4

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉPANOUISSEMENT DES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS POUR ÊTRE EN CAPACITÉ DE TRANSFORMER LE GROUPE



Notre contribution aux objectifs de développement durable

La **politique de ressources et des relations humaines du Groupe** est mise au service de la performance et de l'excellence, notamment dans l'optique d'aligner la gestion des carrières et des compétences avec les besoins en ressources dictés par la stratégie CAP 2025. La politique

sociale, orientée vers la valorisation des richesses humaines, s'inscrit ainsi dans une démarche continue visant à « Mieux travailler ensemble », et s'articule autour des quatre axes suivants :

- > la santé au travail ;
- > l'individu au cœur de l'entreprise ;
- > la gestion des carrières et des compétences ;
- > l'égalité de traitement.

4.1 CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIÉ·E·S

ORGANISATION DU TRAVAIL

Dans un contexte d'augmentation des actes de cybermalveillance et malgré le niveau élevé de la sécurité de ses systèmes informatiques, le Groupe BRL a été victime d'une cyberattaque de type « ransomware » dans la nuit du 23 au 24 mars 2023. Dès la découverte de l'incident, la Direction des systèmes d'information (DSI) a été mobilisée et a pu limiter les effets de cette attaque.

Cette cyberattaque a entraîné de fortes contraintes pour l'ensemble des activités du Groupe, notamment en raison de l'indisponibilité des outils informatiques et des données numériques. L'ensemble des collaborateur·trice·s du Groupe se sont **mobilisé·e·s pour faire fonctionner du mieux possible les activités**. Les équipes de BRLE ont pu assurer la continuité du service de l'eau et la réalisation des missions d'exploitation et les équipes de BRLEN ont poursuivi leurs chantiers dans des conditions adaptées. Les équipes de BRL et BRLI, ainsi que toutes les fonctions supports des sociétés du Groupe, ont été significativement impactées tout en s'impliquant pour permettre la meilleure efficacité possible pendant cette période.

L'application de protocoles de sécurité très stricts a permis d'assurer un redémarrage sécurisé des systèmes d'information et de limiter les risques de rebond ou de nouvelles attaques.

Des échanges réguliers avec les représentants du personnel, le CSEC et les CSE de chaque société ont été organisés. Le dialogue social a permis de partager l'évolution de la situation, d'écouter les attentes du personnel et de tracer les priorités.

Le KPI 14 mesure la **capacité de résilience du Groupe pour assurer la continuité des activités dans un environnement contraint** (cf. Tableau récapitulatif des risques RSE-Enjeux-KPI, item 11). De 2020 à 2022, cet indicateur a permis de mesurer la résistance et la résilience du Groupe face à la crise sanitaire de la Covid 19.

En 2023, l'indicateur 14.1 relatif au taux de recours à l'activité partielle a été réactivé dans le cadre de la cyberattaque. L'activité partielle n'a concerné que BRLI pour un total de 2 894,5 heures soit pour BRLI 0,84 % d'heures par rapport aux heures travaillées sur l'année. Au niveau du Groupe, cela représente 0,29 % par rapport au total des heures travaillées sur l'année.

Le KPI 14.2 relatif au taux d'avis favorables **sur les consultations des CSE** quant aux mesures d'adaptation à la crise sanitaire des sociétés du Groupe, suivi de 2020 à 2022, a été adapté afin d'évaluer la capacité de résilience du Groupe BRL pour assurer la continuité des activités pendant cette nouvelle période de crise. Il permet d'évaluer la qualité du dialogue social et le niveau d'acceptation des mesures mises en place par la Direction générale du Groupe BRL. Il met en valeur le rôle des représentants du personnel, fortement impliqués aux côtés de la Direction générale pendant la gestion de crise. Plusieurs informations et consultations ont été réalisées en 2023 au sein des CSE des sociétés du Groupe BRL, portant sur la mise à jour du Document unique des risques professionnels (DUERP), notamment sur les risques d'une cyberattaque, la mise en œuvre de cellules de crise et de plans d'action et l'organisation des conditions de travail pendant la crise.

Indicateurs	2023
KPI 14 : Capacité de résilience pour assurer la continuité des activités dans un environnement contraint	
KPI 14.1* : Taux de recours à l'activité partielle	0,29 %
KPI 14.2** : Taux d'avis favorables sur les consultations des CSE des sociétés du Groupe concernant les mesures d'adaptation à la crise liée à la cyberattaque	100 %

*Cet indicateur permet de mesurer le taux de l'activité partielle totale durant les crises.

**Cet indicateur permet de s'assurer du maintien d'un bon niveau de dialogue social pendant les crises.

LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Santé au travail

Mesures déployées par le Groupe en matière de prévention

La promotion de la santé au travail, un des volets clés de la politique sociale, constitue un engagement fort du Groupe BRL, et notamment la **prévention des risques psychosociaux (RPS)**, enjeu stratégique et managérial essentiel.

Ainsi, la démarche de prévention des RPS engagée dès 2012 s'est matérialisée en 2020 par la signature d'une charte sur la santé et la sécurité au travail. Après une phase de pilotage au niveau du Groupe, des actions ont été étudiées et conduites conjointement avec chaque commission santé-sécurité et conditions de travail (CSSCT) des filiales, qui ont notamment intégré l'identification et la prévention des RPS dans leurs documents uniques d'évaluation des risques (DUER). Par ailleurs, des initiatives sont déjà déployées en vue d'améliorer la communication entre les équipes, de mieux organiser la diffusion de l'information, d'harmoniser les compétences des managers et de cibler les priorités de formation en matière de sécurité.

De nombreuses actions sont régulièrement menées pour **promouvoir et favoriser la santé au travail**, notamment en matière de :

- > Prévention de la pénibilité : des études de postes sont réalisées par un ergonome dès qu'un besoin est recensé. Ce thème est abordé quatre fois par an a minima en CSE, à l'occasion des réunions de la CSSCT, en présence du médecin du travail.
- > Droit à la déconnexion numérique : un suivi du flux des e-mails est effectué mensuellement par la Direction des systèmes d'information du Groupe. Par ailleurs, ce risque renforcé par la mise en place du télétravail a fait l'objet de nombreuses communications par la Direction générale, la Direction des ressources humaines et la Direction des services généraux.
- > Mise en place d'un parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants : il comprend diverses actions d'aide et d'accompagnement pour faciliter l'adaptation du collaborateur·trice à son environnement professionnel.
- > Sensibilisation à l'ergonomie : dans un objectif de préservation de la santé des salarié·e·s travaillant sur écran, et de promotion de la qualité de vie au travail, des sessions de sensibilisation animées par un ergonome du travail ont été organisées pour les salarié·e·s volontaires.

Par ailleurs, le Groupe participe régulièrement aux actions de sensibilisation menées au travers de campagnes nationales sur la santé publique. En 2023, BRL s'est notamment attaché à :

- **Sensibiliser ses salarié-e-s au cancer du sein et de la prostate**, dont le dépistage précoce permet une meilleure efficacité de traitement (campagnes nationales Octobre rose et Movember). Différents supports de prévention et d'information ont été diffusés sur l'intranet. Dans le cadre d'Octobre rose et de son mécénat auprès de l'Institut du Cancer de Montpellier (ICM), le Groupe BRL a proposé à ses collaborateur-trice-s une visioconférence sur la prévention et la prise en charge du cancer du sein avec le Docteur Marian GUTOWSKI, chirurgien spécialisé. Il a présenté les moyens de dépistage, de reconstruction mammaire et les différents traitements possibles.
- **Promouvoir l'arrêt du tabac**, en partenariat avec la campagne nationale de Santé publique France du #MoisSansTabac. Une charte d'engagement a été signée par le Groupe en 2019 avec l'ICM, ambassadeur du #MoisSansTabac pour l'Occitanie orientale. Des communications ont ainsi été proposées via l'intranet.
- Dès 2013, le Groupe a confirmé son engagement dans **la lutte contre les violences conjugales** en signant la Charte régionale contre les violences faites aux femmes. Face à l'augmentation du risque de violences lié aux confinements successifs depuis 2020, le Groupe BRL a décidé d'aller plus loin en signant également la charte CEASE (du réseau européen d'entreprises engagées contre les violences conjugales). À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Groupe a souhaité sensibiliser les collaborateur-trice-s sur les violences conjugales et familiales et rappeler les contacts utiles en cas de besoin.

Sécurité au travail

La sécurité des collaborateurs et collaboratrices constitue également une priorité pour le Groupe BRL, dont **l'ambition est de tendre vers le « zéro accident »**. Pour y parvenir et développer une culture de la sécurité à tous les niveaux, de nombreuses actions sont menées au sein de chaque entité : sensibilisation des managers à la sécurité et aux RPS dans le cadre du « parcours manager », définition d'une politique de prévention des risques dans chaque filiale, identification et analyse des causes des accidents pour éviter la récurrence, déploiement de formations en matière de sécurité des collaborateur-trice-s de terrain, etc.

Depuis décembre 2021, BRLE est certifié ISO 45001. Certification relative à la mise en place d'un système de management de la santé et sécurité au travail, elle reconnaît la qualité des processus déployés au sein de l'entreprise. L'audit de certification a souligné plusieurs points forts : la mise en place d'actions d'envergure en cohérence avec la politique du Groupe, la sensibilisation des collaborateur-trice-s ou encore le développement de l'application Maestr'eau, utilisée par les équipes terrain, qui intègre de nouvelles fonctionnalités en matière de sécurité. La certification a été renouvelée fin 2023.

De son côté, BRLI maintient son contrat avec une société spécialisée, afin que ses salarié-e-s soient informé-e-s sur les risques dans les pays, avant et pendant leur déplacement.

Afin de mesurer ses performances en matière de sécurité, le Groupe suit plusieurs indicateurs clés de performance :

Indicateurs	2021	2022	2023	Objectifs 2023
KPI 7 : Suivi de la sécurité au travail				
KPI 7.1 : Taux de fréquence des accidents du travail	Groupe : 14,86 BRL : 8,88 BRLE : 13,99 BRLI : 3,14 BRLEN : 45,5	Groupe : 14,63 BRL : 9,00 BRLE : 13,96 BRLI : 0 BRLEN : 53,10	Groupe : 13,02 BRL : 8,21 BRLE : 16,32 BRLI : 2,90 BRLEN : 30,47	< 25 (Taux Groupe)
KPI 7.2 : Taux de gravité des accidents du travail	Groupe : 0,56 BRL : 0,10 BRLE : 0,60 BRLI : 0,02 BRLEN : 1,91	Groupe : 1,18 BRL : 0,69 BRLE : 1,76 BRLI : 0 BRLEN : 2,78	Groupe 0,67 BRL : 2,01 BRLE : 0,34 BRLI : 0,01 BRLEN : 1,83	< 0,38 (Taux Groupe)

Le taux de fréquence mesure le nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées sur une année.
Le taux de gravité mesure le nombre de jours d'arrêt par million d'heures travaillées sur une année.

Pour la troisième année consécutive, le taux de fréquence continue à diminuer avec une baisse de 12,38 % entre 2021 et 2023. BRLEN enregistre une baisse significative de 22,63 % de son taux de fréquence avec 5 accidents du travail en 2023 contre 8 en 2022. Le « quart d'heure sécurité » animé par les managers au début de chaque semaine est toujours en place et permet une meilleure maîtrise des accidents du travail à BRLEN.

Le taux de gravité du Groupe est passé de 1,18 en 2022 à 0,67 en 2023, soit une baisse de 43,22 %. On enregistre 672 jours d'arrêt sur 2023 contre 1 204 jours en 2022.

Les baisses continues des taux de gravité et des taux de fréquence montrent l'efficacité des mesures prises en faveur de la santé et la sécurité au travail.

Promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives

Afin de faciliter l'accès au sport et de développer la pratique sportive, les sociétés du Groupe BRL octroient un budget au CSEC du Groupe qui propose un large choix de sections sportives aux collaborateur-trice-s :

- tournois de football, futsal ou de pétanque ;
- cours de Pilates, yoga, tennis ;
- organisation de sorties (plongée, sports mécaniques, etc.), de week-ends au ski et proposition de tarifs préférentiels sur une sélection de location de vacances.

En 2023, 10 760 € ont été consacrés à ces activités sportives, qui ont enregistré 202 inscriptions.

La Direction prend en charge les inscriptions à la section tennis (pour un budget de 1 792 euros) et accorde du temps à ses membres pour la réalisation d'ateliers de réparation avec la section Bike-Bicyclette.

Le CSEC propose également des activités culturelles telles que :

- l'organisation de cours de cuisine, d'œnologie, de photo, de poterie-céramique, de peinture, de dessin, de couture ;
- une participation financière à l'abonnement théâtre ;
- l'organisation de tournois de jeux de société et de cartes ;
- une section musique et la réalisation de deux concerts par an ;
- l'organisation de voyages dans les capitales européennes ou de grands voyages.

L'ensemble des activités sportives et culturelles sont subventionnées par le budget social du CSEC (1 % de la masse salariale). Les collaborateur-trice-s sont régulièrement invité-e-s via des communications par mails à y participer.

Des courses sont également organisées au sein de l'entreprise, sur le temps libre, telles que la course de l'arroseur (course d'obstacles au siège de Nîmes, ouverte à l'ensemble des collaborateur-trice-s de BRL) ou encore la course des ODD (organisée par Run&Bike à l'occasion de l'anniversaire des ODD afin de relever le challenge du Pacte mondial des Nations Unies : parcourir 17 km pour promouvoir les 17 ODD).

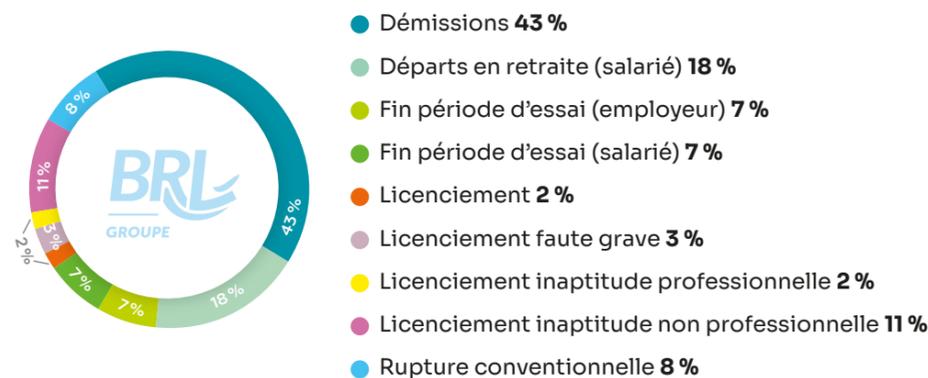
Le siège du Groupe BRL est équipé d'un parking à vélo sécurisé, offrant la possibilité pour les collaborateur-trice-s de se rendre au travail à vélo et donc d'avoir une activité sportive quotidienne. Des vestiaires et des douches sont également à leur disposition.

L'ICM est intervenu auprès des salarié-e-s du Groupe avec son animation Vélo Smoothie. Chaque collaborateur-trice qui le souhaitait a pu pédaler pour mixer son propre smoothie et être sensibilisé-e à l'importance d'un bon équilibre alimentaire et d'une pratique sportive régulière. Plus de 80 smoothies ont été mixés et dégustés.

Fidélisation du Personnel

Indicateur	2021	2022	2023	Objectif 2023
KPI 6 Fidélisation du personnel Nombre de fins de CDI de l'année N x 100/Nombre de CDI total	Groupe : 7,29 %	Groupe : 6,24 %	Groupe : 9,71 %	< 10 (taux Groupe)
	BRL : 6,62 %	BRL : 7,96 %	BRL : 6,18 %	
	BRLE : 6,56 %	BRLE : 4,03 %	BRLE : 8,91 %	
	BRLI : 7,43 %	BRLI : 4,87 %	BRLI : 9,85 %	
	BRLEN : 9,73 %	BRLEN : 14,80 %	BRLEN : 14,93 %	

Répartition des départs par motifs



4.2 LES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS AU CŒUR DU DIALOGUE SOCIAL

UN DIALOGUE SOCIAL RICHE ET DYNAMIQUE

Le Groupe BRL **veille à la dynamique de la négociation collective et à la qualité du dialogue social**, qui contribuent au renforcement de la cohésion, à la mise en œuvre des politiques de ressources humaines et à la performance économique du Groupe.

Les négociations annuelles obligatoires 2023 (NAO) sur les salaires, la rémunération, l'égalité professionnelle et la mobilité durable ont été conduites dans les délais et ont donné lieu à la conclusion de quatre accords pour BRL, BRLE, BRLI et BRLEN.

En 2023, l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de l'Unité économique et sociale (UES) de BRL, qui comprend les quatre sociétés du Groupe (BRL, BRLE, BRLI et BRLEN) a été renouvelé pour quatre ans, consolidant les mesures qui ont précédemment démontré leur efficacité et ajustant certaines actions pour soutenir les ambitions d'égalité professionnelle.

2023 constituait également la dernière année des mandats des membres des comités sociaux et économiques (CSE) de chaque société ainsi que des membres du comité social et économique central (CSEC) du Groupe BRL. Par conséquent, les partenaires sociaux ont été amenés à négocier un protocole d'accord préélectoral pour définir les modalités d'organisation et de déroulement des élections, ainsi qu'un avenant à l'accord relatif à l'adoption du vote électronique ajustant les modalités pratiques du vote. Préalablement, les partenaires sociaux ont révisé l'accord sur la mise en place des CSE et du CSEC, afin de réduire, à la demande des délégués syndicaux, la durée des mandats des élus et d'actualiser le contenu de la base de données économique, sociale et environnementale. Dans ce cadre, les élections professionnelles se sont déroulées les 28 novembre et 12 décembre 2023, avec des taux de participation globalement satisfaisants.

Un nouvel accord portant sur les rémunérations et le temps de travail a été négocié au sein de BRLEN entre sa direction et les représentants du personnel, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Indicateur	2021	2022	2023	Objectif 2023
KPI 8 : Qualité du dialogue social Nombre d'accords signés par tous les syndicats par rapport au nombre d'accords négociés au niveau de l'UES BRL	100 % (6 accords)	100 % (10 accords)	90 % (10 accords)	80 %

Au total, dix accords ont été conclus en 2023, toutes sociétés confondues, dont cinq accords Groupe. Neuf ont été signés par l'ensemble des syndicats*, preuve de la qualité du dialogue social.

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DE L'AGILITÉ DES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

La stratégie CAP 2025 (2022 à 2025) définit une politique pluriannuelle de formation s'articulant autour des axes suivants :

- > **la préservation du bien-être, de la santé et de la sécurité au travail ;**
- > **l'adaptation ou le développement des compétences métiers, comportementales ou digitales** face à l'évolution des métiers et aux enjeux de chaque société ;
- > **l'acquisition de nouvelles compétences** en réponse aux besoins de transformation du Groupe et aux aspirations d'épanouissement et d'accomplissement professionnel des collaborateur-trice-s.

La cyberattaque dont a été victime BRL en mars 2023 a impacté le plan de développement des compétences en ralentissant son déploiement, en particulier pour les équipes de BRL et BRLI dont les métiers nécessitent l'utilisation permanente des outils informatiques. Pour autant, le taux de réalisation reste cohérent avec l'objectif fixé à 45 %.

Le recours aux formations digitales (e-learning) et à distance reste minoritaire, 33 collaborateurs ont suivi des formations à distance, tous domaines confondus, représentant 512 heures.

Conforme à la déclinaison de CAP 2025, le plan de développement des compétences pluriannuel 2022-2025 s'articule autour de cinq priorités :

- > **Priorité 1 : Le développement des compétences métiers, techniques, de l'efficacité personnelle et collective**

En 2023, 256 collaborateurs ont suivi au moins une formation liée au développement de leurs compétences métiers, notamment dans les domaines suivants :

- renforcement des compétences en mécanique préventive pour les équipes « Mécanique » de BRLE afin d'anticiper la gestion de la maintenance (6 personnes), formation en hydroélectricité pour les équipes gestionnaires des barrages, formation aux techniques de traitement de l'eau par ozone pour les techniciens de traitement, renforcement des compétences sur l'automate de télégestion SOFREL ;
- concernant les équipes de BRLEN, poursuite de la montée en compétences sur le logiciel SPOCK (suivi des achats et des coûts, gestion des chantiers) ;
- renforcement des compétences de BRL dans sa qualité de maître d'ouvrage du RHR : perfectionnement au CCAG et à la gestion foncière (servitudes, cadastre, hypothèque) ;
- perfectionnement des compétences des équipes en charge des fonctions support par le suivi de formations juridiques (déontologie du juriste d'entreprise), formations aux règles fiscales et comptables, perfectionnement en paie, etc. ;
- formation des équipes de BRLI à l'évaluation des politiques publiques pour un groupe de 10 collaborateur-trice-s, formation à la gestion des litiges et contentieux dans les marchés publics (12 collaborateur-trice-s) ;
- formation en langues étrangères (anglais, espagnol, portugais, russe) pour 620 heures réparties sur 33 collaborateur-trice-s toutes sociétés confondues.

* L'accord sur les salaires, la rémunération, l'égalité professionnelle et la mobilité durable de la société BRLE, établi à la suite de la négociation annuelle obligatoire, a été signé par deux organisations syndicales représentatives sur trois, le syndicat non-signataire étant minoritaire dans l'entreprise.

Ces formations liées au développement des compétences métiers (y compris les langues étrangères) représentent **51 % des dépenses totales du plan 2023**.

Dans le cadre du développement des compétences en efficacité personnelle et collective, le Groupe a déployé des actions telles que :

- l'accompagnement au changement pour 14 collaborateur-trice-s (action mise en place dans le cadre d'une nouvelle organisation du travail et du déploiement d'un nouvel outil informatique) ;
- les relations interpersonnelles/efficacité relationnelle pour 7 collaborateur-trice-s ;
- les techniques de négociation (4 collaborateur-trice-s) ;
- les techniques d'expression écrite ;
- la gestion des clients difficiles ;
- la gestion du temps et des priorités.

› **Priorité 2 : Le management**

Déployé depuis 2017 au sein du Groupe afin d'accompagner les managers dans la gestion opérationnelle de leurs équipes, le programme Parcours Manager (environ quinze jours sur une période de trois à cinq ans pour les managers récemment promus) a été poursuivi par 40 d'entre eux sur les modules suivants :

- efficacité relationnelle (16 managers) ;
- fondamentaux du management et gestion des conflits (7 managers) ;
- conduite du changement (17 managers).

Ces trois actions de formation représentent 665 heures de formation.

Le Parcours Manager est systématiquement suivi par les managers nouvellement nommés ou recrutés afin de leur donner un socle de connaissances communes. Il est également ouvert, sur la base du volontariat, aux managers déjà en place. Pour autant, certains modules tels que la conduite d'entretien annuel, la conduite de l'entretien professionnel, la prévention des RPS, l'égalité de traitement sont obligatoirement et périodiquement suivis par la totalité des managers.

En 2023 :

- conduite de l'entretien annuel (18 collaborateur-trice-s) ;
- conduite de l'entretien professionnel (18 collaborateur-trice-s).

Par ailleurs, 7 managers ont bénéficié d'un coaching individuel pour les accompagner dans le développement de leur posture managériale.

› **Priorité 3 : L'adaptation des organisations du travail aux nouvelles modalités de réalisation des activités**

Dans le contexte d'évolution des modes d'organisation en télétravail, un module de perfectionnement à l'utilisation de l'outil de communication collaboratif Microsoft Teams a été déployé pour un groupe de 56 collaborateur-trice-s de BRLE.

Le déploiement d'outils collaboratifs s'est poursuivi avec l'acquisition d'un logiciel SIRH et d'un ATS (logiciel de recrutement). La formation des utilisateurs a déjà été initiée avec, pour 2023, 8 collaborateur-trice-s de l'équipe RH.

› **Priorité 4 : L'égalité de traitement et le respect de la diversité**

Après la mise en place du plan d'action 2021-2022 qui a permis la sensibilisation de 127 managers à l'égalité de traitement et à la non-discrimination, des actions complémentaires visant à soutenir l'épanouissement professionnel ont été déployées, entre autres :

- 2 collaborateur-trice-s ont suivi un module de formation « Préparation à la retraite » ;
- 3 collaborateur-trice-s ont suivi une action de formation à la gestion du stress et des émotions ;
- Plusieurs collaborateur-trice-s ont suivi les modules « Développement de la confiance en soi », « Lâcher prise », « Affirmation de soi », « Développement de l'assertivité ».

› **Priorité 5 : La santé et la sécurité au travail**

Poursuivre le développement de la culture de prévention des risques et des bonnes pratiques liées à la santé et à la sécurité au travail passe par la mise en place d'actions (habilitations électriques, CACES, évacuation, guide-files et serre-files, gestes et postures, prévention des risques psychosociaux - 31 nouveaux managers formés).

Au total, l'ensemble de ces formations représentent **3 851 heures**, concernent **221 collaborateurs** et **27 % des dépenses totales**.

Indicateur	2021	2022	2023	Objectif 2023
KPI 9 : Évolution des compétences Nombre de salarié-e-s en CDI formé-e-s sur l'année N/Nombre de salarié-e-s en CDI au 31/12/N	Groupe : 67 % BRL : 76 % BRLE : 80 % BRLI : 56 % BRLEN : 44 %	Groupe : 72 % BRL : 62 % BRLE : 84 % BRLI : 65 % BRLEN : 66 %	Groupe : 65 % BRL : 56 % BRLE : 85 % BRLI : 55 % BRLEN : 43 %	Au moins 45 % (Taux Groupe)

En 2023, le Groupe a dispensé 9 730 heures de formation et formé 65 % de son effectif CDI (soit 408 collaborateur-trice-s), au-dessus de la tendance à 45 % indiquée dans CAP 2025. Le Groupe a consacré 2,68 % de sa masse salariale à la formation.

Au-delà de ces indicateurs, qui prennent en compte uniquement les salarié-e-s en CDI, le Groupe a accompagné dans le développement de leurs compétences 18 collaborateur-trice-s en contrat temporaire (CDD, alternants, stagiaires). Cet effort représente 290 heures de formation.

4.3 ÉGALITÉ DE TRAITEMENT, DIVERSITÉ ET INCLUSION

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La promotion de l'égalité de traitement dans le respect des diversités, lors de toutes les étapes de la gestion des ressources humaines, est **au cœur de la politique de Ressources Humaines du Groupe**.

Consciente des enjeux liés à l'égalité professionnelle femmes-hommes, la Direction générale du Groupe BRL a défini une politique volontariste dès 2012. Cet engagement s'appuie sur une véritable démarche managériale, déployée collégialement par la Direction des ressources humaines et la Direction juridique et responsabilité sociale, avec l'implication des directions de chaque société.

Succédant au précédent accord signé en 2019, l'actuel accord collectif sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'UES BRL est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2023 pour quatre ans. Il s'articule autour de cinq thèmes majeurs, auxquels sont associés des objectifs de progression, des actions et des moyens : la rémunération effective, l'embauche, la promotion professionnelle et les parcours professionnels, les conditions de travail et la sécurité au travail, l'équilibre vie privée et professionnelle. Cet accord fait, par ailleurs, l'objet d'un suivi annuel par la Commission égalité composée d'élu-e-s et de membres de la Direction du Groupe.

En outre, pour la quatrième année consécutive, le Groupe a publié les résultats des **index d'égalité professionnelle des sociétés de l'UES**. Pour l'année de référence (1^{er} juin 2022-31 mai 2023), l'index d'égalité professionnelle du Groupe BRL atteint un score de 88 points/100, témoignant de son engagement continu en la matière.

Depuis 2012, le Groupe BRL a créé l'Observatoire de la mixité et de l'égalité femmes-hommes. Animé par la Direction juridique et RSE, cet outil complète les plans d'action égalité femmes-hommes. L'Observatoire rend compte à la Direction du Groupe en publiant un bilan annuel de son action.

En veillant au déploiement des bonnes pratiques d'égalité et en formulant des propositions, l'Observatoire de BRL permet d'accélérer l'égalité professionnelle.

Le dialogue régulier et constructif avec les représentants du personnel encourage l'ensemble des parties prenantes à poursuivre leurs actions pour améliorer encore l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes travaillant au sein du Groupe.

À l'occasion de la Journée internationale pour les droits des femmes « Pour un monde digital inclusif : innovation et technologies pour l'égalité des sexes », le Groupe BRL a interviewé trois collaboratrices du numérique : une cheffe de projet, une technicienne support micro-informatique au sein de la DSI et une assistante conductrice de travaux au sein de BRLEN.

Le Groupe BRL était également présent aux Elles de la Science 2023, journées de sensibilisation et de rencontres qui ont pour objectif de promouvoir les sciences auprès des collégiens et de lutter contre les inégalités filles-garçons dans les filières scientifiques. Trois collaboratrices (BRL, BRLE, BRLI) sont intervenues afin d'échanger avec les élèves de 6^e sur leur intérêt pour la science, leurs motivations et les difficultés qu'elles ont rencontrées dans leur parcours.

Le Groupe BRL s'est par ailleurs doté d'un référent harcèlement sexuel, agissements sexistes et actes de discrimination (HSASD). Au même titre, le CSEC et chaque CSE de société ont également nommé des référents parmi leurs membres. La Direction des ressources humaines est responsable, au niveau de l'UES et en représentation de la Direction, de la réalisation d'actions de sensibilisation et de formation, et de la mise en œuvre de procédures internes de signalement et de traitement des situations de harcèlement sexuel, agissements sexistes et actes de discrimination.

Évolution de la présence des femmes dans les Conseils d'administration du Groupe

	Composition au 31/12/2022	2021	2022	2023
BRL	6 femmes sur 20 membres	30 %	30 %	30 %
BRLE	1 femme sur 3 membres	50 %	33 %	33 %
BRLI	1 femme sur 3 membres	50 %	33 %	33 %
BRLEN	1 femme sur 3 membres	50 %	33 %	33 %

UNE MEILLEURE INTÉGRATION DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

La Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020 réforme l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap. Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap reste fixé à 6 % de l'effectif de l'entreprise, mais les modalités de calcul ont été ajustées. La première déclaration aux organismes de Sécurité sociale par le biais de la nouvelle Déclaration sociale nominative (DSN) a été établie en 2021 pour l'année 2020. Désormais, la déclaration est faite mensuellement au travers de la DSN et l'éventuelle contribution est versée au mois de mai de chaque année.

La Direction générale du Groupe a intégré dans la stratégie CAP 2025 une vision inclusive du handicap au sein des sociétés, déclinée dans les politiques sociétale et sociale du Groupe. À ce titre, la Direction des ressources humaines et la Direction juridique et responsabilité sociétale mettent en œuvre des actions visant à favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap au sein du Groupe, tout en agissant sur la culture d'entreprise, pour permettre un changement de regard collectif et individuel. Des actions concrètes sont donc menées régulièrement :

- › Suivi des dossiers Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- › Accompagnement des collaborateur-trice-s en situation de handicap : étude de poste en collaboration avec le service de prévention et santé au travail (SPST) et Cap emploi (qui accompagne les personnes handicapées dans l'emploi et leurs employeurs) ;
- › Développement de l'accessibilité des sites du Groupe BRL ;
- › Promotion d'une politique de recrutement handi-accueillant : accueil à la pépinière de BRLEN de deux travailleurs dans le cadre de contrats de prestations externes conclus avec l'ESAT Elisa 30, sur des postes d'ouvriers pépiniéristes durant trois mois ;

- › Opérations de sensibilisation à l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) : quiz de sensibilisation pour tester les connaissances des collaborateur-trice-s sur le handicap et l'emploi, participation des membres du CSE de BRLE à l'opération « Handi'sensi » proposée par l'AGEFIPH, campagne d'affichage et diffusion de courts-métrages dans les locaux du siège social, création d'une rubrique dédiée au handicap sur l'intranet du Groupe ;
- › Participation au réseau référent-e-s handicap de l'Agefiph ;
- › Soutien à l'opération « brioches », campagne nationale de collecte de dons par l'UNAPEI (association nationale de représentation et de défense des intérêts des personnes en situation de handicap). Un stand de vente tenu par les bénévoles de l'association et installé au siège de BRL a permis de collecter des fonds, via la vente de 111 brioches, pour la construction, la rénovation et l'acquisition de matériels pour les personnes en situation de handicap du Gard ;
- › Participation à la journée nationale du « Duoday » avec la diffusion de trois offres de stage par les sociétés BRL et BRLEN et le restaurant interentreprises. Dans ce cadre, une personne en situation de handicap a été accueillie au sein de BRL, en duo avec un salarié volontaire. La participation du Groupe BRL à cette journée renforce l'exemplarité de la politique sociale du Groupe BRL déjà engagée, témoigne de son engagement en faveur de l'inclusion et de son ouverture à la diversité et au handicap en particulier.

Le Groupe BRL est également doté d'un référent handicap, chargé d'orienter, informer et accompagner les personnes en situation de handicap. Celui-ci a reçu une formation dédiée et participe en interne au déploiement de la politique sociale relative au handicap, issue des concertations entre la Direction et les instances représentatives du personnel. En désignant un référent handicap au sein du Groupe BRL, ce dernier permet aux salariés en situation de handicap de solliciter un tiers de confiance en mesure de les renseigner, de les accompagner dans leur démarche et de faire le lien avec les différents acteurs internes et externes.

Indicateur	2021	2022	2023	Objectif 2023
KPI 10 : Lutte contre les discriminations Taux de salarié-e-s en situation de handicap par société	Groupe : 4,58 % BRL : 5,05 % BRLE : 5,05 % BRLI : 0,72 % BRLEN : 11,96 %	Groupe : 4,13 % BRL : 6,09 % BRLE : 4,96 % BRLI : 1,14 % BRLEN : 7,08 %	Groupe : 4,67 % BRL : 8,66 % BRLE : 5,40 % BRLI : 1,83 % BRLEN : 5,70 %	6 % en 2025 (chaque société)
Moyenne sur 3 ans	Groupe : 4,05 % BRL : 4,48 % BRLE : 4,80 % BRLI : 0,78 % BRLEN : 9,2 %	Groupe : 4,13 % BRL : 5,18 % BRLE : 4,82 % BRLI : 0,83 % BRLEN : 8,93 %	Groupe : 4,46 % BRL : 6,6 % BRLE : 5,13 % BRLI : 1,23 % BRLEN : 8,25 %	Moyenne à 3 ans de l'année N > à moyenne à 3 ans de l'année N-1

L'amélioration du taux du Groupe par rapport à 2022 s'explique principalement par l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) au sein de BRL, BRLI et BRLE, BRL dépassant ses obligations légales avec un taux d'emploi de 8,66 %. Cette variation du nombre de BOETH est liée aux entrées et sorties de salarié-e-s et à l'attribution de nouveaux titres de BOETH en cours de carrières pour des collaborateur-trice-s déjà présent-e-s dans le Groupe. Cela traduit l'efficacité des actions conduites en faveur des salarié-e-s en situation de handicap.

Le nombre de salarié-e-s en situation de handicap en ETP et objectif de chaque société

Société	2021	2022	2023	Objectif 2023
BRL	4	4,88	7,28	4
BRLI	1,5	2,47	4	13
BRLE (une seule déclaration)	12,66	12,69	13,67	15
BRLEN (une seule déclaration)	10,5	6,67	5,45	5

Depuis 2020, une nouvelle réglementation est entrée en vigueur et a modifié les modalités de calcul de la contribution financière : les entreprises qui possèdent plusieurs établissements effectuent une seule déclaration. L'obligation d'emploi s'applique à la somme des effectifs de tous les établissements faisant partie de l'entreprise : une déclaration par entreprise et non plus par établissement.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA MIXITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

Malgré la suppression de l'obligation du contrat de génération depuis 2017, à la suite de la réforme du Code du travail, la Direction et les organisations syndicales représentatives ont partagé le constat de la pertinence de l'ancien dispositif au regard des ambitions de la stratégie CAP 2025.

Conscientes de l'enjeu que représentent la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ainsi que les attentes sociales des salarié-e-s, jeunes et seniors, **un accord intergénérationnel a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2022 pour quatre ans.**

Le cadre de mesures au niveau de l'UES BRL a été actualisé, en valorisant les bonnes pratiques existantes et en définissant de nouvelles actions pour répondre aux objectifs suivants :

- > favoriser l'insertion durable des jeunes de moins de 26 ans dans l'emploi ;
- > favoriser l'insertion des salarié-e-s en situation de handicap ;
- > maintenir dans l'emploi les salarié-e-s seniors âgé-e-s de plus de 56 ans ;
- > accompagner la cessation d'activités en fin de carrière, dans le respect des intérêts partagés de l'entreprise et des salarié-e-s ;
- > assurer la transmission des savoirs et des compétences intergénérationnels.

Cet accord intègre également les nouveaux enjeux, tant en matière de composition de ses effectifs que d'activités. Il s'inscrit pleinement dans le déploiement de la stratégie CAP 2025 qui définit les priorités de transformation et les nouvelles solutions technologiques nécessaires à l'adaptation du Groupe BRL face aux défis climatiques, sociétaux, économiques.

Pour adresser les grands enjeux de CAP 2025, il a été défini un socle de six priorités stratégiques auquel l'accord apporte sa contribution sur les axes suivants :

- > attirer les jeunes talents, à tous les niveaux de formation, d'origine et de diversité de parcours, avec la proposition de parcours professionnels motivants et fondés sur leur employabilité dans la société d'embauche, avec la possibilité de mobilité dans le Groupe ou éventuellement en externe ;
- > apporter une alternative organisationnelle en matière de conditions de travail et renforcer les actions relatives à l'amélioration des équilibres de vie privée et professionnelle ;
- > contribuer à une meilleure qualité globale de vie au travail dans les sociétés du Groupe et permettre ainsi la valorisation de l'image de marque employeur de BRL, facteur essentiel d'attractivité ;
- > permettre de proposer une amélioration ou une adaptation des conditions de travail à l'embauche de personnes en situation de handicap ou en cas de difficultés de santé ;
- > faciliter le maintien dans l'emploi des seniors en offrant des modalités d'adaptation de leurs activités, en reconnaissant la richesse de leurs expériences, en croisant les savoir-faire et savoir-être des générations juniors et seniors et en organisant les modalités de transmission des savoir-faire dans une orientation « d'entreprise apprenante ».

L'accord confirme la volonté de mettre la cohésion intergénérationnelle au service de la performance durable du Groupe, de développer les compétences des salarié-e-s tout au long de la carrière dans un cadre innovant et d'en capitaliser les effets positifs sur l'organisation et les conditions de travail des salarié-e-s concerné-e-s.

Plus spécifiquement, les mesures retenues en faveur des moins de 26 ans visent à :

- > fixer des objectifs chiffrés en matière d'embauche (promotion de l'alternance, des stages et CDI) ;
- > définir des modalités d'intégration, de formation et d'accompagnement (entretien d'accueil RH, livret d'accueil, désignation d'un référent ou tuteur, journée d'intégration, entretiens de suivi, etc.) ;
- > identifier, si besoin, des formations pour les jeunes salarié-e-s en CDI afin qu'ils bénéficient des moyens pour développer leurs compétences et s'accomplir dans leur parcours professionnel tout en étant positivement promoteurs de la mobilité au sein du Groupe BRL.

En parallèle, les actions décidées en faveur des seniors (salarié-e-s de plus de 56 ans) ont pour vocation de :

- > respecter les objectifs chiffrés de maintien dans l'emploi et de recrutement des salarié-e-s seniors ;
- > mettre en place des mesures d'accompagnement, dès l'entrée dans le dispositif (visite de mi-carrière, bilan de compétences et VAE [validation des acquis par l'expérience], entretien professionnel, etc.) ;
- > accompagner l'aménagement des fins de carrière et la transition entre activité et retraite ;
- > analyser les situations de travail afin de prévenir les risques d'usure professionnelle et de renforcer la prévention des risques.

La transmission de savoirs et de compétences autour d'un modèle d'entreprise apprenante est assurée par la formation de binômes et d'échanges basés sur le volontariat entre des salarié-e-s expérimenté-e-s et des jeunes. Pour les postes identifiés à compétences clés (ou critiques), opérés par un-e salarié-e senior, des binômes sont systématiquement mis en place.

Enfin, la Commission (paritaire) intergénérationnelle se réunit une fois par an, afin d'établir un suivi annuel des mesures prises dans le cadre de l'accord.

5

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET LA TRANSFORMATION DES TERRITOIRES ET DES CLIENTS EN AGISSANT AVEC ÉTHIQUE



Notre contribution aux objectifs de développement durable

5.1 EMPREINTE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET IMPLICATION DANS LA VIE DES TERRITOIRES

UNE PARTICIPATION ACTIVE AUPRÈS DES ACTEURS DU TERRITOIRE

La concertation, un prérequis pour les projets menés par le Groupe BRL

La **concertation avec les parties prenantes** et les acteurs locaux **sur les projets d'investissement structurants** est au cœur du processus d'élaboration et de mise en œuvre des projets de BRL, et en particulier des projets d'extension du Réseau Hydraulique Régional. Elle permet la prise en compte des attentes des territoires, l'anticipation des besoins, l'intégration des enjeux économiques et environnementaux, dont notamment la recherche d'économie en eau, ce qui donne aux projets un haut degré d'acceptation.

Ainsi, pour le projet Aqua Domitia, BRL a mis en place un processus intègre de concertation comprenant trois niveaux :

- › une instance de concertation stratégique Aqua Domitia, coprésidée par le Préfet et la Présidente de la région Occitanie. Sa composition, calquée sur le modèle des commissions locales de l'Eau, comporte 89 représentants de l'ensemble des acteurs concernés ;
- › un groupe technique « Ressources en eau », constitué d'un nombre plus réduit de participants ayant vocation d'approfondir les sujets techniques à l'échelle des bassins versants traversés et d'établir des synthèses et des préconisations en lien direct avec l'utilisation de la nouvelle ressource mobilisée grâce à Aqua Domitia ;
- › des forums territoriaux, créés pour chaque maillon d'Aqua Domitia, dont l'objet est d'informer le grand public, au travers de réunions locales, sur les conditions de réalisation des travaux et d'échanger préalablement au lancement des chantiers.

Au cours de l'instance Aqua Domitia, qui s'est tenue le 24 novembre 2023, BRL a présenté le bilan du fonctionnement de l'adducteur, l'allocation de la ressource en période de pointe, les consommations constatées sur les périmètres irrigués en période estivale et un bilan de l'irrigation. Les perspectives d'utilisation hivernale d'Aqua Domitia ont également été abordées afin de démarrer une réflexion quant à une allocation des débits spécifiques.

Le consensus créé autour de ce projet a permis sa réalisation en à peine plus de dix ans, ce qui est remarquable pour une infrastructure de cette ampleur (plus de 140 km de transfert de ressources en eau pour 220 M€ d'investissement).

De la même façon, les projets de réseaux de desserte irriguant les territoires à partir d'Aqua Domitia font l'objet de groupes de travail et des comités de pilotage rassemblent et associent aux décisions tous les acteurs des territoires : agriculteurs, organismes de mise en marché, collectivités locales, gestionnaires de ressources, établissements publics territoriaux de bassin (EPTB), direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), directions départementales des Territoires et de la Mer (DDTM), Agence de l'Eau, financeurs potentiels, etc.

Ces dispositifs ont démontré leur efficacité en permettant d'élaborer des projets solides et acceptés par les parties prenantes, en bénéficiant de plans de financement consensuels et en créant de la valeur sur les territoires.

Enfin, BRL mène des concertations au quotidien avec les acteurs de l'eau. Le Groupe est régulièrement associé aux travaux des commissions locales de l'Eau, des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE Lez, Thau, Hérault, Orb, Astien, Basse vallée de l'Aude et Aude médiane...). Il est sollicité par différents acteurs de la gestion de l'eau (services de l'État, Agence de l'Eau, Chambres d'agriculture, communautés d'agglomération, syndicats professionnels...). En 2023, BRL a participé au groupe « eau » du comité de développement du Grand Narbonne.

Ces réunions sont l'occasion de présenter l'avancement des différents projets d'extension du RHR et d'échanger sur les priorités en matière de sécurisation des ressources exprimées au niveau de chaque territoire.

Une forte implication dans les organisations professionnelles locales

L'écoute, la compréhension et la bonne prise en compte des attentes des acteurs locaux sont donc des facteurs clés pour le développement du Groupe BRL. Celui-ci s'efforce de mener un **dialogue structuré avec les parties prenantes locales** et de maintenir une concertation étroite avec tous les acteurs. L'instauration du dialogue se matérialise, notamment, par l'adhésion et la participation active à la vie des réseaux professionnels et des pôles de compétitivité. BRL est également présent dans les conseils d'administration de plusieurs sociétés. La liste détaillée de ses adhésions et participations est donnée dans le tableau sociétal des engagements du Groupe en 2023, figurant à la fin du présent document.

Par ailleurs, BRL rencontre régulièrement les représentants et acteurs des territoires. BRL entretient des relations régulières avec les pouvoirs publics, en particulier la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF) et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), la région Occitanie, les conseils départementaux et les collectivités locales. Depuis 2022, BRL est membre du conseil de développement de Nîmes Métropole et fait partie des commissions Plan climat-air-énergie territorial et Plan de mobilité.

En s'investissant dans des réseaux multiacteurs, le Groupe BRL recherche des synergies avec son écosystème, permettant ainsi de garantir sa **contribution au développement et à la compétitivité des territoires**. La création de valeurs économique et sociétale partagées contribue pleinement au succès du développement des entreprises. C'est pourquoi BRL s'efforce de participer à l'essor socio-économique de ses territoires d'implantation et aux actions de partenariat auprès des acteurs institutionnels, tout en fédérant des approches communes avec les acteurs locaux sur des projets, en France et à l'international. Les adhésions du Groupe BRL au Club des 100 de la CCI Gard, à French Tech Méditerranée, à CREALIA Occitanie, ou encore à Cleantech Vallée confirment son engagement.

Une présence concrétisée par de nombreux partenariats

Le Groupe renforce ses liens avec les écoles et universités du Gard (université de Nîmes, École des mines d'Alès, Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole Nîmes-Rodilhan (EPLEPPA) et de la région (universités de Montpellier et de Perpignan, Montpellier Business School, Polytech, Sup Agro Montpellier...) au travers de cours ou de conférences dispensés par des collaborateurs, ou de participation à des forums métiers et des instances de gouvernance. BRL participe notamment au conseil d'orientation du Pôle universitaire d'innovation de Montpellier, en tant qu'entreprise de taille intermédiaire spécialisée dans les secteurs de l'environnement et engagée sur le triptyque global Nourrir-Soigner-Protéger de Montpellier Université d'Excellence. La société est également membre du comité de développement économique de l'IMT Alès.

Dans un contexte de pénurie de ressources dans le domaine de l'ingénierie, BRLI développe son attractivité en participant à de nombreux forums étudiants tels que la Journée carrière de l'ENSE3, le Forum des métiers de l'eau de l'ENGEES ou encore le Meet'Ingé de SYNTEC. BRLI oriente sa communication autour de ses atouts différenciants : une entreprise à taille humaine valorisant l'engagement et le sens, le respect de l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle, la diversité des champs d'intervention et la mobilisation dans l'atteinte des ODD.

BRL s'implique dans des chaires industrielles telles qu'ELSA-PACT, autour de la mise en œuvre de l'analyse du cycle de vie dans les domaines de l'eau, de l'agroalimentaire, des produits résiduels organiques et des énergies renouvelables (cf. paragraphe « Promotion et soutien à l'économie circulaire »).

Sensible aux nécessités d'évolution de son activité pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques, BRLI est signataire de la Charte de l'ingénierie pour le climat lancée par SYNTEC (en novembre 2019) et de la Charte d'engagement des bureaux d'études sur l'évaluation environnementale portée par le ministère de l'Environnement, les fédérations Syntec-Ingénierie et CINOV Territoires et Environnement.

BRLI est par ailleurs engagée auprès de plusieurs organisations telles que l'Association française pour l'eau, l'irrigation et le drainage, le Comité français des barrages et réservoirs, ou encore le Pôle Mer Méditerranée.

Enfin, la filiale ingénierie du Groupe est un membre actif du Comité scientifique et technique eau agricole (COSTEA), projet porté par l'AFEID. Face au dérèglement climatique, il s'agit d'apporter un appui ponctuel et des outils méthodologiques pour accompagner la demande croissante des pays du pourtour méditerranéen, d'Afrique de l'Ouest et d'Asie du Sud-Est afin d'améliorer les performances de l'agriculture irriguée.

Une contribution renforcée lors d'événements

En 2023, le Groupe BRL est intervenu lors de différentes rencontres (conférences, colloques, forums, etc.) aux côtés d'acteurs territoriaux pour échanger sur des sujets en lien avec son cœur de métier. Ainsi, la Direction du Groupe a eu l'occasion de partager son expérience et sa vision dans le cadre de multiples événements, notamment lors :

- > du **séminaire Eau et Viticulture** de l'Institut Agro Montpellier ;
- > du lancement du livre *Les Conduites invisibles des Canaliseurs* ;
- > du forum **Le Monde Nouveau** à Montpellier ;
- > du séminaire **Sécurisation de la ressource en eau sur les territoires littoraux**, au Parlement de la Mer ;
- > **des Assises des Travaux publics « Occitanie »**.

Le Groupe BRL était également présent lors :

- > de l'événement **Transformons La France « Occitanie »** ;
- > de la **table ronde « L'eau dans un monde en transition »**, organisée par l'université de Montpellier et son Centre international UNESCO de l'Eau ICIREWARD dans le cadre de la Journée nationale de la transition écologique pour un développement soutenable dans l'enseignement supérieur et la recherche ;
- > du **colloque L'eau, une chance pour l'Occitanie** initié par le Conseil économique social et environnemental régional, la Chambre régionale d'agriculture Occitanie, la CMA Occitanie et la CCI Occitanie avec le soutien de la ville de Narbonne ;
- > de la **table ronde « Eau : la nécessaire révolution des usages »**, organisée par *La Tribune*, Régions de France et la région Occitanie ;
- > de **Pollutec** - intervention de BRLE sur les tables rondes :
 - « Bonne gestion de la qualité de l'eau : enjeux pour les collectivités »,
 - « REUSE : projets et expérimentation en France et dans le monde »,
 - « REUT ».

Le Groupe BRL s'est fortement impliqué dans la Journée mondiale de l'Eau. Le Directeur général de BRL est intervenu en séance plénière du **Sommet régional de l'Eau** du 22 mars 2023 organisée par la région Occitanie à Toulouse, ainsi qu'à la **Conférence du Centre International UNESCO ICIREWARD** du 24 mars 2023 à Montpellier. Il a également participé au panel d'intervenants de la table ronde du 20 mars à Béziers, organisée par le pôle Aqua Valley, le syndicat des Canaliseurs et la FRTP Occitanie. BRLI était aussi mobilisée à New York pour participer à la **Conférence des Nations Unies sur l'Eau** qui rassemble les principales institutions de gestion de l'eau dans le monde afin d'aboutir à un programme d'action audacieux sur l'eau.

En 2023, ce sont plus de 50 événements auxquels les salarié-e-s de BRLI ont participé, dont notamment, en France :

- > le **Carrefour des Gestions locales de l'Eau** à Rennes ;
- > les **Rencontres Euro-Africa** - Montpellier Water Days ;
- > les **5^{es} Journées internationales méditerranéennes de l'AIPCN et les Assises Ports du futur** organisées par le CEREMA à Sète ;
- > **les Aquabusiness days**, organisés par Aqua Valley (une journée de conférences et une journée de visite animée par BRLI) ;

À l'international :

- > le **Congrès de l'Association africaine de l'Eau et de l'Assainissement** à Abidjan ;
- > la **Conférence de l'ONU sur l'eau** à Washington.

Enfin, les sociétés du Groupe apportent régulièrement leurs expertises lors de rencontres organisées au sein de leurs filières : participation au **forum Aqua Sûreté**, au **forum des énergies renouvelables EnerGaïa**, au **salon Sitevi**, etc.

UNE MOBILISATION AU PROFIT D' ACTIONS DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE ET EN FAVEUR DE L'INSERTION SOCIALE

Priorisant les enjeux socio-économiques, en lien avec ses métiers ou ses territoires d'implantation, le Groupe BRL s'engage à soutenir des actions en matière d'inclusion sociétale et des acteurs associatifs ciblés sur ses territoires.

Déjà signataire de la Charte Entreprises et Quartiers, dont l'objet est la mise en œuvre conjointe d'actions dans les domaines de l'éducation, l'orientation, l'emploi, l'insertion, les services de proximité et le soutien aux initiatives locales, le Groupe a renouvelé depuis 2021 son engagement en signant les nouvelles chartes territoriales PAQTE « Les entreprises s'engagent ».

Par ailleurs, en tant qu'adhérent et membre du conseil d'administration des clubs d'entreprises de la Fondation Agir Contre l'Exclusion Aude, Gard et Hérault, BRL s'engage pour l'inclusion et l'insertion professionnelle des publics éloignés du marché du travail.

L'université de Nîmes (Unîmes) et BRL ont également renforcé leurs liens avec la signature d'une convention-cadre qui concerne les thématiques « droit » et « environnement » proposées par l'Université. Il s'agit pour BRL d'accueillir des stagiaires (ou des apprentis issus de licences professionnelles) et de collaborer avec les équipes universitaires dans le domaine de l'enseignement, en animant et en participant à des colloques et conférences, en soutenant des thèses, ou en participant à des projets de recherche d'intérêt commun. Le Directeur général de BRL est à la présidence du Conseil d'orientation. BRL est également membre fondateur de la fondation de l'université de Nîmes qui œuvre au service de la politique de développement de l'Université.

Le Groupe BRL continue de s'impliquer au cours de l'année dans des actions collectives portées en faveur de l'inclusion sur ses territoires et dans ses domaines de compétences (**parrainages, forums, actions de sensibilisation**).

BRL poursuit son engagement dans le programme TEKNIK porté par les clubs FACE, qui organisent des défis TEKNIK dans les académies afin de récompenser les projets les plus innovants proposés par les élèves. Le Groupe BRL a renouvelé en 2023 son soutien financier sur les trois prix TEKNIK départementaux (Aude, Gard et Hérault) ainsi que le prix régional (Occitanie).

BRL a également poursuivi son engagement dans le programme Discovery. Durant l'année scolaire 2022-2023, deux collaborateurs de BRL ont participé au projet en parrainant chacun un élève de 3^e du lycée Condorcet à Nîmes.

En 2023, le Groupe BRL a consacré un total de 144,5 heures en collaboration avec les réseaux FACE : 118,5 heures avec FACE Gard, 14 avec FACE Hérault et 12 avec FACE Aude. Le niveau d'engagement de BRL est considéré par les trois clubs comme les plus élevés.

À titre d'illustration, quelques exemples d'actions menées dans le cadre de cette collaboration :

› **Dans l'Aude :**

- implication dans la vie du club en tant que membre du Conseil d'administration, participation à l'Assemblée générale et représentation de FACE Aude au Conseil d'administration de FACE Occitanie ;
- financement de billets de théâtre dans le cadre de l'opération « Billets suspendus » qui sont proposés aux publics qui n'ont pas les moyens et surtout qui s'autocensurent, en particulier les jeunes et les familles des quartiers prioritaires de la ville de Narbonne, mobilisés par FACE Aude.

› **Dans l'Hérault :**

- marrainage du Campus de l'inclusion de FACE Hérault ;
- soutien à la Journée d'étude discrimination et pauvreté.

› **Dans le Gard :**

- implication dans la vie du club en tant que membre du Conseil d'administration et participation à l'Assemblée générale ;
- participation au Forum des métiers à destination des élèves de 3^e ;
- marrainage du Campus de l'inclusion de FACE Gard ;
- parrainage vers l'emploi : participation d'une collaboratrice de BRL au projet de parrainage de personne en réinsertion professionnelle ;
- accueil de deux stagiaires de 3^e du collège Ada Lovelace pendant une semaine au sein de l'équipe RSE de BRL. Organisation d'un programme tout au long de la semaine leur permettant de découvrir l'ensemble des métiers du Groupe BRL et de ses filiales (RH, Services généraux, RSE, juridique, DAP, etc.) ;
- participation à FACÉnergie Sport Gard ;
- participation au jury pour les qualifications au défi départemental TEKNIK 2023 et à la remise des prix ;
- simulations d'entretiens avec FACE Gard ayant débouché sur l'embauche d'une candidate en alternance au sein de la Direction de la communication de BRL ;
- accueil d'une jeune femme pour une période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) au sein de la Direction des ressources humaines.

Le service comptabilité de BRL a également accueilli une stagiaire de terminale baccalauréat professionnel comptabilité issue des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En 2023, BRL a accueilli quatre personnes via une PMSMP, dont une ayant conduit à une proposition de CDD. Le pôle informatique de BRL Ingénierie a également accueilli un jeune mineur isolé originaire du Cameroun, arrivé en France en 2021 pour son stage de terminale dans le cadre de son baccalauréat professionnel en cybersécurité, informatique et réseaux, électronique (CIEL).

BRL a engagé une réflexion pour développer l'insertion au sein de la société (accueil de périodes de PMSMP, démarrage d'un dialogue avec les structures locales engagées dans l'insertion).

BRL a renouvelé son engagement auprès de la ville de Nîmes pour sa troisième campagne annuelle de collecte de dons contre la précarité hygiénique, en partenariat avec le collectif associatif CANSAS. Une opération de collecte a été mise en place au siège de Nîmes durant le mois d'octobre et a permis de réunir de nombreux dons en nature, complétés par une dotation de la Direction.

Afin de lutter contre la précarité, le siège de BRL dispose de distributeurs de secours de protections périodiques gratuites.

Les choix de partenariats et mécénats du Groupe BRL reposent donc sur des critères en lien avec les axes de la politique de Responsabilité Sociétale, les éléments de différenciation des actions proposées, les liens avec les métiers du Groupe et avec les territoires d'intervention des sociétés du Groupe. Cet ancrage territorial permet, au-delà de soutenir des projets, de nouer des relations durables dans le cadre de ses actions de mécénat et de partenariat.

Ces actions sont essentiellement portées par la société BRL qui s'efforce d'utiliser annuellement l'ensemble du budget de mécénat autorisé (soit 0,5 % du chiffre d'affaires de la société) avec un objectif d'atteindre au moins 85 % du budget disponible. Pour l'année 2023, BRL a utilisé 63 % de son budget mécénat disponible. Ce taux inférieur à l'objectif est dû au décalage du paiement d'un appel de fonds au titre de l'année 2023 à 2024. Sur la base du CA prévisionnel et des mécénats prévisionnels, le taux aurait été de 92 %.

Indicateur	2021	2022	2023	Objectif 2023
KPI 11 : Engagement sociétal				
Taux de réalisation du budget de mécénat	100 %	75 %	63 %	Au moins 85 %

Ainsi, dans une approche de solidarité et de développement culturel des territoires, le Groupe a soutenu en 2023 des actions de mécénat. Elles étaient notamment en faveur de CREALIA Occitanie, des fondations du Jardin des plantes et du musée Fabre, de GRAINE Occitanie, de FACE Hérault (Journée d'étude discrimination et pauvreté), de HumaNîmes, de l'Institut du Cancer de Montpellier (ICM), de l'association ADENA (ouvrage des 40 ans de la réserve naturelle du Bagnas), du théâtre-cinéma du Grand Narbonne (action Billets Suspendus avec FACE Aude) et du fonds de dotation du CHU de Nîmes (Trophée Innov'Action).

RELATIONS AVEC LES SOUS-TRAITANTS, FOURNISSEURS, PRESTATAIRES ET ENTREPRISES DE TRAVAUX

Soucieux d'affirmer ses engagements, le Groupe BRL s'est doté d'une **politique d'achats socialement et écologiquement responsables** afin de répondre aux grands enjeux de demain sur ses territoires et de contribuer à la performance globale de l'entreprise. En cohérence avec le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) élaboré par la région Occitanie, elle s'intègre pleinement dans la nouvelle stratégie CAP 2025 et la politique de responsabilité sociétale et de développement durable du Groupe.

Cette politique, formalisée par un schéma d'achats responsables, s'inscrit donc dans une démarche engagée et vise à favoriser la prise en considération des aspects économiques, sociétaux et environnementaux des achats, tout en veillant à l'équilibre des relations entre BRL et ses fournisseurs, dans le respect de leurs droits réciproques. Elle se traduit par l'intégration dans tous les dossiers de consultations d'entreprises de BRL d'une charte d'achats responsables.

Les pratiques d'achats établies au sein du Groupe sont par ailleurs en conformité avec les trois principes fondamentaux de la commande publique auxquels BRL est soumis :

- › liberté d'accès à l'achat public ;
- › égalité de traitement des candidats ;
- › transparence dans les procédures d'attribution.

Toutes les sociétés du Groupe s'attachent ainsi à respecter des principes d'égalité de traitement et de transparence des procédures d'attribution, les délais de paiement et la formalisation de contrats écrits avec des clauses équilibrées et proportionnées aux enjeux de l'achat pour l'activité de la société.

Les fournisseurs et prestataires font, en outre, l'objet d'évaluation dans le cadre des SMQ (systèmes de management de la qualité) des sociétés du Groupe, sur la base de critères tels que la qualité de la prestation, la fourniture ou le conseil, le respect des délais, la qualité des restituables, etc.

Enfin, depuis 2014, la Direction aménagement et patrimoine (DAP) de BRL intègre des clauses d'insertion dans ses marchés de travaux dans le but de permettre à des personnes rencontrant des difficultés socio-professionnelles de saisir une opportunité d'emploi. En 2023, 2 611 heures d'insertion ont été réalisées.

5.2 SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

TRANSITION NUMÉRIQUE

DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE NOS CLIENTS ET ACTIVITÉS

La performance des métiers du Groupe s'inscrit dans l'évolution digitale, avec notamment le développement de nouvelles technologies numériques permettant d'optimiser le suivi et de dynamiser la gestion et l'exploitation du patrimoine.

BRL utilise et administre plusieurs outils de suivi de données répondant à ses finalités d'exploitation :

- › Born&Eau 2.0 – Cette application recense l'ensemble des points de comptage, des contrats et clients associés, ainsi que les historiques de consommation et de facturation. Elle permet d'accéder en ligne à de nombreux services au travers d'un espace client : payer sa facture, mettre en place une mensualisation, télécharger ses factures et les documents contractuels, visualiser sa consommation, modifier ses informations personnelles, ou encore communiquer avec le service client. Elle permet également l'analyse d'indicateurs de suivi de la performance, tels que le nombre de comptes ouverts, de clients payant en ligne.
- › Une application domaniale de gestion du démarchage foncier et des servitudes.
- › Un logiciel de télégestion à distance qui assure le suivi en temps réel et l'historique des mesures sur les équipements (stations de pompage, réservoirs, barrages, organes hydrauliques, débitmètres...).
- › GéEau web – Un outil ergonomique et convivial permettant aux équipes via des tablettes numériques de suivre en temps réel l'exploitation. Cette solution de mobilité a permis de remplacer les plans des réseaux en support papier et de générer des couches de consultation thématiques en aide à l'exploitation.
- › Une application de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) qui permet de recenser l'ensemble des équipements et des interventions associées. Les outils de reporting permettent de proposer des indicateurs et des rapports d'aide à la décision pour la maintenance et l'organisation des interventions, de rendre compte de l'activité, d'analyser les actions mises en œuvre, d'anticiper les problématiques patrimoniales et d'aider à l'exploitation au quotidien grâce à la visualisation graphique des interventions en attente. Disposant d'une interface smartphone, elle permet à tous les collaborateurs de terrain de réceptionner les bons d'intervention et de faire des comptes rendus géolocalisés.
- › Une application qui permet de transmettre rapidement des informations simultanément à un grand nombre de clients par e-mail, SMS, ou appel vocal, lors d'interventions ayant un impact immédiat sur le service.
- › Maestr'eau – Une plateforme permettant de collecter et de valider des données brutes via la plateforme web ou sur l'application mobile. Elle s'interface également avec d'autres applications afin de collecter ou d'échanger des données.
- › Maestr'eau Inventaire – Une application d'aide à la saisie de formulaires dématérialisés pour le personnel. Elle permet l'élaboration de documents (inventaire des équipements, QSE, etc.) ainsi que leur export à travers des applications de publipostage Word/Excel ou interfacées avec nos applications.
- › Un logiciel de gestion électronique de documents (GED) est en cours de développement et déployé en vue de centraliser, sécuriser et de mieux partager les documents dématérialisés au sein de l'entreprise.

- › Une application sur smartphone de protection des travailleurs isolés qui permet de déclencher les secours en journée et en astreinte, lorsqu'un travailleur isolé utilisant l'application est en situation de détresse (perte de verticalité, immobilité, appel SOS).
- › Aqua Notitia – Un outil permettant d'avoir une information sur le contexte hydrologique des ouvrages du RHR.
- › De nouveaux projets sont initiés :
 - BIM – pour réaliser une maquette numérique 3D des ouvrages de production ;
 - Pure Contrôle – outil d'aide au pilotage d'infrastructures hydrauliques complexes dans le but d'une meilleure efficacité énergétique ;
 - un outil numérique d'aide à la décision pour la gestion de l'efficacité des réseaux ;
 - la télérelève des compteurs : passage de l'approche R&D à une solution opérationnelle.

BRL consulte et associe ses partenaires (notamment les collectivités, la Région, les fournisseurs) au développement de ses outils afin de prendre en compte leurs attentes. Le partage d'information et la mutualisation de données permettent de renforcer les analyses, d'accroître l'efficacité du service rendu et d'apporter des éléments d'explication précis aux collectivités délégantes qui contrôlent le service public.

En 2023, BRL a poursuivi sa démarche d'innovation et de R&D, sous le pilotage de la Direction de la stratégie et de l'innovation. Le rôle des référents nommés en 2022 consiste à :

- › faire émerger les idées au sein des équipes métiers ;
- › stimuler le processus d'innovation et de R&D ;
- › capitaliser et partager les travaux de création de connaissances engagés en interne.

En 2023, les référents ont synthétisé la cartographie des innovations de BRL réalisée en 2022 au sein de chacune des équipes métiers. Sur la base de cette cartographie, BRL a défini ses grands enjeux de positionnement pour les années à venir :

- › d'un point de vue thématique, les thèmes de la transition écologique et sociale, et plus particulièrement les thèmes de la ressource en eau, de l'énergie, du littoral et du carbone dans les aménagements ;
- › d'un point de vue technologique, l'IA et la télédétection.

Des crédits d'innovation spécifiques ont ainsi été alloués :

- › pour chacune des équipes métiers afin de favoriser le processus d'émergence d'idées ;
- › pour la création d'un groupe de travail spécifique à l'IA en vue d'intégrer ces nouvelles technologies dans les pratiques.

Par ailleurs, BRL a valorisé et partagé ses travaux d'innovation et de création de connaissances auprès du ministère de la Recherche et de l'Innovation autour des cinq grands items que sont l'eau, les risques, les écosystèmes, les ouvrages complexes et les territoires.

En 2023, BRL a également poursuivi son programme de R&D autour d'une thèse CIFRE consacrée à « l'utilisation de techniques de machine learning pour la prédiction de crues ».

Elle porte depuis plusieurs années le développement de l'outil WIMES (Water Information Management Ecosystem and Services) qui vise à développer la connaissance des ressources en eau et à favoriser la bonne gestion et le dimensionnement des aménagements hydrauliques, dans un contexte d'évolution des ressources liée au réchauffement climatique. WIMES prend la forme de plateformes logicielles et de services supports à la prise de décision et aux services d'ingénierie correspondants.

En 2023, la solution WIMES est développée sur quatre projets : deux projets sur le bassin du Nil (2022-2025), un projet au Bhoutan et un pour l'Observatoire du Sahara et du Sahel pour le complexe WAP (W-Arly-Pendjari). La plateforme logicielle WIMES a été déployée sur un total de dix-sept projets depuis sa création.

RENFORCEMENT DE LA DIGITALISATION DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE

L'application de gestion des temps et des activités a été enrichie de nouvelles fonctionnalités concernant les congés paternité et le paiement des RTT, pour répondre aux évolutions réglementaires. Un projet de refonte du logiciel devrait être engagé en 2024.

Une nouvelle solution de ticketing a été mise au point en vue d'optimiser la gestion des incidents et des demandes d'équipement informatique. Les demandes d'équipement s'appuient désormais sur un catalogue de services avec un système de validation managérial, et des indicateurs permettent de gérer les priorités, d'optimiser la charge de l'équipe support de la DSI et de mesurer le niveau de satisfaction utilisateur.

Un appel d'offres a été lancé pour renouveler le logiciel de gestion du personnel et de paie à partir de 2024. Le périmètre fonctionnel a été révisé pour intégrer la digitalisation des processus relatifs à la formation, aux entretiens salariés et pour offrir un véritable portail d'accès au système d'information des ressources humaines aux salariés et aux managers. La solution a été paramétrée et les équipes RH ont été formées avec comme objectif de déployer les fonctions de gestion du personnel et de paie en janvier 2024.

Une nouvelle solution numérique pour la gestion des notes de frais a été déployée pour l'ensemble du Groupe BRL en décembre 2023. Cette solution permet de dématérialiser les notes de frais (récupération des données sur les frais des collaborateurs de BRL par un système de flux de production).

La solution de visioconférence a été déployée et généralisée à l'ensemble des salarié-e-s du Groupe pour optimiser la communication et la gestion des activités en distanciel.

PROTECTION DE DONNÉES

Le Groupe BRL organise et assure la protection des données personnelles, coordonnée par la Direction des systèmes d'information (DSI).

Engagé depuis 2018 dans une trajectoire de conformité au Règlement général européen de protection des données personnelles (RGPD), BRL a réalisé la totalité des déclarations de traitement de données personnelles auprès de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés). Le Directeur des systèmes d'information a été désigné Délégué à la protection des données (DPO) de chaque société du groupe.

La Direction générale du Groupe a par ailleurs sollicité le Directeur des systèmes d'information et la Directrice juridique et RSE pour définir une trajectoire et déployer un plan d'action pluriannuel de mise en conformité RGPD. À la suite de la réalisation d'un diagnostic, des actions ont été définies et classées par priorité en fonction du gain en matière de réduction du risque et de la facilité de mise en œuvre.

Ces actions ont été déployées entre 2018 et 2023 permettant d'atteindre un taux de réalisation de 100 % de la trajectoire initiale. Les actions 2023 ont essentiellement consisté à contrôler la bonne application des dernières actions de la trajectoire RGPD au niveau des filiales BRLE (information des IRP) et BRLEN (clauses RGPD dans les nouveaux contrats). L'année 2023 a également été consacrée à l'intégration de nouvelles exigences CNIL dans les analyses d'impact, la poursuite du déploiement de la politique de sécurité et la réalisation d'un retour d'expérience après la cyberattaque subie en mars.

En conséquence, de nouvelles orientations de pilotage du KPI 12 sur la stratégie numérique du Groupe sont à l'étude.

Indicateur	2021	2022	2023	Objectif 2023
KPI 12 : Dispositifs mis en œuvre dans le cadre du RGPD Taux de réalisation des recommandations issues de l'audit RGPD	Totalement déployées : 91 % Partiellement déployées : 9 % Restant à traiter : 0 %	Totalement déployées : 98 % Partiellement déployées : 2 % Restant à traiter : 0 %	Totalement déployées : 100 % Partiellement déployées : 0 % Restant à traiter : 0 %	100 % des recommandations totalement déployées

Cet indicateur est un ratio permettant de mesurer le niveau de réalisation des recommandations issues de l'audit RGPD de 2018. Il est déterminé en fonction du niveau de déploiement et s'apprécie par rapport à un objectif annuel à réaliser.

RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ (SECURE IT)

La politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du Groupe BRL accompagne la trajectoire de transformation digitale inscrite dans la stratégie CAP 2025. Elle vise la réduction de l'exposition des activités et des processus aux cybermenaces externes et internes. Elle a également pour objectif le développement des capacités de réaction et de traitement en cas de survenance d'une cyberattaque.

En 2023, la Direction des systèmes d'information a renforcé la sécurité des systèmes et des pratiques avec les actions suivantes :

- > le déploiement de nouveaux dispositifs de sécurité des systèmes d'information ;
- > la mise à jour permanente des versions des logiciels ;
- > le déploiement d'une nouvelle plateforme de sensibilisation à la cybersécurité ;
- > la définition d'une organisation opérationnelle et stratégique de gestion de crise cyber.

La cyberattaque dont le Groupe BRL a été victime le 24 mars 2023 a permis de démontrer la pertinence des orientations de sécurité et l'efficacité des moyens déployés :

- > l'attaque a été rapidement stoppée ;
- > la continuité du service de l'eau du RHR a été assurée ;
- > les systèmes les plus critiques ont été rétablis rapidement en toute sécurité ;
- > les systèmes d'information prioritaires ont été rétablis dès la première semaine, pour atteindre une restauration de l'intégralité des systèmes d'information dans les meilleurs délais, avec un niveau de sécurité encore renforcé.

DÉVELOPPEMENT D'UNE INFORMATIQUE RESPONSABLE (GREEN IT)

Outre l'innovation digitale et la sécurité des systèmes d'information, **le développement d'une informatique responsable constitue un troisième axe fort de la politique digitale du Groupe**.

À ce titre, une politique Green IT est en cours d'élaboration. Elle vise à définir une stratégie et une gouvernance Numérique Responsable (NR), à optimiser les achats informatiques en les limitant et en les rendant plus durables, et à développer les usages et les bonnes pratiques NR.

À l'occasion du « Digital Cleanup Day », la Direction des systèmes d'information a sensibilisé les salarié-e-s du Groupe BRL à l'impact environnemental du digital. Les collaborateurs ont été mobilisé-e-s pour trier et nettoyer leurs données numériques superflues (suppression des fichiers inutiles, des pièces jointes et mails inutiles, les applications non utilisées, etc.).

5.3 LOYAUTÉ DES PRATIQUES

LOYAUTÉ DES PRATIQUES / CONFORMITÉ

Les principes éthiques que sont la confiance, l'intégrité morale, la solidarité, l'équité, le respect de l'humain, de l'environnement et de la biodiversité constituent des valeurs fondamentales pour la Direction générale du Groupe BRL, essentielles pour développer et entretenir des relations de confiance avec ses parties prenantes.

Consciente du caractère essentiel de la lutte contre la corruption pour assurer la pérennité de toute organisation, la Direction de la société BRL, holding du Groupe, a inscrit la conformité des pratiques aux lois et réglementations au cœur du projet stratégique CAP 2025. Avec un capital majoritairement public, la SAEML BRL s'est fixé pour objectif de favoriser le déploiement d'une trajectoire de conformité et de régularité des pratiques pour préserver durablement la réputation de l'entreprise et des actionnaires.

En 2023, les démarches de conformité du Groupe BRL se sont poursuivies conformément aux orientations présentées par la Direction générale de BRL au Comité d'audit et d'évaluation des risques et au Conseil d'administration, dans un objectif inconditionnel d'intégrité et de transparence.

Le dispositif de protection des lanceurs d'alerte, de recueil et de traitement des alertes, déployé depuis le 1^{er} janvier 2018, a été révisé pour intégrer les évolutions de la Loi n° 2022-401 du 21 mars 2022, entrées en vigueur au 1^{er} septembre 2022 et modifiant les dispositions relatives aux lanceurs d'alerte de la loi Sapin 2. Une nouvelle plateforme de traitement des alertes est en place depuis le 1^{er} décembre 2022.

Ce dispositif a pour vocation de protéger les lanceurs d'alerte et d'organiser le traitement des signalements, avec un processus porté à la connaissance de l'ensemble des parties prenantes internes et externes.

Il ne se substitue pas aux autres canaux d'alerte existants en application des règles en vigueur, notamment la voie hiérarchique et les organes de représentation du personnel. Son organisation permet de garantir le traitement d'informations personnellement constatées et communiquées de bonne foi. Aucune alerte n'a été enregistrée à ce jour.

Après avoir mis en place en février 2022 la Charte éthique du Groupe BRL, reprenant les valeurs fondamentales, toutes les sociétés du Groupe ont déployé leur propre code de conduite. Ces derniers regroupent l'ensemble des règles, pratiques, interdictions et comportements à adopter face aux situations à risques en matière de corruption, d'atteinte à la probité et de trafic d'influence. Ils sont intégrés aux règlements intérieurs depuis le 1^{er} septembre 2022 pour BRL, BRLE et BRLEN, et le 15 septembre pour BRLI, après avis favorable du Comité social et économique de chaque société.

Les règlements de chaque société sont désormais composés du document de règlement intérieur et du code de conduite (un par société), de la procédure de recueil de signalements d'alerte, de la note d'information sur le dispositif « Lanceur d'alerte », de la Charte de protection des données, de la Charte technologie de l'information et de la communication et de la Charte éthique. Cette intégration rend effectif le régime de sanction en cas d'infraction aux différents dispositifs mis en place.

Les cartographies des risques de corruption des sociétés du Groupe et consolidées sont engagées. La cartographie de BRL a été validée par le Conseil d'administration du 8 décembre 2023. La Direction générale du Groupe a également engagé un audit des pratiques des risques de corruption et d'atteinte à la probité pour l'ensemble des sociétés du Groupe. Les plans d'action des deux démarches seront déployés à compter de 2024.

À l'international, BRLI s'est fixé comme objectif de signer pour tous ses marchés des engagements d'intégrité via des lettres d'engagement ou des chartes éthiques. L'indicateur ci-après présente donc les résultats obtenus et permet de s'assurer de la conformité des pratiques lors de marchés passés à l'international. En 2023, sur 54 appels d'offres exports présentés, 6 attestations n'ont pas été retournées à BRLI par ses partenaires.

Indicateurs	2021	2022	2023	Objectifs 2023
KPI 13 : Politique d'intégrité				
KPI 13.1 : Nombre d'engagements d'intégrité et d'éthique signés rapporté au nombre de marchés signés à l'International	100 %	100 %	100 %	100 %
KPI 13.2 : Nombre de déclarations de conformité signées rapporté au nombre d'offres concernant des marchés publics export comprenant des partenaires sous-traitants ou co-traitants	100 %	100 %	87,5 %	100 %



ÉVOLUTION DES OBLIGATIONS DE REPORTING EXTRA-FINANCIER

LA TAXONOMIE VERTE EUROPÉENNE : LE NOUVEAU SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES ACTIVITÉS DURABLES D'UN POINT DE VUE ENVIRONNEMENTAL

Face à l'augmentation des catastrophes naturelles liées au changement climatique et à l'augmentation continue des températures, le Parlement européen a déclaré, le 28 novembre 2019, « l'urgence climatique »*. Dans ce contexte, la Commission européenne a voté, en juillet 2021, un Pacte vert, le Green Deal européen, ensemble d'initiatives visant, entre autres, un objectif de neutralité carbone pour le continent européen à l'horizon 2050.

Le plan d'action pour la finance durable, un des quatre piliers du Green Deal européen, établit une stratégie globale pour mobiliser le secteur financier privé vers la durabilité. Composante fondamentale de ce plan d'action, le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, appelé communément « **taxonomie européenne** », établit un cadre de référence unique et transparent, et un langage commun sur la notion d'activités durables, de manière à favoriser les flux de capitaux vers des investissements durables.

Ainsi, une activité économique est considérée comme « durable » ou « alignée » sur le plan environnemental au sens du Règlement taxonomie si :

- › Elle contribue de façon substantielle à l'un des six objectifs environnementaux suivants : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et contrôle de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.
- › Elle se conforme à un certain nombre de critères de sélection techniques précisés dans des actes délégués. Les critères retenus par les scientifiques sont ambitieux et alignés avec l'objectif de neutralité carbone de l'UE et de l'Accord de Paris.
- › Elle ne porte atteinte de façon significative à aucun des cinq autres objectifs environnementaux.
- › Elle se conforme à un certain nombre de standards sociaux : respect des exigences OCDE, ONU et OIT sur les droits fondamentaux notamment.

Deux règlements délégués sont venus compléter ce dispositif : le Règlement délégué (UE) 2021/239, qui précise les critères techniques de contribution substantielle et d'absence de préjudice relatifs aux deux objectifs climatiques (atténuation et adaptation au changement climatique) et l'article 8 du Règlement délégué (UE) 2021/2178, qui précise le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises.

Les obligations relatives à la taxonomie seront également applicables au Groupe BRL sur l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2025 (pour le reporting effectué en 2026).

L'objectif de la taxonomie européenne environnementale est de classer les activités en fonction de leur éligibilité et de leur alignement avec les six objectifs environnementaux du règlement européen du 18 juin 2020 : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes, prévention et réduction de la pollution.

* <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20191121IPR67110/le-parlement-europeen-declare-l-urgence-climatique>

CORPORATE SUSTAINABILITY REPORTING DIRECTIVE (CSRD)

L'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 est venue transposer la directive n° 2022/2464 du 14 décembre 2022 dite directive CSRD. Elle succède à la NFRD (Non-Financial Reporting Directive), qui s'appliquait pour les grandes entreprises de l'Union européenne (UE) depuis 2014.

La directive CSRD renforce les obligations en matière de reporting extra-financier et engage les entreprises à plus de transparence, pour plus de comparabilité. Elle prévoit la création de normes de reporting détaillées, dites normes ESRS (European Sustainability Reporting Standards) permettant d'encadrer et d'harmoniser les publications des sociétés. Elles précisent la méthode d'élaboration du reporting de durabilité et le contenu des informations.

La Corporate Sustainability Reporting Directive prévoit la publication d'un rapport de durabilité qui viendra remplacer la DPEF (Déclaration de Performance Extra-Financière). Les informations à publier se divisent en trois thématiques spécifiques (l'environnement, le social et la gouvernance) et répondent au principe de double matérialité. L'objectif sera d'identifier, puis d'évaluer avec l'aide des parties prenantes, l'impact des enjeux économiques, sociaux et environnementaux sur la pérennité des activités de l'entreprise (matérialité financière) et l'impact de l'activité de l'entreprise sur les personnes et l'environnement (matérialité d'impact).

La directive CSRD s'applique depuis le 1^{er} janvier 2024 sous réserve des entrées en vigueur différées ou de certains aménagements. Le Groupe BRL n'émettant pas de titres admis aux négociations sur un marché réglementé, et les sociétés du Groupe BRL établissant des comptes consolidés, dépassant au total les seuils prévus pour les grands groupes, les obligations en matière de publication des informations de durabilité sont applicables aux rapports de l'exercice 2025 à publier en 2026.

Les attentes en matière de reporting nécessiteront une collecte d'informations et la mise en place d'un processus de reporting spécifique à ce nouveau règlement. C'est pourquoi le Groupe a commencé les premiers travaux pour anticiper ces nouvelles obligations :

- > réalisation d'une analyse de double matérialité ;
- > mise en conformité de la publication d'informations en matière de durabilité à la CSRD ;
- > réalisation d'un premier mapping d'éligibilité et d'alignement sur les six objectifs ;
- > élaboration d'une matrice d'éligibilité et d'alignement, catégorisant les composantes du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CAPEX) et d'exploitation (OPEX) du Groupe, selon leur statut par rapport au contenu du règlement.

Ce travail devra permettre la collecte des informations nécessaires au reporting attendu dès 2026.



RÉSULTATS DES INDICATEURS
DE PERFORMANCE DU GROUPE BRL

INDICATEURS DE PERFORMANCE DES RISQUES RSE	RÉSULTATS				
	2021	2022	2023	Objectifs 2023	Tendance
KPI 1.1 : Suivi énergétique Rapport énergie totale consommée/ Volume total distribué par le RHR	0,66 kWh/m ³	0,68 kWh/m ³	0,71 kWh/m ³	RHR hors Lauragais : Année humide : 0,74 Année sèche : 0,70	☹️
KPI 1.2 : Suivi énergétique Part de la production d'énergie hydroélectrique par rapport à la consommation totale d'énergie du RHR Moyenne sur 3 ans :	5,8 % 6,7 %	4,7 % 6,3 %	0 % 3,5 %	Au moins 5 % en moyenne sur 3 ans	☹️
KPI 2.1 : Performance des réseaux Taux de rendement des réseaux (hors Lauragais)	72,8 %	72 %	73 %	Au moins 73 %	😊
KPI 2.2 : Performance des réseaux Indice de perte linéaire, hors Lauragais) Moyenne sur 3 ans :	24,8 m ³ /j/km 24,7 m ³ /j/km	26,8 m ³ /j/km 24,5 m ³ /j/km	27,9 m ³ /j/km 26,5 m ³ /j/km	Moins de 22 m³/j/km Moyenne sur 3 ans de l'année N < moyenne sur 3 ans de l'année N-1	☹️
KPI 3 : Suivi de la modernisation du RHR Part du montant de la maintenance et de la modernisation du RHR par rapport au chiffre d'affaires de la concession régionale	13,4 %	16 %	18,8 %	Entre 12 et 18 % du chiffre d'affaires de la concession régionale	😊
KPI 4.1 : Émission GES des déplacements par rapport au CA Émissions GES liées aux déplacements routiers (BRLE) Évolution N/Année 2018 :	17,29 kgCO ₂ e/ k€ -9,1 %	15,26 kgCO ₂ e/ k€ -19,8 %	13,59 kgCO ₂ e/ k€ -28,5 %	20 % de réduction en 2030 (2018 année de référence)	😊
KPI 4.2 : Émission GES des déplacements par rapport au CA Émissions GES liées aux déplacements aériens (BRLI) Évolution N/Année 2018 :	33,97 kgCO ₂ e/ k€ -26,3 %	35,71 kgCO ₂ e/ k€ -22,5 %	39,88 kgCO ₂ e/ k€ -13,5 %	10 % de réduction en 2030 (2018 année de référence)	😊
KPI 5 : Engagement environnemental - Éviter-Réduire-Compenser Part du budget des mesures compensatoires en matière environnementale par rapport aux montants totaux des projets engagés	0 %	NA (pas de nouveau projet en 2022)	NA (pas de nouveau projet en 2023)	Inférieur à 2 %	😊

KPI 6 : Fidélisation du personnel Nombre de fins de CDI de l'année N x 100/Nombre de CDI total	Groupe : 7,29 % BRL : 6,62 % BRLE : 6,56 % BRLI : 7,43 % BRLEN : 9,73 %	Groupe : 6,24 % BRL : 7,96 % BRLE : 4,03 % BRLI : 4,87 % BRLEN : 14,80 %	Groupe : 9,71 % BRL : 6,18 % BRLE : 8,91 % BRLI : 9,85 % BRLEN : 14,93 %	< 10 % (taux Groupe)	😊
KPI 7.1 : Suivi de la sécurité au travail Taux de fréquence des accidents du travail	Groupe : 14,86 BRL : 8,88 BRLE : 13,99 BRLI : 3,14 BRLEN : 45,5	Groupe : 14,63 BRL : 9,00 BRLE : 13,96 BRLI : 0 BRLEN : 53,10	Groupe : 13,02 BRL : 8,21 BRLE : 16,32 BRLI : 2,90 BRLEN : 30,47	< 25 (taux Groupe)	😊
KPI 7.2 : Suivi de la sécurité au travail Taux de gravité des accidents du travail	Groupe : 0,56 BRL : 0,10 BRLE : 0,60 BRLI : 0,02 BRLEN : 1,91	Groupe : 1,18 BRL : 0,69 BRLE : 1,76 BRLI : 0 BRLEN : 2,78	Groupe : 0,67 BRL : 2,01 BRLE : 0,34 BRLI : 0,01 BRLEN : 1,83	< 0,38 (taux Groupe)	😞
KPI 8 : Qualité du dialogue social Nombre d'accords signés par tous les syndicats par rapport au nombre d'accords négociés au niveau de l'UES BRL	100 %	100 %	90 %	80 %	😊
KPI 9 : Évolution des compétences Nombre de salarié.e.s en CDI formé.e.s sur l'année N/Nombre de salarié.e.s en CDI au 31/12/N	Groupe : 67 % BRL : 76 % BRLE : 80 % BRLI : 56 % BRLEN : 44 %	Groupe : 72 % BRL : 62 % BRLE : 84 % BRLI : 65 % BRLEN : 66 %	Groupe : 65 % BRL : 56 % BRLE : 85 % BRLI : 55 % BRLEN : 43 %	Au moins 45 % (taux Groupe)	😊
KPI 10 : Lutte contre les discriminations Taux de salarié.e.s en situation de handicap par société Moyenne sur 3 ans :	Groupe : 4,58 % BRL : 5,05 % BRLE : 5,05 % BRLI : 0,72 % BRLEN : 11,96 % Groupe : 4,05 % BRL : 4,48 % BRLE : 4,80 % BRLI : 0,78 % BRLEN : 9,2 %	Groupe : 4,13 % BRL : 6,09 % BRLE : 4,96 % BRLI : 1,14 % BRLEN : 7,08 % Groupe : 4,13 % BRL : 5,18 % BRLE : 4,82 % BRLI : 0,83 % BRLEN : 8,93 %	Groupe : 4,67 % BRL : 8,66 % BRLE : 5,40 % BRLI : 1,83 % BRLEN : 5,70 % Groupe : 4,46 % BRL : 6,6 % BRLE : 5,13 % BRLI : 1,23 % BRLEN : 8,25 %	Au moins 6 % pour chaque société en 2025 Moyenne à 3 ans de l'année N > à moyenne à 3 ans de l'année N-1	😐
KPI 11 : Engagement sociétal Taux de réalisation du budget de mécénat	100 %	75 %	63 %	Au moins 85 %	😞
KPI 12 : Dispositifs mis en œuvre dans le cadre du RGPD Taux de réalisation des recommandations issues de l'audit RGPD mené	Totalement déployées : 91 % Partiellement déployées : 9 % Restant à traiter : 0 %	Totalement déployées : 98 % Partiellement déployées : 2 % Restant à traiter : 0	Totalement déployées : 100 % Partiellement déployées : 0 % Restant à traiter : 0 %	100 % des recommandations totalement déployées	😊
KPI 13.1 : Politique d'intégrité Nombre d'engagements d'intégrité et d'éthique signés rapporté au nombre de marchés signés à l'international	100 %	100 %	100 %	100 %	😊
KPI 13.2 : Politique d'intégrité Nombre de déclarations de conformité signées rapporté au nombre d'offres concernant des marchés publics export comprenant des partenaires sous-traitants ou co-traitants	100 %	100 %	87,5 %	100 %	😐
KPI 14.1 : Capacité de résilience pour assurer la continuité des activités dans un environnement contraint Taux de recours à l'activité partielle			0,29 %	Indicateurs suivis uniquement en cas de crise	
KPI 14.2 : Capacité de résilience pour assurer la continuité des activités dans un environnement contraint Taux d'avis favorables des CSE des sociétés du Groupe sur les mesures d'adaptation à la crise liée à la cyberattaque	100 %	100 %	100 %		



SYNTHÈSE DE LA MÉTHODOLOGIE ET DU PÉRIMÈTRE DE REPORTING

8.1 ORGANISATION ET MÉTHODE DE REPORTING

La Direction juridique et responsabilité sociétale du Groupe BRL (DJRSE) assure l'élaboration de cette DPEF. Elle collecte les données et les informations nécessaires avant validation par la Direction générale du Groupe et adoption par le Conseil d'administration. Pour ce faire, elle s'appuie sur :

- > l'analyse du cadre légal ;
- > l'identification des outils de référence en matière de reporting et d'informations RSE ;
- > le croisement réalisé entre la stratégie du Groupe, son système de management de la qualité et les enjeux de la DPEF ;
- > l'identification des principaux risques et opportunités environnementaux, sociaux et sociétaux ;
- > le suivi d'indicateurs RSE permettant le pilotage des opportunités/risques environnementaux, sociaux et sociétaux ;
- > la définition d'un protocole de reporting (définition de l'indicateur, périodicité, périmètre, source, unité de mesure, etc.).

À ce titre, le protocole de reporting a été revu en mars 2024 pour renforcer la structuration du dispositif mis en place au sein du Groupe lors de l'élaboration de la DPEF. Le protocole a pour but notamment de faire appliquer les principes **PERFECTE** lors du processus de reporting des informations extra-financières :

Pertinence, **E**xhaustivité, **R**esponsabilité, **F**iabilité des données, **E**fficacité, **C**onformité, **T**ransparence, **E**fficience.

Il permet également d'assurer une concordance avec les autres rapports du Groupe, et :

- > de décrire le processus de reporting extra-financier du Groupe BRL et de constituer une documentation de référence pour tous ses acteurs impliqués dans le reporting RSE ;
- > de définir une méthodologie de collecte, de consolidation et de vérification claire, précise et homogène pour tous les contributeurs impliqués ;
- > d'apporter de la transparence et une meilleure traçabilité auprès des parties prenantes internes et externes (notamment pour l'organisme tiers indépendant responsable de la vérification de la DPEF).

8.2 CONSTRUCTION DU MODÈLE D'AFFAIRES

Le modèle d'affaires a été construit par le Directeur général du Groupe, sur la base de la stratégie du Groupe, qui décrit notamment les orientations métiers, marchés et clientèle. Il est actualisé annuellement et validé lors de l'établissement du rapport de gestion par le Conseil d'administration de BRL. Enfin, il fait également l'objet d'une évaluation en Conseil d'administration lors du bilan annuel d'avancement de la stratégie du Groupe.

8.3 PÉRIODE ET PÉRIMÈTRE DE REPORTING

La période retenue pour la Déclaration de Performance Extra-Financière est l'année fiscale, qui correspond à l'année civile pour le Groupe BRL (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Les informations présentées dans cette DPEF concernent les sociétés du Groupe BRL (BRL, BRL Exploitation, BRL Ingénierie, BRL Espaces Naturels) à l'exception de BRL Madagascar, de BRLI Côte d'Ivoire et de We Consult en Ouganda, qui sont des sociétés de droit étranger et hors du périmètre France, et la société PREDICT Services (simple participation minoritaire). Elles portent donc, soit au global sur l'ensemble des sociétés, soit lorsque cela est pertinent ou nécessaire, uniquement sur une société.

8.4 DÉFINITION ET FIABILITÉ DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Pour suivre l'avancement du déploiement de la politique RSE du Groupe et l'efficacité des mesures mises en œuvre, 14 indicateurs clés de performance ont été retenus et sont présentés dans le tableau récapitulatif des pages 73 et 74 (présentation des résultats des indicateurs de performance du Groupe BRL).

Pour assurer la conformité et la cohérence des indicateurs de la DPEF, un protocole de reporting a été mis en place. Il décrit notamment, pour chaque indicateur, sa définition et son mode de calcul, son périmètre et la période de reporting attendue.

La relève des indicateurs est faite annuellement à l'occasion du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, et présentée à l'Assemblée générale d'approbation des comptes. Ces informations font, par ailleurs, l'objet d'une vérification annuelle par un organisme tiers indépendant.

8.5 OUTILS DE REPORTING

Les indicateurs de performance sont obtenus à l'aide de différents systèmes de collecte de données, et en fonction de leur nature :

- › Les données environnementales viennent notamment des revues de processus encadrées, menées dans le cadre de la certification ISO 14001 de BRLE, ainsi que du rapport annuel du RHR et des tableaux de suivi du processus qualité de la Direction de l'aménagement et du patrimoine.
- › Les données sociales sont issues du logiciel de paie, du bilan social, du rapport de situation comparé et des fiches individuelles « expression des besoins » (formation professionnelle).
- › Les données sociétales ont plusieurs sources telles que les tableaux de bord de la stratégie du Groupe, le tableau de suivi tenu dans le cadre du déploiement du Règlement général européen sur la protection des données (RGPD), de la Direction de l'aménagement et du patrimoine et de l'outil CRM de BRLI.

8.6 EXCLUSIONS

Du fait de l'activité du Groupe BRL et de ses sociétés, certaines thématiques relatives au décret du 24 avril 2012 et à l'article 4 de la Loi du 11 février 2016 sur la lutte contre le changement climatique n'ont pas été jugées pertinentes :

- › la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- › la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

De même, dans le cadre de la Loi du 1^{er} août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 modifiant l'article L 225-102-1, alinéa 4 du Code de commerce, le Groupe BRL ne dispose d'aucune information suffisante permettant une publication pertinente concernant la promotion du lien Nation-armées. Néanmoins, il convient de noter que le Directeur général de BRL est médaillé de la marine nationale et certains salarié-e-s du Groupe sont réservistes. BRL publie également régulièrement dans des revues de la défense nationale.

Ces éléments n'ont donc pas été traités spécifiquement dans la Déclaration de Performance Extra-Financière.

ANNEXES

TABLEAU SOCIÉTAL des engagements du Groupe BRL en 2023

SIGNATURES DE CHARTES ET CONVENTIONS	PARTENAIRES SIGNATAIRES
Charte pour une gestion durable de l'eau sur le Réseau Hydraulique Régional	Région Occitanie
Charte d'engagement sur les EnR et la croissance verte	Région Occitanie
Convention ValTer Biomasse	Région Occitanie/Caisse des Dépôts/Société Forestière
Partenariat sur l'accompagnement des projets de transition écologique et énergétique sur le périmètre du RHR	Agence régionale de l'Énergie et du Climat (AREC) Occitanie
Convention de partenariat avec l'Agence régionale de la Biodiversité Occitanie	Agence régionale de la Biodiversité Occitanie
Convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture du Gard pour promouvoir une irrigation écoresponsable	Chambre d'agriculture du Gard
PDE Nîmes Métropole	Agglomération Nîmes Métropole
Charte de l'ingénierie pour le climat (signataire BRLI)	Syntec Ingénierie
Partenariat entre le SDIS du Gard, de l'Hérault, de l'Aude et le Groupe BRL pour l'utilisation de la ressource du Réseau Hydraulique Régional en appoint à la protection et la défense incendie	Service départemental d'Incendie et de Secours du Gard, de l'Hérault, de l'Aude
Convention labellisée « Employeur Partenaire des Sapeurs-Pompiers »	Service départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault
Chartes Les entreprises s'engagent	FACE Gard, FACE Hérault et FACE Aude/État
Charte d'engagement LGBT+	Association l'Autre Cercle
Charte de la diversité en entreprise	Secrétariat général de la charte de la Diversité
Charte sur la lutte contre les violences faites aux femmes	Région Occitanie
Charte CEASE « Involve companies to cease gender-based violence », réseau européen d'entreprises engagées contre les violences conjugales	Fondation FACE nationale/Union européenne
Charte d'engagement du partenaire #MoisSansTabac	Santé publique France
Adhésion au Global Compact en 2021 (BRLI)	ONU

COOPÉRATIONS ET PARTENARIATS RÉGIONAUX : RÉSEAUX SOLIDAIRES - ASSOCIATIONS - RÉSEAUX ÉCONOMIQUES - ÉCOLES ET UNIVERSITÉS	ENGAGEMENTS DE BRL
Comité de bassin Rhône Méditerranée	Membre du collège des usagers et membre du bureau
Association pour la prévention des pollutions industrielles et la protection de l'environnement Rhône-Méditerranée et Corse (APIRM)	Membre
Pôle de compétitivité Aqua Valley	Membre du bureau, du Conseil d'administration et Vice-Présidence
Comité stratégique des filières des nouveaux systèmes énergétiques (CSFNSE)	Membre
Pôle Mer Méditerranée (BRLI)	Membre
Chaire industrielle ELSA-PACT sur l'Analyse du Cycle de Vie (ACV)	Membre jusqu'en juin 2023
Chaire Eau, Agriculture et Changement climatique	Membre donateur
Conseil économique, social et environnemental régional (CESER)	Membre Section prospective
Fédération nationale des entreprises publiques	Membre
Fondation Agir Contre l'Exclusion - Club d'entreprises Face Gard	Membre du Conseil d'administration
Fondation Agir Contre l'Exclusion - Club d'entreprises Face Hérault	Membre du bureau et du Conseil d'administration
Fondation Agir Contre l'Exclusion - Club d'entreprises Face Aude	Membre du Conseil d'administration
Observatoire de la Parité Occitanie	Membre
Club École-Entreprise de l'Académie de Montpellier	Membre
EKITIA pour la gestion et la valorisation de la donnée en Occitanie	Membre
Conseil de développement de Nîmes Métropole	Membre
Chambre de Commerce et d'Industrie d'Occitanie (CCIO)	Membre associé
Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard (CCI)	Membre associé
BIC Innov'up de la CCI du Gard	Présidence
French Tech Méditerranée	Membre
Club des 100 CCI du Gard	Membre
CleanTech Vallée	Membre fondateur - Membre du bureau et du Conseil d'administration et Vice-Présidence
Club TOP 30 Gard (UPE 30 - MEDEF)	Membre
FCE Gard (Femmes cheffes d'entreprises)	Membre du bureau - Vice-Présidence
UNÎMES (Université de Nîmes)	Présidence du Conseil d'orientation
Fondation Université de Nîmes	Membre fondateur

UNÎMES (département Droit et Gestion de l'université de Nîmes)	Membre
MUSE - Montpellier Université Site d'excellence	Membre fondateur - Membre du Conseil de gestion de l'Université de Montpellier
Université de Montpellier	Membre du Conseil d'administration
Conseil d'orientation du Pôle universitaire d'innovation de Montpellier	Membre
Association nationale Recherches technologiques (ANRT)	Membre
Comité du Développement économique de l'IMT Alès	Membre

MÉCÉNATS/PARRAINAGES/SPONSORING	TYPE D'ENGAGEMENTS	SOCIÉTÉ
Fondation du Musée Fabre de Montpellier	Mécène	BRL
Fondation du Jardin des plantes	Mécène	BRL
CREALIA Occitanie	Mécène	BRL
Association GRAINE Occitanie	Mécène	BRL
Institut Agro Fondation - Chaire ELSA-PACT 2	Mécène jusqu'en juin 2023	BRL
CHU Nîmes (Trophée Innov'Actions)	Mécène	BRL
HumaNîmes	Mécène	BRL
Institut du Cancer de Montpellier (ICM)	Mécène	BRL
FACE Hérault (Journée d'étude Discrimination et pauvreté)	Mécène	BRL
Fondation UNÎMES	Mécène	BRL
ADENA (ouvrage des 40 ans de la réserve naturelle du Bagnas)	Mécène	BRL
FACE Aude (Billets suspendus)	Mécène	BRL
Institut Agro Fondation - Chaire Agro TIC	Mécène	BRLE
Mondial du vent 2023	Mécène	BRLE
Montpellier Ville Cœur de Lumière	Mécène	BRLE
Experts-Solidaires	Mécène	BRLI
Cré'Atout Développement Citoyen Durable	Mécène	BRL EN
Opération TEKNIK (réseaux FACE Occitanie, Gard, Hérault et Aude)	Parrainage/Sponsoring	BRL
Forum Aqua Sûreté	Parrainage/Sponsoring	BRL
Prix de la TPE	Parrainage/Sponsoring	BRL
BOUILLARGUES HANDBALL	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Association NARBONNE UKRAINE	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Association Rugby Narbonne/Grand Narbonne	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Agendas municipaux (commune de Gruissan, Port-la-Nouvelle, La Grande-Motte, Sigean)	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Hôtel Château l'Hospitalet - Festival Jazz Hospitalet	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Avenir Foot Lozère	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Calendrier des pompiers (Saint-Gilles, Castelnaudary)	Parrainage/Sponsoring	BRLE
NOVAREMS-La Traversée de Port-La-Nouvelle à la nage	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Panneaux publicitaires (Castelnaudary, Servian, Gruissan, Salles d'Aude)	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Fête du Cassoulet (Castelnaudary)	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Leucate Beach Throwdown 2023	Parrainage/Sponsoring	BRLE
CINEM'AUDE	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Mondial du Vent	Parrainage/Sponsoring	BRLE
Club Taurin Lou Gregau (sponsoring spectacle Cavadelis 6 août 2023)	Parrainage/Sponsoring	BRL EN
Comité des fêtes de St-Gély-du-Fesc	Parrainage/Sponsoring	BRL EN

LES SOCIÉTÉS LOCALES DANS LESQUELLES BRL DÉTIENT UNE PARTICIPATION (hors Groupe)	DÉTENTION CAPITALISTIQUE
SUD DE FRANCE DÉVELOPPEMENT	0,74 % du capital
SAFER OCCITANIE	1,58 % du capital
ROUSSILLON AMÉNAGEMENT	3,84 % du capital
ARAC OCCITANIE	0,01 % du capital
SOMIMON	2 % du capital
SEGARD	0,23 % du capital
NEXA	0,26 % du capital
SAPHIR	2,41 % du capital

PLAN de transition BEGES 2023

ENTITÉS : ■ BRL ■ BRLN ■ BRLE ■ GROUPE ■ BRLI ■ RESTAURANT D'ENTREPRISE

Thématique	Orientations	Action	Type d'action	État de l'action	
Pilotage	Affiner la collecte d'informations et de données GES	1	Suivre précisément les flux de déchets verts sur les activités d'entretien	Fiabilisation de données	Retenue, en cours
		4	Affiner les critères GES qui permettront une comparaison objective dans le choix des fournisseurs	Fiabilisation de données	Retenue, en cours
		5	Calculer les émissions GES du SCOPE 1 et 2 du BEGES annuellement	Fiabilisation de données	Retenue, en cours
		6	Établir un bilan carbone des équipements numériques pour mesurer les progrès de nos actions	Fiabilisation de données	Retenue, en cours
		10	Développer les relevés digitaux pour un suivi régulier des consommations par m³ d'eau potable produit et établir axes d'économie	Fiabilisation de données	Retenue, en cours
		12	Optimiser/développer les outils de gestion spécifiques BRLN pour saisir le poids des végétaux par article et faciliter le traitement des données de travaux	Fiabilisation de données	Retenue, en cours
		15	Couvrir autant que possible les achats via des données physiques (rajouter des champs dans l'ERP)	Fiabilisation de données	Retenue, à lancer
Énergie, gestion des ouvrages et ressources	Améliorer la performance énergétique des bâtiments	16	Plan d'action issu de l'audit énergétique Audit énergétique (voir plan d'action qui en découle), commencer à mettre en place les actions qui seront proposées suite à l'analyse (d'ici fin 2022/ début 2023) Quelques actions : ▪ Rénovation thermique « globale » de certains bâtiments (commencer par Garons BRLE puis déployer sur tous les sites) Rénover les systèmes de chauffage et climatisation pour mieux s'adapter aux besoins ▪ Évaluer l'intérêt d'une isolation par l'extérieur (audit énergétique en cours) ▪ Aménager des brise-soleil (envisagés sur les terrasses)	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		17	Diminuer le nombre de plafonniers dans les bureaux	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		20	Suivre régulièrement les opérations éligibles aux certificats d'économies d'énergie pour saisir les opportunités de financement	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
	Optimiser la politique numérique responsable	21	Développement des compétences en numérique responsable	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		23	Modéliser des documents à faible impact carbone (bureautique, e-mail avec signature allégée...)	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
	Optimiser la performance et la consommation de ressources des ouvrages	24	Sensibiliser les maîtres d'ouvrage à l'intérêt des productions locales de végétaux	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		26	Investissements pour optimiser les consommations (eau d'arrosage, électricité)	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		27	Utiliser des données (capteurs IoT) pour anticiper et optimiser les forts consommateurs d'énergie (pompage + de 90 % de l'énergie électrique consommée)	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		28	Organiser le délestage : horodater les consommations énergie la nuit (borne recharge VL, pompage)	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		29	Demander les facteurs d'émissions des principaux intrants achetés (produits chimiques pour BRLE + intrants BRLN)	Fiabilisation de données	Retenue, en cours
		32	Optimiser la performance énergétique dès la conception et pendant l'exploitation des ouvrages	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
	Intégrer l'approche de réduction de GES dans les travaux d'aménagement et d'exploitation	34	Produire de l'énergie photovoltaïque en vue d'autoconsommation	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		36	Sur les marchés travaux DAP, demander les émissions GES Organiser le transfert/la compilation d'informations pour faciliter la collecte de données carbone	Fiabilisation de données	Retenue, en cours

Relations clients et fournisseurs	Intégrer les orientations de réduction GES dans le choix de prestataires et fournisseurs	39	Intégrer les ACV au niveau des demandes des fournisseurs quand cela est possible et pertinent (volume d'achat/éthique)	Fiabilisation de données	Retenue, en cours
		40	Demander aux prestataires dans la mesure du possible de tracer l'impact carbone des prestations de services, notamment pour les investissements Demander les facteurs d'émissions des principaux intrants achetés (produits chimiques, intrants pépinière)	Fiabilisation de données	Retenue, en cours
		42	Intégration de clauses dans les marchés pour inciter les prestataires d'entretien à utiliser des fluides frigorigènes ayant un PRG plus faible quand l'équipement en place le permet ou remplacement des climatisations devant être changées par des équipements contenant des fluides frigorigènes avec un PRG très faible (exemple : gaz HFO)	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		43	Intégrer dans les appels d'offres ou dans les contrats une clause obligeant le fournisseur à fournir, a minima en fin d'année, une évaluation des émissions de GES générées par les livraisons sur l'année	Fiabilisation de données	Retenue, en cours
Relations clients et fournisseurs	Consolider la récupération des données relatives au transport de marchandises amont	44	S'interroger sur le maintien de prestations auprès de clients sur des projets fortement émissifs et contraires à nos engagements sociétaux	Réduction des émissions GES	En réflexion
		47	Mettre en place des systèmes d'écologie industrielle et territoriale	Réduction des émissions GES	En discussion
Mobilité et déplacements	Promouvoir les moyens de transport alternatifs à l'autosolisme	48	Mettre en place des forfaits mobilités durables	Réduction des émissions GES	En discussion
		49	Renforcer la politique de mobilité douce : ▪ Renforcer la culture vélo en entreprise via la démarche Employeur Pro vélo ▪ Envisager une sensibilisation à la mobilité douce ▪ Faciliter les actions de covoiturage	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		51	Privilégier dans la mesure du possible l'achat de véhicules électriques suivant des critères à définir (fournisseurs, type de véhicule)	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
	Optimiser et/ou mutualiser les déplacements professionnels et de livraison	53	Effectuer un état des lieux des déplacements liés aux interventions des équipes terrain afin de pouvoir les optimiser	Fiabilisation de données	Retenue, en cours
		57	Augmenter le nombre de véhicules essence comparés aux véhicules diesel	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		58	Sensibiliser sur les déplacements professionnels	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
Promouvoir l'écoconduite	62	Déployer et généraliser la formation à l'écoconduite	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours	
	63	Rappeler/Sensibiliser sur les bonnes pratiques d'entretien (ex : gonflage des pneus, vérification des niveaux, etc.) en vue d'une écoconduite	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours	
Déchets	Renforcer les démarches de réduction de déchets	65	Diminuer les transports de déchets verts en privilégiant le broyage et la réutilisation in situ	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		67	Dématérialisation « client » : limiter l'envoi de facture	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours

PLAN de transition BEGES 2023 (suite)

ENTITÉS : ■ BRL ■ BRLEN ■ BRLE ■ GROUPE ■ BRLI ■ RESTAURANT D'ENTREPRISE

Organisation du travail	Promouvoir les bonnes pratiques de réduction d'émission de GES	72	Sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques d'usages et écogestes	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		74	Proposer des ateliers/activités sous un format 13 h-14 h sur des thématiques environnementales, etc.	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		75	Former tous les collaborateurs aux enjeux environnementaux grâce à différents outils (Fresques du climat, Fresque de la biodiversité, Atelier 2 tonnes, etc.)	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		76	Sensibiliser les équipes de conception des ouvrages sur le bilan carbone des solutions (formation/culture d'entreprise)	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
	Renforcer la digitalisation de l'organisation des activités	77	Orienter les utilisateurs vers un stockage dématérialisé et unique de leurs données (GED, Intranet, fichiers...)	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
Économie circulaire	Renforcer le réemploi des matériaux, la rénovation et l'économie circulaire	79	Optimiser la politique de renouvellement du parc en fonction des impacts sur l'empreinte carbone (recyclage, réemploi d'équipements informatiques, achats équipements reconditionnés) ▪ Étudier la possibilité d'acheter des équipements informatiques reconditionnés ▪ Intégrer les indices de réparabilité dans nos marchés d'équipement informatique	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		80	Inciter les fournisseurs à la diminution des volumes d'emballages des colis reçus	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		81	Développer un dispositif pour partage du matériel et fournitures de bureau en format « économie circulaire » au sein du Groupe	Réduction des émissions GES	Retenue, à lancer
		83	Rénover plutôt que remplacer : faire évoluer les contrats avec les collectivités pour privilégier la réparation au matériel neuf Systématiser le questionnement avant mise au rebut du matériel (ex : vannes) pour favoriser le réemploi du matériel et des matières (Cf. plan d'économie circulaire)	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
		84	Favoriser les commandes groupées sur les intrants récurrents pour limiter les transports	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours
88	Privilégier des achats de proximité ou les valorisations en circuits courts	Réduction des émissions GES	Retenue, en cours		

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2023

DÉCLARATION
DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE
2023



Ensemble, nous pouvons changer le cours des choses !